UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Du lien entre politique et développement économique : Cas du Burundi (1966-2005)

Turimuhoro, Dénis; Sous la direction du : Professeur Albert NIBIMENYA

2010
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1338

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

DU LIEN ENTRE REGIME POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CAS DU BURUNDI (1966-2005)

Par
Denis TURIMUMAHORO

SOUS LA DIRECTION DU :
Professeur Albert NIBIMENYA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en histoire

Option : Science politique

BUJUMBURA, Novembre 2010

DEDICACE

A vous très chers parents,

A vous tous chers frères et sœurs,

A tous ceux qui nous sont chers,

A tous ceux qui se donnent corps et âmes pour la promotion de la démocratie et du développement durable et partagé,

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au moment où nous nous apprêtons à mette fin à ce travail, nous saisissons une heureuse occasion pour exprimer nos sentiments de gratitude et de reconnaissance à toutes les personnes physiques sans qui, ce travail n'aurait pas vu le jour.

Nos remerciements vont premièrement à l'endroit du professeur Albert NIBIMENYA pour avoir accepté de diriger ce mémoire. Ses précieux conseils, sa rigueur scientifique, son orientation nous ont beaucoup aidés. Nous remercions en second lieu, tous nos éducateurs depuis l'Ecole primaire à l'Université du Burundi pour la formation tant morale qu'intellectuelle qu'ils nous ont inculquées. A ce stade, nous pensons particulièrement aux professeurs Julien NIMUBONA, Elias SENTAMBA et Alexandre HATUNGIMANA pour avoir inspiré ce travail de recherche à travers leurs enseignements dispensés.

Nous disons également merci à tous ceux qui nous ont facilité la documentation notamment le personnel de l'OAG, de l'IDEC, de l'Assemblée Nationale, de la BRB, du MPDRN, de la Banque mondiale, du PNUD, de l'OLUCOME et de l'ISTEEBU. Leur disponibilité et leur courtoisie nous ont fortement encouragées. Pour n'oublier personne, nous remercions enfin toute personne qui, de près ou de loin a contribué dans la réalisation de ce travail, qu'elle trouve ici notre sentiment de gratitude.

Denis TURIMUMAHORO

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i

REMERCIEMENTS ii

TABLE DES MATIERES..... iii

SIGLES ET ABREVIATIONS vi

LISTE DES TABLEAUX..... viii

LISTE DES GRAPHIQUES..... ix

0. INTRODUCTION GENERALE 1

A. PROBLEMATIQUE 3
B. Choix et Intérêt du sujet 4
C. Délimitation du sujet 5
D. Articulation du sujet 5
E. Méthodologie 5

CHAP.I. CADRE GENERAL ET THEORIQUE 6

I. Définition des concepts 6
A. Démocratie 6
1. Complexité du concept 7
a. Concept difficile à définir 7
b. Difficulté toutefois atténuée par un dénominateur commun : le but 8
2. Complexité due à un double aspect : objectif et subjectif 9
a. Aspect objectif : la dimension universelle 9
i. Universalité du but 9
ii. Universalité du moyen électoral 9
b. Aspect subjectif ou la déliquescence de l'universel 10
i. Fondement idéologique variable 10
- Démocraties socialistes 10
- Démocraties politiques 11
- « Démocraties » théocratiques 11
ii. Moyens 11
- Moyens des démocraties économiques 11
- Moyens de la démocratie politique 12
- Moyens des « démocraties » théocratiques 13
iii. Autres principes et fondements de la démocratie 15
B. Autoritarisme 16
C. Développement 18
1. Indicateurs du développement 20
a .PIB (produit intérieur brut) 20

b. PNB (produit national brut) 20
c .IDH (indice de développement humain) 20
d. Autres indicateurs 20
2. Moyens du développement 21
3. Théories du développement 21
a. Théorie d'esprit d'entreprise et de développement économique 21
b. Théorie de la gouvernance 21
c. Théorie de la recherche de rente 22
d. Théorie des étapes de la croissance 22
e. Théorie quantitative 22
4. Démocratie et Développement 23
a. Approche économique 23
b. Approche politique 24

CHAP. II. PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU BURUNDI 31

I. Bref aperçu du contexte général de la démocratie pluraliste 31
A. Contexte international 31
1. Raisons externes : injonction exogène d'une nouvelle conception politique 32
a. Fin du monde bipolaire et son influence en Afrique 33
b. Sommet de la Baule tenu en 1990 33
2. Raisons internes 34
B. Intermède démocratique 36
II. Séisme d'octobre 1993 qui remet en cause l'expression de la volonté populaire 36
A. Fabrication des mémoires burundaises 37
1. Mémoire hutu cultivée 37
2. Mémoire tutsi renforcée par la menace hutu 39
B. Crise d'octobre, reflet d'une démocratie minée à l'avance 42
C. Négociation et espoir d'Arusha 45
1. Négociation 45
2. Espoir d'Arusha 47
D. Nouvelle donne 48
E. Gouvernance des institutions démocratiques d'Août 2005 49

CHAP. III : DEMOCRATIE, STABILITE POLITIQUE ET LE DEVELOPPEMENT 54

Introduction 54
I. Fondements économiques de la stabilisation ou de l'instabilité politique 54
A. Indicateurs de corrélation entre la stabilité économique et la stabilité politique 55
B. Thèses explicatives de la stabilité ou de l'instabilité politique 55

II. De l'instabilité économique à l'instabilité politique 56
III. Aspects qualitatifs et quantitatifs au cours de la période 1966-1992 58
A. Aspects qualitatifs : dimension socio-politique 58
1. Administration patrimonialisée et autoritaire 61
2.Administration corrompue et clientélisée 62
B. Aspects quantitatifs : dimension macroéconomique 63
IV.Aspects quantitatifs et qualitatifs au cours de la période 1993-2005 66
A. Aspects qualitatifs, dimension socio-politique 66
B. Aspects quantitatifs : dimension macroéconomique 68
C. Aspect socio-politique de la période démocratique (1993-2005) par rapport à celui des autoritarismes (1966-1992) 71
V. Quelques repères historiques et observations des performances économiques 76
VI. Régime politique et croissance 78
VII. Stabilité politique, Stabilité économique et Développement 80

CONCLUSION GENERALE 84

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 86

ANNEXES 92

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.Génocide	: Association de lutte contre le génocide
ABASA	: Alliance burundo-africaine pour le salut
ABI	: Appui aux bonnes initiatives
Art.	: Article
CNDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie
COSYBU	: Confédération syndicale du Burundi
CSB	: Confédération des syndicats libres du Burundi
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSR	: Conseil suprême de la révolution
DEA	: Diplôme d'étude approfondi
DHD	: Développement humain durable
Dir.	: Direction
DPE	: Direction provinciale de l'enseignement
ENS	: Ecole normale supérieure
Et alii	: Et les autres
FAB	: Forces armées burundaises
FDD	: Forces pour la défense de la démocratie
FLSH	: Faculté des lettres et sciences humaines
FMI	: Fonds monétaire international
FRODEBU	: Front pour la démocratie au Burundi
FROLINA	: Front de libération nationale
FVR	: Forces vives de résistance
GEDEBU	: Génération démocratique du Burundi
Ibidem	: Même auteur, même ouvrage, même page
IDH	: Indice de développement humain
IEP	: Institut d'études politiques
INP	: Incidence de pauvreté
INPLABU	: Système d'information et de planification du Burundi
INSP	: Institut national de santé publique
ISTEEBU	: Institut des statistiques et des études économiques du Burundi
MBGP	: Ministère de la bonne gouvernance et de la privatisation
MEPROBA	: Mouvement des étudiants progressistes barundi
MIPROBU	: Mission de protection et d'observation pour le rétablissement de la confiance au Burundi
MPD	: Mouvement pour la paix et la démocratie
MPDRN	: Ministère du plan pour le développement et la reconstruction nationale
MRC	: Mouvement pour la réhabilitation du citoyen

N° : Numéro

OAG : Observatoire de l'action gouvernementale
OCDE : Organisation pour le commerce et le développement en Europe
OLUCOME : Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
ONU : Organisation des Nations unies
OP.cit. : opere citato (ouvrage déjà cité)
p : Page
P.L : Parti libéral
P.P : Parti du peuple
PALIPEHUTU : Parti pour la libération du peuple hutu
PALIPEHUTU-FNL : Parti pour la libération du peuple hutu-Forces de libération nationale
PAP : Programme d'actions prioritaires
PARENA : Parti pour le redressement national
PAS : Politique d'ajustement structurel
PIB : Produit intérieur brut
PMMP : Premier ministère et ministère du plan
PNB : Produit national brut
PNUD : Programme des nations unies pour le développement
PPTE : pays pauvres très endettés
PSU : Programme social d'urgence
PUF : Presses universitaires de France
RFI : Radio france internationale
RISS : Revue internationale de sciences sociales
RMSM : Revised minimum standard model
RPA : Radio publique africaine
RTNB : Radio télévision nationale du Burundi
S.N.E.S : Service national d'études statistiques
SOJEDEM : Solidarité jeunesse pour la défense des droits des Minorités.
SOSUMO : Société sucrière du moso
UB : Université du Burundi
UBU : Umugambwe w'abakozi b'uburundi
UNESCO : United Nations for education, science and culture organization
UPRONA : Union pour le progrès national
VIH : Virus d'immuno-déficience humaine

LISTE DES TABLEAUX

T.1 PIB Par branche d'activité aux prix constants de1980(MNFBU) 64

T.2. Etat des lieux de la pauvreté en 1992 65

T.3. Evolution du produit intérieur brut par secteur économique (en Mrd de FBU aux prix de 1996) 70

T.4. Evolution de la pauvreté monétaire 70

T.5. Responsables des directions provinciales de l'éducation (DPE) en août 2009 73

T.6.Recrutements au sein des ministères au début de 2007 74

T.7 : Les performances économiques selon les libertés et la stabilité gouvernementale (1993-2005) 77

LISTE DES GRAPHIQUES

Courbe d'insatisfaction « en J » de DAVIES 26
Courbe d'insatisfaction de Ted GURR 27
Courbe d'insatisfaction de Ted GURR semblable à celui de James DAVIES.. .28

0. INTRODUCTION GENERALE

Depuis la proclamation de la République en 1966, l'histoire politique du Burundi est structurée, autour d'une tradition autoritaire. Cette situation politique va perdurer jusqu'à la première alternance de 1990 s'inscrivant dans la foulée des recommandations de la Baule de démocratiser les pays africains, « condition incontournable » débouchant sur le développement économique.

Or, dans le cas du développement économique, l'existence d'une séquence universelle n'est pas évidente. Comme en témoigne l'évolution de la démocratie burundaise qui connaît « un chemin sinueux avec ses heurs et ses malheurs », il s'agirait plutôt d'une séquence à l'image du schéma de croissance déséquilibrée, conflictuelle de HIRSCHMAN même si celui-ci se garde bien de le transposer dans le cadre d'un schéma d'interactions entre le politique et l'économique dans une perspective normative[1]. Ainsi, le Burundi est actuellement caractérisé par une situation de sortie timide d'une guerre civile meurtrière et destructrice qui secoue le pays depuis 1993 et qui se traduit par de faibles performances macroéconomiques, un endettement intérieur et extérieur insoutenable, l'aggravement de la pauvreté[2] (monétaire et humaine), la mauvaise gouvernance, etc. Les mutations politiques et institutionnelles ainsi que l'ajustement économique préconisés par la coopération internationale requièrent une redéfinition du rôle de l'Etat et une réorientation de la politique économique fondée sur les valeurs libérales et sociales acceptables par la population sans négliger la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance.

En effet, les indicateurs significatifs de ce marasme sont notamment le faible taux de croissance du PIB réel qui avait atteint 5% pendant la décennie 1980 et qui, à partir de 1990, a régulièrement chuté pour atteindre un taux négatif de -9% en 1996.La période qui a suivi a connu, certes, de légères améliorations et se situe autour de 3% en 2001, mais l'encours de la dette a fortement augmenté pour se situer à 170 milliards de FBU en 1990 et 887 milliards de FBU en 2001. Par ailleurs, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 34,8% en 1990 à 68% en 2002. L'aggravation de la pauvreté s'est traduite également par l'accès limité de la population burundaise aux services sociaux de base. Le taux brut de scolarisation, qui atteignait 70% en 1993, est tombé à 40% en 1996. Suite aux faibles résultats de trois phases du PAS auxquelles le Burundi s'est soumis dès 1986, les responsables de la politique économique ont sollicité l'éligibilité du Burundi à l'initiative PPTE dont la décision a eu lieu en 2001[3].

[1] HIRSCHMAN (A.), *L'économie comme science morale et politique,* Paris, Gallimard, 1984.
[2] NGARAMBE (J.), « cadrage macroéconomique 2006-2008 pour le C S L P », Bujumbura, Mars 2007, p.1.
[3] NGARAMBE (J.), *Op.cit.*, p. 2.

Rappelons, si besoin, que la réduction de la pauvreté passe nécessairement par une croissance économique soutenue, conditionnée par l'assainissement et la stabilisation du cadre macroéconomique qui repose sur la résorption des déficits internes et externes dont particulièrement la maîtrise de l'inflation et la rationalisation de la gestion budgétaire.

Pour faire face à ce défi, le pays a besoin de se doter, d'instruments pour la gestion et l'anticipation des politiques économiques et sociales envisagées de stabilisation et prévision des agrégats macroéconomiques. C'est pour répondre à ce besoin que le Burundi, en 1976, s'est doté d'un système d'information et de planification (INPLABU). Ce modèle a servi à la gestion des plans quinquennaux jusqu'en 1984 et a ensuite été utilisé dans le cadre du PAS à partir de 1986. Il continue de servir pour le pilotage des politiques économiques du Burundi. Sa structure est une version améliorée du modèle « REVISED MINIMUM STANDARD MODEL (RMSM) » de la Banque mondiale qui tient compte des besoins spécifiques du Burundi. L'histoire politique et économique du Burundi depuis la proclamation de la République en 1966, tout en offrant un terrain d'analyse fertile pour les liens entre «le régime politique et le développement économique » vient confirmer la complexité des relations étudiées.

Notre étude, après avoir fourni les approches théoriques et définitionnelles relatives à la démocratie ,à l'autoritarisme et au développement (chap. I), nous interroge sur l'état des lieux du processus de démocratisation au Burundi (chap. II), ensuite sur certains liens entre la démocratie, la stabilité politique et le développement (chap. III).La réflexion vise à apporter des éléments d'analyse, à partir de l'histoire économique et politique du Burundi, sans prétendre à un traitement exhaustif, mais en intégrant certaines spécificités historiques.

A. PROBLEMATIQUE

Le thème de recherche que nous proposons s'inscrit dans les préoccupations majeures des organisations telles que le PNUD, la Banque mondiale et le FMI qui établissent une corrélation entre la bonne gouvernance démocratique et le développement.

En effet, depuis la proclamation de la République en 1966, le Burundi connaît un régime autoritaire où l'autoritarisme a pour illustration la personnalisation du pouvoir à travers une gestion patrimoniale de la sphère publique , la violation des droits de l'homme, le marasme économique et financier, la misère sociale entretenus par la force ; c'est plutôt à partir de la décennie 1990 du côté du renforcement soutenu de la « capacité citoyenne » nourrie par le « développement durable et partagé » que s'ouvre l'horizon éthique de la démocratie et du développement. Cependant, si la démocratie est la préoccupation majeure de notre temps, il faut reconnaître tout de même que des concepts tels que la transparence, la responsabilisation, la primauté du droit, le contrôle, la communication politique, la capacité de rendre compte qui sont au cœur de la problématique de la démocratie et du développement constituent le manque à gagner dans la quasi-totalité des pays subsahariens en général et au Burundi en particulier.

Qui plus est, au niveau de la littérature, les analyses sur les interactions entre la nature d'un régime politique, sa stabilité et le développement économique aboutissent à des résultats qui restent souvent complexes tant sur l'existence d'une corrélation que sur le sens des causalités. Concernant l'existence d'une corrélation entre la nature du régime politique et le développement, l'hypothèse selon laquelle la démocratie aurait des coûts en terme de croissance ou serait un stimulant ne semble pas évidente. Quant au lien entre la stabilité du régime politique et le développement, les recherches parviennent à dégager des résultats plus probants, sans toutefois déboucher sur un schéma déterministe politique ou économique solide. Les analyses butent souvent sur le problème d'endogénéité commune aux variables politiques et économiques. Cela étant, les comportements et les attitudes non conformes à l'éthique et nuisibles à la démocratie et au développement sont multiples et variés dans la vie publique burundaise : pots-de-vin, abus de pouvoir ou de position, népotisme, patrimonialisme, clientélisme, le communautarisme, la culture politique de cour, la partialité, les détournements des deniers publics, etc....

Or, pour ce qui est des affaires publiques, la démocratie devrait se mesurer à la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, à l'équité dans la redistribution des ressources nationales, à la responsabilité financière à tous les niveaux, au développement des ressources humaines et à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption. Mais, contrairement aux recommandations de la Baule mettant la démocratie au cœur du développement, la situation politique et économique burundaise n'a guère cessé d'empirer au fil des ans. Ce qui fait que toutes ces considérations nous amènent à la confusion quant au régime politique impliquant les avancées socio-économiques et par conséquent nous poussent à nous intéresser aux interactions entre le politique et l'économique.

Est-ce la nature du régime qui influence les performances économiques ou bien est-ce l'inverse ? La stabilité politique a-t-elle un impact sur les performances économiques ou au contraire ce sont ces dernières qui déterminent la stabilité politique ? Ou encore la nature du régime, sa stabilité et la croissance se renforcent-elles les unes les autres ? C'est à toutes ces questions que nous nous proposons de répondre au cours de cette dissertation.

B. Choix et Intérêt du sujet

Le choix du sujet « du lien entre régime politique et développement économique » a été inspiré par les cours vus en première licence notamment le cours de théories et systèmes politiques, le cours d'histoire de l'Etat et de l'administration en Afrique, le cours de problématique et théories de développement vu en deuxième licence.

Nous sommes conscient du principe de réfutabilité et de falsifiabilité qui doit guider tout chercheur où chaque chercheur doit savoir que la science n'est pas figée, qu'elle est dynamique et qu'elle évolue d'une période à une autre. C'est la raison pour laquelle certains analystes ont avancé que la science a été toujours fille du besoin. De ce fait, nous n'allons pas donner des réponses toutes faites ; mais plutôt nous voudrions apporter notre contribution quelque minime soit-elle et qui pourrait servir à tout autre chercheur œuvrant à ce sujet.

C. Délimitation du sujet

Notre sujet de recherche concerne la période qui va de 1966 à 2005. La borne inférieure 1966 a été choisie par le fait que cette date débute avec la proclamation de la République avec une importance accordée à la « gestion saine de la chose publique » au détriment de la confusion des biens publics et privés sous la monarchie. Et la borne supérieure 2005, est justifiée par le fait que la démocratie au Burundi, après avoir connu un échec en 1993, a retrouvé sa voie normale en 2005 après un long parcours marqué de nombreuses vicissitudes.

D. Articulation du sujet

Notre sujet de recherche sera articulé en trois chapitres : Le premier chapitre qui s'intitule « CADRE GENERAL et THEORIQUE », décrira et définira les structures et les modes de fonctionnement de la démocratie, de l'autoritarisme et du développement et en interprétera les raisons d'être et les qualités relatives.

Le deuxième chapitre qui s'intitule « PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU BURUNDI », analysera le processus de démocratisation depuis « l'injonction exogène à l'appropriation endogène ».

Le troisième chapitre qui s'intitule « DEMOCRATIE, STABILITE POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT », analysera l'interaction entre la nature d'un régime politique et le développement économique.

E. Méthodologie

Du point de vue méthodologique, les recherches vont adopter deux types de démarches. D'une part, les approches économétriques transversales et d'autre part, les études historiques comparatives, pour dégager dans certains cas des résultats contradictoires. En plus, nous avons utilisé les ouvrages généraux, les mémoires, les thèses, les revues, les articles de périodique, les journaux, les rapports ainsi que les autres outils d'information : la radio et l'Internet.

CHAP.I. CADRE GENERAL ET THEORIQUE

Comme le sociologue structuro-fonctionnaliste français Pierre BOURDIEU nous recommande, *de ne pas expliquer l'inexpliqué par l'inexplicable, donc inexplicablement*, nous voudrions tenter d'abord de définir les concepts.

Ainsi, par régime politique, nous entendons le mode d'organisation des pouvoirs publics c'est-à-dire le mode de désignation, compétences, définitions des rapports entre les différents pouvoirs. Les régimes politiques sont le fruit du jeu des forces politiques dans le cadre institutionnel défini par la constitution ou par la coutume. Il existe plusieurs types de régimes politiques, mais pour le cas qui nous concerne, nous allons nous borner à l'étude du régime démocratique en le comparant souvent au régime autoritaire au niveau de leurs implications socio-économiques du développement.

Depuis la fin des années 1980, la démocratie est posée comme une condition du développement économique. Cette conception de la démocratie comme instrument du développement économique des sociétés non occidentales, suscite d'immenses questions. A commencer par le contenu de la démocratie, du développement et leurs relations mutuelles. En fait, peut-on assimiler les valeurs et les pratiques démocratiques à l'idée que l'idéologie officielle se fait de la démocratie ? Est-elle une valeur universelle spécifique à une aire socio-culturelle ?

I. Définition des concepts

A. Démocratie

La démocratie est un concept à l'origine clair par son principe et par sa portée. De ses origines grecques, on retient son étymologie : « Demos » le « peuple » et « Kratos » le « pouvoir ». De cette étymologie, on retient aussi le principe démocratique tel que décrit entre autres, par la *République* de PLATON et qui nous apprend que *le régime démocratique est un régime où le pouvoir politique appartient au peuple*[4].

Quant à sa portée, le même auteur grec nous affirme qu'*un tel régime n'existe que pour préserver les différentes libertés des individus. Ces différentes libertés seront, écrit-il, tel le « manteau multicolore » qui recouvrira la cité*[5] .Ce concept politique a eu beaucoup de succès à travers les âges et les civilisations, puisqu'aujourd'hui , quasiment toutes les nations se réclament de l'ordre démocratique. Et celles qui ne le font pas, elles le justifient volontiers par le

[4] PLATON, La république, Paris, Gallimard, 1993, p.411.
[5] PLATON, *Op.cit.*, p. 428 .

caractère exceptionnel et temporaire de leur régime anti-démocratique. Lequel régime, par conséquent est destiné fatalement à muer en démocratie dès que les circonstances les permettront. Ce succès de la démocratie devenant irréversible pour certains auteurs, tel FUKUYAMA sera interprété, non sans imprudence académique, comme l'une des caractéristiques de la « fin de l'histoire »[6].

Toutefois, ce succès de la démocratie et cet engouement pour l'idée démocratique engendreront des modes de gouvernement aussi divers que variés qui dilueront le sens initial de ce concept au sens qui va dépendre désormais du contexte culturel des nations, de l'instant de leur évolution politique et surtout du dogme idéologique du moment. Aussi tels que l'affirment pas mal d'auteurs, le concept de démocratie devient un concept abstrait, non susceptible d'être défini indépendamment de son contexte. Cette observation n'est pas nouvelle, elle est même aussi ancienne que l'origine de ce terme.

En effet et pour en revenir à PLATON, sa conception de liberté aspect essentiel du régime démocratique, fut si large et si abstraite qu'elle a transformé le régime démocratique en un ordre politique au sein duquel une multitude de régimes peuvent coexister[7]. (Comme un grand marché des régimes, écrivit-il). Est-ce-à dire, aujourd'hui, que le concept de démocratie est si abstrait qu'il ne puisse avoir une valeur universelle ? Si la complexité de la notion peut pousser à l'affirmation, il n'en reste pas moins que ce qui contribue à cette complexité justement. C'est peut-être la présence d'un mélange entre des éléments objectifs donc quasi universels et des éléments subjectifs tenant aux dogmes idéologiques.

1. Complexité du concept

Si ce concept est difficile à définir, il lui reste cependant son dénominateur commun: son but.

a. Concept difficile à définir

Si bien que, après deux millénaires, ce concept de démocratie s'est transformé en une succession de lettres alphabétiques absolument vide de sens, il avait connu beaucoup de significations.

[6] FUKUYAMA (F.), *la fin de l'Histoire et le dernier Homme*, Paris, Flammarion 1992.
[7] PLATON, *Op.cit.*, p.431.

Ce faisant, il est ainsi devenu, comme le souligne Philippe BENETON, *un mot « gonflé de vent*[8] *»* et à propos duquel *« les discussions, notait, en 1972 Bertrand de JOUVENEL [...] sont frappées de nullité intellectuelle car on ne sait de quoi l'on parle »*[9]. Et, à cet égard, si certains avaient parfois tenté de définir la démocratie en lui opposant la dictature, d'autres, en revanche, ont juxtaposé ces deux termes comme deux notions tout à fait complémentaires. Tels par exemple, les auteurs de l'article premier de la constitution chinoise du 4 décembre 1982, qui ont disposé que « la République populaire de Chine est un Etat socialiste de dictature démocratique ».

En charriant le poids de l'histoire, en particulier celle du vingtième siècle, l'écart entre le sens du mot démocratie est devenu si large que pour en rendre pleinement compte, il faudrait, par souci de rigueur académique décrire tous les systèmes politiques qui ont été, à un moment ou à un autre, présentés comme étant fondés sur le principe démocratique ; et ce, en endossant tour à tour comme l'a justement écrit Georges BURDEAU, de l'historien, du sociologue, de l'économiste, du psychologue, du théoricien politique, du juriste, enfin, pour définir les institutions tant privées que politiques [...][10] par lesquelles la démocratie a cherché à se matérialiser.

Cependant, et afin d'éviter ce chemin de croix, il reste un échappatoire méthodologique consistant à ne retenir de la définition de la démocratie que son dénominateur commun : son but.

b. Difficulté toutefois atténuée par un dénominateur commun : le but

Le dénominateur commun de toutes les définitions de la démocratie, c'est celui qui a trait à son but.

En effet, quelle que soit la forme du régime qui prétend être démocratique, pour l'être effectivement, il faudrait, qu'en définitive, le gouvernement de ce régime soit objectivement perçu comme étant selon la formule de Lincoln, *un « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »*. Et où, à défaut de l'idéal d'une parfaite identification des gouvernés aux gouvernants la démocratie aboutit conformément au réalisme Kelsénien à « la tendance à l'identification des gouvernés et des gouvernants »[11] .Si l'on considère cette définition objective de la démocratie pour son dénominateur commun, on peut y voir une donnée universelle.

[8] BENETON (Ph.), *Introduction à la politique moderne*, Paris, Hachette, Coll. pluriel, 1987, p.152 .

[9] JOUVENEL (B.), *Du pouvoir,* Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1972, p. 449.

[10] BURDEAU (G.), *La démocratie*, Paris, Seuil, Coll. points politiques, 1990, p. 9-10.

[11] KELSEN (H.), *La démocratie, sa nature, sa valeur,* Paris, Sirey 1932, repris par Jean Louis Quermonne : *Les régimes politiques occidentaux*, paris, seuil, 1986, p.18.

Or, c'est l'existence de ce dénominateur commun qui brouille les pistes car le constant initial de sa présence ne se vérifiera manifestement plus par la suite.

2. Complexité due à un double aspect : objectif et subjectif

Si la démocratie est aujourd'hui un concept difficile à analyser, c'est probablement parce qu'ayant une dimension théorique universelle, celle-ci est comme frappée de déliquescence dès lors que l'on cherche à la retrouver à travers les modes de gouvernements.

a. Aspect objectif : dimension universelle

Elle tient de l'universalité du but, d'une part, et de la reconnaissance universelle du moyen électif d'autre part.

i. Universalité du but

L'observation des différents régimes politiques révèle que la nature des dits régimes s'insère dans un éventail très large : du régime libéral au régime socialiste, du régime oligarchique totalitaire au régime oligarchique de modernisation, du régime oligarchique traditionnel à l'oligarchie traditionaliste.

Toutefois, il est très intéressant de remarquer qu'aucun de ces régimes ne semble remettre en cause le principe du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Tous les pouvoirs en place et à fortiori aujourd'hui, se réclament de la volonté du peuple. Même parmi les oligarchies traditionnelles (Maroc) et traditionalistes (monarchies du Golfe, Iran) qui sont de véritables théocraties, le principe du gouvernement du peuple, n'est pas en droit remis en cause. Cette universalité du but aura forcement pour corollaire l'universalité du moyen électoral.

ii. Universalité du moyen électoral

Si comme nous venons de le faire observer, le principe du gouvernement du peuple n'est pas réfuté, sa concrétisation passera donc par des élections. Et les observations de la politique comparée permettent, aujourd'hui de constater que le moyen électif ne fait plus défaut dans quasiment tous les pays du monde. Sous la pression internationale, les derniers bastions qui résistaient hier encore au moyen électif, exemple Koweït, se sont depuis peu convertis à cet usage.

Si la démocratie pouvait être définie par ces deux éléments son but (gouvernement du peuple) et son corollaire (le mode électif), nous y verrions volontiers une valeur universelle. Mais cela n'est pas le cas, car dès que l'on passe au volet de la pratique, l'universel fond au profit du particulier.

b. Aspect subjectif ou déliquescence de l'universel

C'est en définitive le fondement idéologique de la démocratie et ses conséquences qui privent ce concept d'un sens et d'une portée universelle, car comme nous verrons, en fonction de ce fondement idéologique variable même l'instrument électif n'aura plus la signification.

i. Fondement idéologique variable

Encore une fois, l'observation des différents régimes politiques nous révèle l'existence d'une multitude de fondements idéologiques de la démocratie. Sans prétendre à l'exhaustivité, on pourrait regrouper ces fondements idéologiques selon leurs vérités dogmatiques.

En schématisant, on constate que ces vérités sont au nombre de trois[12] :

- Une vérité économique pour les démocraties socialistes ;
- Une vérité politique pour les démocraties politiques ou pluralistes ;
- Une vérité divine pour les démocraties théocratiques.

- Démocraties socialistes

Elles sont fondées sur une vérité économique. La démocratie socialiste, qualifiée aussi de marxiste car découlant du paradigme marxiste de la lutte des classes, s'appuie sur le présent constat économique : l'exploitation anormale des travailleurs par une classe bourgeoise. Ce constat sera à l'origine de l'élaboration des moyens permettant la suppression de cette exploitation « amorale » d'une classe par une autre. Puisque le peuple est composé majoritairement de travailleurs dont les intérêts sont identiques, alors seul doit exister le parti ayant en charge la gestion de ses intérêts. Selon les marxistes, ceci doit, dans un premier temps, passer par la dictature du prolétariat pour briser la résistance de la classe bourgeoise et, dans un second temps, après la suppression de cette classe, produire une société socialiste homogène, « sans antagonisme aucun ».

[12] Visitez le site web http : //astrubal.Nauaat.org.

- Démocraties politiques

A l'opposé de la démocratie marxiste qui part d'une «vérité économique» autour de laquelle va s'ériger un système politique, la démocratie politique, héritière par excellence de l'esprit libéral post révolutionnaire, part d'une « vérité politique » qui relègue le choix de l'option économique à un rang secondaire.

En effet, la « vérité politique » dont il s'agit consiste à dire qu'il n'existe point d'option politique ou économique prédéterminée. Toutes les options sont possibles et c'est au suffrage universel d'en décider. C'est ce dernier, en effet qui tranchera entre les diverses options proposées par les partis politiques. Les élections étant constamment renouvelées conformément aux règles et procédures, le choix n'est jamais définitif. La victoire d'un parti peut se transformer en une défaite lors du retour aux urnes.

- « Démocraties » théocratiques

Ce sont d'abord, précision importante, des théocraties, car elles s'appuient sur une vérité théocratique, laquelle sert également de fondement à l'institution étatique. Cette vérité est supposée être partagée par le peuple et à laquelle est asservi le système politique. Le mandat principal supposé confié par le peuple aux « gouvernants-guides », est de suivre cette vérité divine sans en dévier. Ensuite, elles sont démocratiques parce que d'une part, elles le prétendent à travers leurs constitutions et d'autre part, elles reconnaissent le principe électif.
De ces trois conceptions de la démocratie découleront des modes de gouvernement qui n'auront plus rien de commun sauf le nom.

ii. Moyens

Ces trois types de régimes vont développer des moyens de gouvernement conformément à une perception et à une interprétation différente des données de la société.

- Moyens des démocraties économiques

La conception marxiste de la démocratie, fondée, qu'elle est, sur une société aspirant à l'homogénéité, supprimera le pluralisme politique au profit du parti unique des travailleurs. Dans cette conception de la démocratie, l'opposition disparaît au profit de l'autocritique. Et si élection il y a, elle ne porte que sur le choix parmi des personnes, indépendamment d'une quelconque option politique ou économique autre que celle prévue initialement; ou bien, lorsqu'il y a un

seul candidat, lui apporter l'adhésion des électeurs. Cette forme de démocratie est en voie de disparition. Ce qui reste aujourd'hui de la démocratie socialiste, c'est le souvenir d'un fonctionnement non seulement autoritaire, mais totalitaire du pouvoir. Le contrôle des activités de la société civile et la répression policière ont été la principale caractéristique des régimes socialistes. Leur orthodoxie idéologique était à l'affût du moindre schisme politique. Le système socialiste a promu au rang d'institution la discrimination entre les classes, et ce, en engendrant une classe omnipotente de bureaucrates[13], si bien, qu'en définitive le « gouvernement » au lieu d'être celui du « peuple », il fut celui de la « bourgeoisie bureaucratique ». Au lieu d'être au service du peuple, il a été au service d'une puissante « nomenklatura ». D'où le cuisant échec de la conception socialiste de la démocratie et ce, tant au niveau de la représentativité politique qu'au niveau des résultats économiques atteints et dont les prétendues futures performances étaient faut-il le rappeler le fer de lance de l'argumentation socialiste.

- Moyens de la démocratie politique

Puisque dans cette forme de démocratie tous les choix sont permis, le multipartisme, incarnant cette liberté du choix, devient le fondement même du régime. La démocratie politique implique une liberté complète et permanente d'expression et de contestation. Ces libertés sont le reflet logique de la pluralité des opinions, dont chacune est susceptible de remporter, à son tour, l'adhésion des électeurs ou, au contraire, de perdre leur confiance. La possibilité d'une telle alternance est la caractéristique majeure de la démocratie pluraliste. Pour qu'il y ait alternance, la lutte politique, majorité/opposition doit être l'une des pierres angulaires, non seulement la reconnaissance de l'opposition, mais également l'élaboration de tous les aménagements successibles de permettre à l'opposition de remplir sa fonction sans la moindre contrainte, telle la reconnaissance, généralement garantie par la constitution, et l'exercice effectif des libertés publiques.

En outre, le débat majorité / opposition doit supposer la libre utilisation par cette dernière de tous les moyens d'expression et de communication de sorte que *« toutes les tendances et tous les intérêts soient admis à s'exprimer [.... Et que] l'espoir soit offert à tous d'accéder au gouvernement et d'en utiliser les prérogatives selon leur vue »*[14]. Cela étant dit, les aménagements que nous venons de citer (élection, liberté d'expression, moyens de communication, opposition etc.) et qui concrétisent la démocratie politique, matérialisent par là même des contre-pouvoirs inhérents à ce type de régime. Ces contre-pouvoirs

[13] ARON (R.), *Démocratie et totalitarisme*, Paris, folio, 1993, p. 324.
[14] BURDEAU (G.), La « démocratie » *in Encyclopédie universalis*, p. 1081.

sont généralement incarnés, tel que l'écrit Pierre PACTET, par *« tous les centres organisés de décision, de contrôle, d'intérêt ou d'influence qui, par leur simple existence ou par leur action, quel que soit l'objectif poursuivi, ont pour effet de limiter la puissance de l'appareil de l'Etat, ils présentent une utilité incontestable [... celle] d'éviter l'omnipotence du pouvoir politique »*[15]. Ceci va dans le droit fil d'un renfort de la théorie de la séparation des pouvoirs, d'après laquelle, *« pour que le pouvoir ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir »*[16]. Notons enfin que la démocratie politique recèle de différents modes d'application : régime présidentiel ou monarchique, démocratie directe ou semi-directe, régime parlementaire ou présidentiel, régime parlementaire présidentialiste, etc.

- Moyens des « démocraties » théocratiques

Depuis peu, les deux moyens utilisés par ces théocrates : multipartisme et suffrage universel (lorsqu'il n'est pas restreint) s'apparentent aux moyens utilisés par les démocraties politiques. Mais cette apparence est trompeuse. Si le multipartisme existe, son champ d'application est tellement restreint que la liberté du choix devient extrêmement limitée, pour ne pas dire inexistante.

Le moyen électif perd ainsi toute sa raison d'être. En outre, étant donné le fondement religieux de l'Etat et le contenu de la vérité religieuse sur laquelle s'appuie le système politique, la liberté effective d'expression est souvent inexistante, comme le reste des libertés publiques en général. La personne des « gouvernants-guides » étant inviolable et sacrée, non seulement l'opposition (telle que pratiquée dans les régimes libéraux) devient, sinon une hérésie, un acte de haute trahison mais fait surtout des partis politiques des institutions qui n'ont plus rien de commun avec les partis des démocraties politiques, mis à part le nom.

En effet, la nature de « l'obligation politique » sur laquelle sont fondés les rapports de commandement/obéissance est différente de celle pratiquée dans les démocraties politiques. Rappelons que dans les démocraties politiques, ce sont les partis qui tiennent les premiers rôles dans la formation du contenu de cette obligation politique contractualiste, alors que dans les « démocraties » théocratiques, les contenus de l'obligation politique découlent d'une vérité divine. Les partis ne contribuent d'aucune façon à la formation de cette obligation politique qui leur préexiste. Cette distinction est si fondamentale, que lorsque l'on parle des partis des démocraties politiques et de ceux des

[15] PACTET (P.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Masson, 1985, p.18.
[16] MONTESQUIEU (ch.), *L'esprit des lois*, paris, Garnier, 1961, T2 (première édition 1748). Cf. T.I, livre II, chap. VI. (Constitution d'Angleterre).

démocraties théocratiques, la différence est telle que nous parlons de deux institutions fondamentalement différentes, fonctionnellement et organiquement.

Cela étant, cette description du régime de la « démocratie théocratique » aspire à rendre compte de la réalité de la plupart des régimes observés ; en l'occurrence les théocraties des monarchies du golfe ou la théocratie iranienne. Mais, il va de soi qu'il existe un large éventail de tels régimes. Entre le régime israélien[17], le régime marocain et le régime iranien, les différences sont telles que, le premier pays aurait pu déroger à notre description tant son mode de gouvernement le rapprocherait des démocraties politiques n'eut été le statut raciste d'un million d'Israéliens d'origine palestinienne, le second semble faire du chemin vers la dite démocratie politique et le troisième après avoir totalement ignoré les libertés publiques à l'aube de l'instauration de la République islamique, semble de plus en plus vouloir leur accorder un début de consistance sous la pression des réformateurs.

Somme toute, d'après ce que nous venons de décrire, il est possible de proposer une définition universelle de la démocratie qui prenne en considération toutes ses variables idéologiques : c'est le gouvernement du peuple par le peuple, pour une même vérité idéologique, qu'elle soit d'essence politique, économique ou théologique. Hélas, cette définition universelle en dehors de l'intérêt qu'elle a d'englober toutes les formes de la démocratie, est d'une utilité limitée. Pour proposer une définition utile, quitte à ce qu'elle perde de sa portée universelle, il faudrait revenir au fait que le gouvernement du peuple, par le peuple n'a jamais été une fin en soi. Cette formule n'a fait que décrire un moyen pour la réalisation de la démocratie. Car, un tel gouvernement n'a de sens et de raisons d'être que pour servir les intérêts du peuple à commencer par la garantie de ses droits fondamentaux : le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit à la sécurité juridique, le droit d'exprimer ses pensées et de les communiquer sans entraves, le droit d'aller et de venir, le droit de choisir ceux qui auront en charge la gestion de ses intérêts, le droit de choisir librement sa voie spirituelle, etc. Dès lors, toute définition judicieuse de la démocratie ne peut l'être qu'en prenant en compte la fin de celle-ci. Et à cet égard, l'une des définitions les plus pertinentes qui nous a été donné d'examiner est celle d'Alain TOURAINE pour lequel la démocratie est le régime politique qui implique *« le libre choix d'un gouvernement représentatif des intérêts de la majorité et respectueux du droit fondamental de toutes les personnes humaines à vivre en accord avec les croyances et leurs intérêts fondamentaux »*[18].

[17] Régime théocratique de par les fondements de l'institution étatique et de par certaines sources de son droit positif. Cette affirmation n'est pas un point de vue partial. C'est une thèse scientifique formulée par bien d'autres, notamment par des Israéliens, et à laquelle nous adhérons : cf. Uri Davis, *introduction to Israëlan apartheid state,* London and new Jersey, zed books, 1987. Il existe un court extrait au format html de cet ouvrage the nature of the state of Israël sous cette url : http : www codah.com/zionwels, ziondark/ziomaco of.html.

[18] TOURAINE (A.), « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? » *In R.I.S.S.*, N° 128, Mai, 1991, p.284.

Au sommet de ces intérêts fondamentaux, il y a les droits fondamentaux ci-dessus mentionnés et qui sont aujourd'hui en voie d'une reconnaissance universelle aussi bien par les textes constitutionnels que par les nombreuses conventions internationales (dont le bilan des ratifications ne cesse de croître d'année en année). Dès lors, la démocratie ne se vérifie plus uniquement par le fait d'avoir des gouvernements librement élus mais à la capacité des régimes à respecter le droit. Tout le droit avec le respect strict de sa hiérarchie : d'où il suit que la démocratie aujourd'hui peut se résumer en trois mots : l'Etat de droit. Or, si nous avons évoqué la tendance à l'universalisation de la portée de la démocratie, c'est parce que celle-ci est de plus en plus soutenue par la reconnaissance, parfois forcée, par l'écrasante majorité des nations, du principe de l'existence d'organes chargés de contrôler à la fois le respect du droit et le respect de sa structure hiérarchique y compris par le législateur.

En somme, la reconnaissance d'organes chargés du contrôle de la constitutionnalité des lois, d'une part, et la reconnaissance de la capacité du citoyen de pouvoir soumettre n'importe quel acte de l'exécutif au contrôle d'une juridiction indépendante, d'autre part. Pour le cas qui nous concerne, nous ne sommes encore qu'au stade de la reconnaissance de ces mécanismes et il reste certes, un long chemin à parcourir pour que cette reconnaissance trouve son fidèle écho dans la pratique.

Enfin, et en tout état de cause, des acquis importants ont été réalisés ces dernières années. Nul ne doute que l'institution de la cour pénale internationale représente une étape essentielle contre l'impunité des atteintes les plus graves à certaines valeurs démocratiques, celles-là même destinées à protéger la dignité humaine contre les violations les plus abjectes. Nul ne doute non plus que la disposition de certains magistrats de divers pays à poursuivre des actes de torture et de barbarie perpétrés hors de leurs territoires nationaux, constitue un début de matérialisation de l'universalité de ce qui ne peut-être qu'universel par nature : la dignité humaine.

iii. Autres principes et fondements de la démocratie

Sont :
- La liberté des individus ;
- La règle de la majorité ;
- L'existence d'une constitution et d'une juridiction associée par exemple le conseil constitutionnel en France ;
- La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) ;
- La consultation régulière du peuple (élection et référendum) ;
- La pluralité des partis politiques ;

- L'indépendance de la justice[19] .

La démocratie s'oppose aux autres régimes politiques que sont :

- La monarchie absolue (pouvoir aux mains d'un seul homme) ;
- L'aristocratie (pouvoir aux mains des meilleurs) ;
- L'oligarchie (pouvoir aux mains d'un petit nombre de personnes ou de familles) ;
- La théocratie (pouvoir aux mains d'une caste sacerdotale) ;
- L'Empire, la dictature et autres régimes totalitaires[20].

Comme nous l'avons déjà dit, notre ambition majeure est de faire une analyse du régime démocratique et ses implications socio-économiques, en le comparant souvent au régime autoritaire, il s'avère donc nécessaire de définir au passage de ce qu'est l'autoritarisme.

B. Autoritarisme

Selon le dictionnaire de politique « Toupictionnaire », *l'autoritarisme vient du latin « auctoritas », capacité de faire grandir, autorité.*

L'autoritarisme est le caractère autoritaire, arbitraire d'un régime ou d'un pouvoir politique qui veut imposer à la société et aux citoyens son idéologie et la toute-puissance de l'Etat. Les rapports entre les gouvernements et les citoyens sont basés sur la force et non sur une légitimité démocratique. Le pouvoir aux mains d'un souverain, d'un parti, d'une junte militaire ... n'est pas partagé et il n'existe pas de contrôle du pouvoir exécutif. Les élections, s'il y en a, ne sont qu'une apparence de démocratie et ne servent qu'à légitimer le régime sur le plan extérieur et à endormir les citoyens. L'un des fondements de l'autoritarisme est le rejet de l'individualisme et la négation des droits de l'Individu.

Exemples :
- Développement de la propagande
- Embrigadement de la jeunesse
- Réglementation de tous les aspects de la vie sociale et culturelle
- Dirigeants cooptés et non élus
- Restriction des libertés d'association, d'expression, d'opinion.
- Opposants bannis, exilés, emprisonnés, persécutés,...
- Absence de respect des droits de l'homme[21].

[19] Visitez le site web http://www.toupie.org.Dictionnaire.
[20] *Ibidem.*.
[21] Visitez le site web http://Autoritarisme:fr.Wikipedia.org/autoritarisme.

Bien plus, depuis l'invention de l'Etat en Europe occidentale comme forme politique à vocation centralisatrice, ce modèle a été importé à l'échelle mondiale. Cependant, l'adaptation de ce modèle occidental ne s'effectue pas de façon uniforme et donne naissance à des formes du pouvoir politique diversifiées. Le régime autoritaire, une des variations de système du pouvoir politique connaît lui-même une pluralité de formes. Autrement dit, derrière le mot « régime autoritaire » se cachent des phénomènes diversifiés.

Comment définir ce phénomène autoritaire pour le comprendre avec clarté ? Le texte de G. HERMET est une synthèse qui rassemble des approches variées du régime autoritaire s'inscrivant dans une perspective comparatiste. Le phénomène autoritaire pose un problème de définition. Comment définir ? La dictature d'un seul homme ou d'un parti unique ? Illégitimité ? Terreur ? Liberté limitée ? Le problème c'est que tous les attributs considérés comme traits distincts du régime autoritaire ne sont pas immuables et pas aussi distincts que l'on croit. Le régime autoritaire ne garantit pas, forcement son illégitimité auprès de son peuple. Le régime instauré par KHOMENY, le fondateur de la République islamique d'Iran a connu une popularité remarquable. De même, comprendre le régime autoritaire par opposition à la démocratie ou au totalitarisme n'est pas aussi évident que cela. Par exemple, si on parle du libéralisme individuel, spécificité de la démocratie, un régime autoritaire peut connaître un libéralisme socio-économique (même le concept du libéralisme individuel est contestable dans la mesure où ce concept est forgé dans les contextes socio-culturels occidentaux alors que dans le monde non occidental de tradition holiste ce concept n'est pas prédisposé). Donc même les frontières entre régime démocratique, autoritaire et totalitaire sont fluides.

On retient la définition de G. HERMET : *« L'autoritarisme désigne un rapport gouvernants-gouvernés reposant de manière suffisamment permanente sur la force plutôt que sur la persuasion. Egalement, une relation politique dans laquelle le recrutement des dirigeants relève de la cooptation et non de la mise en concurrence électorale des candidats aux responsabilités publiques, la vie politique existe par le biais de relais dévoué tandis que l'opposition est tolérée ou bannie. Les élections ne sont d'une apparence démocratique et visent à légitimer le système politique aux yeux du monde extérieur et à l'intérieur, de s'assurer de l'apathie des masses sans que leur résultat connu à l'avance n'ait quelconque influence »*[22].

[22] HERMET (G.), « L'autoritarisme » *Dans Traité de science politique*, Tome2, M. Grawitz, J.Leca, p. 270.

C. Développement

Etymologiquement, selon le dictionnaire de politique « Toupictionnaire », *le concept développement vient du latin « de », préfixe de cessation de négation, et de « velare », voiler, couvrir, envelopper.* Le développement est l'action de faire croître, de progresser, de donner de l'ampleur, de se complexifier au cours du temps. Le développement est un concept très complexe qui ne se laisse pas facilement appréhender. Selon Alain TOURAINE, le développement est *« le passage d'une société A à une société B dans un sens positif »*[23]. Comme on le voit à travers la définition d'Alain TOURAINE, le développement peut impliquer une transformation des facteurs permettant d'agir dans une société pour améliorer sa façon de vivre. Pour François PERROUX, le développement est d'une part *« l'ensemble des changements dans les structures mentales et les habitudes sociales d'une population qui le met ensemble en état d'augmenter de façon durable un produit réel global »*[24]. D'autre part, le développement peut être compris, poursuit-il, comme *« l'ensemble des changements observables dans le système économique et dans le type d'organisation qui conditionne la croissance du produit réel global »*[25]. A la différence de GUILLAUMONT qui stipule que le sous-développement est un *« gaspillage, une destruction des capacités humaines, ... un état auto-entretenu d'insatisfaction des besoins fondamentaux »*, le professeur NGONDO, quant à lui, perçoit le développement comme *« un processus par lequel une société cherche à satisfaire les besoins fondamentaux »*[26].

Cependant, malgré les littératures qui lui sont consacrées, ce concept reste vague et tout le monde l'admet facilement sans qu'on sache à quoi il répond comme le souligne AUSTRY : *« Le développement est une notion faussement familière. Tout le monde croit savoir ce qu'est le développement et la fréquence de l'emploi du terme comme la floraison des travaux qui lui sont consacrés contribue à créer cette sensation de connaissance (...). Les lieux communs sur le développement ne saisissent que l'écume tandis que les analyses scientifiques oublient souvent les problèmes du « quoi » et du « pourquoi » au profit de celui du « comment » (...) tout le monde veut se développer comme on veut être intelligent ou beau »*[27]. Ce faisant, face à cette complexité du développement, Luc FERRY concevait le concept de développement comme absurde : *« je sais que l'expression est de rigueur, mais je la trouve aussi absurde, ou plutôt si floue qu'elle ne dit rien déterminé »*[28]. Le développement n'a pas de définition toute faite mais fait ressortir quelques définitions qui renvoient à la satisfaction

[23] TOURAINNE (A.), *Analyse des sociétés en formation*, Paris, seuil, 1973, p. 16.
[24] PERROUX (F.), « trois outils pour l'Analyse de sous-développement », p. 40.
[25] PERROUX (F), *Op.cit.*, p. 43.
[26] NGONDO, *Initiation aux concepts de la population et de développement*, Paris, Economica 1999, p. 28.
[27] AUSTRUY (J.), *Le scandale du développement*, Paris, Marcel rivière, 1972, p .19 .
[28] Visitez le site web http://www.LaDocumentation française.Fr/.../theories/theoriesdevelop.shtml.

des besoins élémentaires comme l'alimentation, la santé, l'éducation, le loisir, ... Et Luc FERRY d'ajouter que le terme est en fait l'évidence en raisonnant par l'absurde : *« Qui voudrait plaider pour un développement intenable. Evidemment personne![...]. L'expression chante plus qu'elle ne parle »*[29]. Bref, le développement n'est pas une notion statistique, c'est un processus économique cumulatif qu'il faut essayer de comprendre. Il s'agit d'un mouvement vers le haut de tout le corps social. Pour le cas qui nous concerne, nous allons attacher plus d'importance au développement économique.

Ainsi, le développement économique désigne les évolutions positives dans les changements structurels d'une zone géographique ou d'une population : démographiques, techniques, industriels, sanitaires, culturels, sociaux, De tels changements engendrent l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie. C'est la raison pour laquelle le développent économique est associé au progrès. Ce faisant, dans les pays économiquement avancés, le développement est recherché, en général, par l'encouragement de l'innovation (via la recherche, l'investissement, l'éducation, l'accroissement de la sécurité juridique, ...). En revanche, dans les pays émergents, le développement est principalement basé sur l'exploitation des ressources naturelles et le faible coût de la main d'œuvre. Le développement économique est ensuite un processus qui appelle la participation de tous et de chacun aux activités inhérentes au bien-être général, particulièrement du côté matériel. Et la mise en œuvre des moyens permettant l'élévation des niveaux techniques de production conduit à ce développement. Dans le même ordre d'idées, HAGEN qui a eu le mérite de souligner la dimension technique du développement économique dit ceci : *«on utilise aussi l'expression de développement économique de façon technique pour désigner tous les effets complexes de la croissance (...), les transformations dans les types de biens produits, les méthodes pour les produire et la structure de l'emploi»*[30].

De ce qui précède, nous retenons donc que le développement économique est un ensemble de transformations quantitatives et qualitatives opérées dans le domaine économique et incluant les moyens tant matériels qu'humains mis en œuvre pour la production.

Face à cette situation du concept développement tellement complexe qui ne se réduit pas aux simples apparences physiques, qui se révèle un phénomène plus profond à analyser ; il est importe de savoir alors comment mesurer le développement.

[29] *Ibidem.*
[30] HAGEN (E.), *Economie du développement*, Paris, Economica, 1982, p.11.

1. Indicateurs du développement

Les indicateurs du développement permettent de mesurer le développement. Ce dernier étant un phénomène complexe et multidimensionnel, sa mesure quantitative à travers des indicateurs, de plus en plus riches, se sont donc succédés[31] :

a. PIB (produit intérieur brut)

Du point de vue strictement économique, l'indicateur le plus souvent utilisé est le PIB (produit intérieur brut) qui est une somme des valeurs ajoutées sur un territoire. Son chiffrage, qui ressort de comptabilité nationale est cependant délicat. Comment par exemple chiffrer l'utilisation des services non marchands et des biens publics ? Leur coût et utilité économique sont noyés dans les budgets publics par absence de facturation ce qui ne permet guère de savoir s'ils apportent plus de richesses qu'ils en consomment, s'il y a valeur ajoutée ou retranchée.

b. PNB (produit national brut)

Le produit national brut est la somme de la valeur ajoutée intérieure et extérieure attribuable aux résidents. Il comprend non seulement le produit intérieur brut (production finale totale de biens et de services des résidents et des non résidents), mais encore le revenu net des facteurs reçu par les résidents à partir de l'étranger.

c. IDH (indice de développement humain)

Au cours des années 1990, des indicateurs synthétiques ont vu le jour. Le PNUD publie l'indicateur de développement humain (IDH) qui prend en compte la santé, l'éducation, le respect des droits de l'homme (dont font partie depuis 1966, les droits économiques et sociaux)

d. Autres indicateurs

Plus récemment, l'ONU a amélioré la mesure du développement en créant de nouveaux indicateurs de développement, dans le cadre des « objectifs du millénaire pour le développement » (OMD). Ainsi, les objectifs du millénaire pour le développement, à atteindre d'ici 2015, sont les suivants[32] :

[31] GADREY (J.), « Les nouveaux indicateurs de richesse », éd. la découverte, 2005.
[32] Visitez le site web http://Fr.wikipedia.org/indicateurs.

- réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ;
- réduire de trois quarts la mortalité maternelle ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- combattre les maladies en particulier le VIH/SIDA et le paludisme ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- assurer un environnement durable ;
- réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans ;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

2. Moyens du développement

Les moyens de développement sont différenciés selon les pays. Ils dépendent des structures préexistantes et de la culture partagée par la population. Dans les pays du Nord, le moyen de développement le plus répandu est de procéder à des adaptations juridiques et institutionnelles encourageant l'innovation, notamment grâce à la recherche, l'investissement, l'éducation, l'accroissement de la sécurité juridique. Le rôle de l'Etat est de créer les conditions de l'augmentation des compétences afin que se développe un système efficace de production et distribution de biens et services. Ceci est obtenu pour l'amélioration de l'environnement juridique : sécurité juridique, adaptation des lois.

3. Théories du développement[33]

a. Théorie d'esprit d'entreprise et de développement économique

Cette théorie cherche à rendre compte en quoi les barrières socio-culturelles et psychologiques aux attitudes entrepreneuriales pourraient expliquer l'incapacité de la société sous-développée à générer et à mettre en œuvre l'innovation technologique et organisationnelle.

b. Théorie de la gouvernance

Cette théorie combine les approches de la science politique et l'économie institutionnelle. Elle vise à démontrer que les Etats qui sont les plus aptes à favoriser le développement sont ceux qui exercent les fonctions régaliennes universelles et les seules politiques publiques que d'autres acteurs que l'Etat ne seraient pas en mesure d'élaborer à sa place avec la même efficacité. Ce sont également des Etats suffisamment désengagés de la société civile du marché pour laisser les mécanismes d'autorégulation de ceux-ci produire tous leurs effets.

[33] Visitez le site web: www.la documentation francaise.fr/theories develop. Shtml.

c. Théorie de la recherche de rente

Les systèmes administratifs de nombreux pays en développement se caractérisent par diverses formes de clientélisme, de népotisme ou de corruption. L'intervention de l'Etat offre, de par les emplois et les législations, des possibilités de rente. Les individus et les groupes de pression seront incités à investir des ressources pour rechercher des rentes et obtenir des privilèges au lieu de chercher à accroître la production. Les responsables politiques offriront des rentes en échange de rémunérations monétaires et/ou de soutien politique. Cette recherche de rente entraîne un gaspillage de ressources et un facteur de violence politique pour s'approprier des rentes.

d. Théorie des étapes de la croissance

Selon ROSTOW, toute société passe par cinq phases : tradition, transition, décollage (take off), maturité et consommation intensive. Le problème soulevé par le développement se situe au niveau de la troisième séquence. Le décollage se produit grâce à une forte augmentation du taux d'investissement déclenchant une dynamique auto-entretenue de la croissance. Cette théorie a été développée dans les années 1960, dans un courant « développement politique » où tous les pays devraient emprunter la même voie pour le développement. Néanmoins, c'est à partir des années 1970 que cette théorie à été remise en cause et qu'il a été constaté par conséquent qu'il n'y a pas de schéma déterministe, qu'il n'y a pas de « boîte à outil » débouchant sur le développement et que, enfin, le développement change d'un pays à un autre.

e. Théorie quantitative

La théorie quantitative établit des corrélations précises entre l'apparition des différents régimes politiques et le niveau atteint par certains indices se rapportant à la vie sociale, économique et culturelle. Cette théorie met en relation directe le produit national brut (P.N.B.) par habitant, le taux d'urbanisation et d'alphabétisation avec le développement politique. Elle affirme même que la croissance du produit national brut (PNB) permet la régression de la violence. Nous pouvons citer ici l'exemple de la théorie behaviouriste de la démocratie dominée par les travaux de S.M. LIPSET. De ces cinq théories, nous tenons à signaler que la théorie quantitative nous sera plus utile dans notre recherche étant donné que notre objectif principal est de savoir les interdépendances qu'il y a entre le politique et l'économique.

4. Démocratie et Développement

a. Approche économique

Au cours des années 1990, la littérature s'est beaucoup intéressée à la relation entre la démocratie et le développement économique. L'hypothèse sous-jacente était à l'époque que les régimes démocratiquement élus seraient les mieux à même d'œuvrer à l'amélioration du bien-être des populations. Cette hypothèse repose elle-même sur l'idée que les dirigeants qui n'auraient pas marqué des progrès dans les avancées sociales perdront probablement au prochain cycle des élections. De ce fait, la démocratie était censée promouvoir une gestion saine des ressources publiques par des gouvernements dont l'imputabilité pourrait être mise en exergue dans le cadre de la conduite des affaires publiques.

En effet, les institutions politiques devraient jouer un rôle essentiel dans ce processus de démocratisation, car plus ces institutions et les acteurs qui les animent sont forts, plus la capacité des acteurs de la vie économique est forte pour faire entrave à une « gestion prédatrice » et « non-efficiente » des ressources publiques. Mais la fonction de comportement d'un gouvernement peut avoir comme objectif soit de maximiser son profit par le biais de la capture de la rente publique ; soit de maximiser le bien-être de la population par exemple la hausse soutenue de revenu par habitant. Ceci indépendamment de la nature démocratique ou non des gouvernements. De ce fait, entre ces deux extrêmes, plusieurs niveaux de situations intermédiaires peuvent se présenter : par exemple, le gouvernement peut maximiser son utilité tout en préservant les intérêts des couches sociales organisées. Cette situation peut être sous-optimale pour l'économie dans son ensemble, surtout dans le cas d'une économie qui repose sur l'agriculture et l'élevage et dont les acteurs sont très peu organisés notamment la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Mais l'analyse empirique montre que les régimes dictatoriaux peuvent aussi se montrer « bienveillants » avec un objectif de maximiser le bien-être des populations par opposition aux régimes dits « prédateurs » qui ont pour objectif de maximiser leur bien-être en captant l'essentiel de la rente nationale.

Le cas du Sud-Est asiatique et de la Corée du Sud dans les années 1970-1980 illustre bien cette hypothèse. Dans le même ordre d'idées, l'Américain Georges O'DONNEL à travers son ouvrage « *Modernization and Bureaucratic Authoritariasm* » illustre bien cette situation. Dans cet ouvrage, O' DONNEL exclut une hypothèse qui était jusque là avancée selon laquelle l'autoritarisme serait lié à la pauvreté. Il démontre que même les systèmes politiques développés peuvent connaître l'autoritarisme comme c'était le cas de la Russie, de l'Allemagne et de l'Italie.

Ainsi, vers la fin de la seconde guerre mondiale il distingue les systèmes politiques « incluants » des systèmes politiques « excluants » ou Etats bureaucratiques autoritaires. Les systèmes politiques « incluants » ou « incorporants » sont des systèmes politiques qui favorisent la participation politique du peuple. C'est le cas de l'Argentine en Amérique Latine, sous la présidence de Juan PERONE (le péronisme) et du Chili, sous la présidence de Martin GETULE (le gétulisme) la même année 1945. Ces régimes tablaient sur la satisfaction maximale des demandes du peuple et pour cela, il fallait inclure le peuple dans le processus de prise de décision notamment à travers les organisations syndicales ou associatives. Les systèmes politiques « excluants » quant eux sont ceux qui ne favorisent pas la démocratisation, mettent le pouvoir aux mains d'une élite bureaucratique et militaire à l'exclusion du peuple ou du moins des classes inférieures urbaines ou rurales. Paradoxalement, O'DONNEL montre que ce ne sont pas les systèmes politiques « incluants » qui favorisent le développement économique, au contraire, ils favorisent l'émergence des systèmes politiques « excluants » qui eux favorisent le développement économique.

De par les analyses de O'DONNEL, nous constatons que l'origine des systèmes politiques « excluants » se trouve dans l'inefficience économique des systèmes politiques « incluants ». A vouloir satisfaire les nombreuses demandes des gouvernés, les régimes « incorporants » s'exposent à des crises économiques qui découlent de l'augmentation démesurée des dépenses publiques sans que la production suive. C'est paradoxalement les Etats bureaucratiques autoritaires qui assuraient une meilleure croissance économique. Enfin, et en tout état de cause, les conditions socio-économiques qui découlent de cette gestion ont favorisé l'approfondissement de la démocratie. En d'autres termes, les systèmes politiques autoritaires peuvent fonctionner parallèlement au développement économique tandis que les systèmes démocratiques peuvent fonctionner dans un système de pauvreté. Pour ce qui est du Burundi, cette analyse de O'DONNEL peut mettre en lumière la paradoxalité qu'il y a entre le « régime BAGAZA autoritaire par excellence qui avait enregistré beaucoup de performances économiques par rapport au « régime BUYOYA » plus ouvert que ce dernier mais sans grandes réalisations économiques (Nous y reviendrons).

b. Approche politique

Bien que l'observation des performances selon les régimes politiques et leur stabilité puisse laisser entendre un certain déterminisme politique, un schéma explicatif basé sur une causalité inverse est aussi envisageable. Plusieurs arguments, parfois contradictoires sont avancés pour décrire l'impact du régime politique sur le développement. Si le développement des libertés individuelles stimule la croissance, en encourageant l'entreprenariat, il engendre un effet

négatif en exacerbant les conflits de répartition des revenus et des richesses. C'est ainsi que Alberto ALEXINA et Dani RODRIK montrent que *« le multipartisme favorisant le clientélisme, se traduit par des demandes de redistribution »*[34]. Tandis que les libertés individuelles, en réduisant l'autonomie de l'Etat contraignent celui-ci à privilégier la consommation présente aux dépens de la consommation future. Selon ce raisonnement qui postule que *les profits sont à l'origine de l'accumulation et par voie de conséquence de la croissance, cette dernière se trouve réduite,* disent Adam PRZEWORSKI et Fernando LIMONGI[35]. Enfin, les gouvernements élus ont une capacité à réformer limitée en raison de la contrainte de popularité de réélection. Cependant, les régimes autoritaires qui échappent à cette contrainte ont plus d'autonomie pour entreprendre des réformes et de ce fait leurs actions s'inscrivent dans une perspective privilégiant la croissance à long terme. A cet égard, ALEXINA et PEROTTI montrent en revanche que « *ces régimes autoritaires lèguent à leurs successeurs une situation économique difficile qui est à l'origine de leur chute* ». Dans cette perspective, pas mal d'auteurs tant marxistes que libéraux avaient développé des thèses explicatives de la stabilité et/ou de l'instabilité politique. Par exemple James DAVIES qui soutient que *l'instabilité politique éclate toujours lorsqu'il y a un fossé entre les aspirations légitimes des peuples et les décisions des gouvernements.*[36] Appliqué à la Russie d'avant 1917, cette situation se représente par la courbe en « J » suivante [37]:

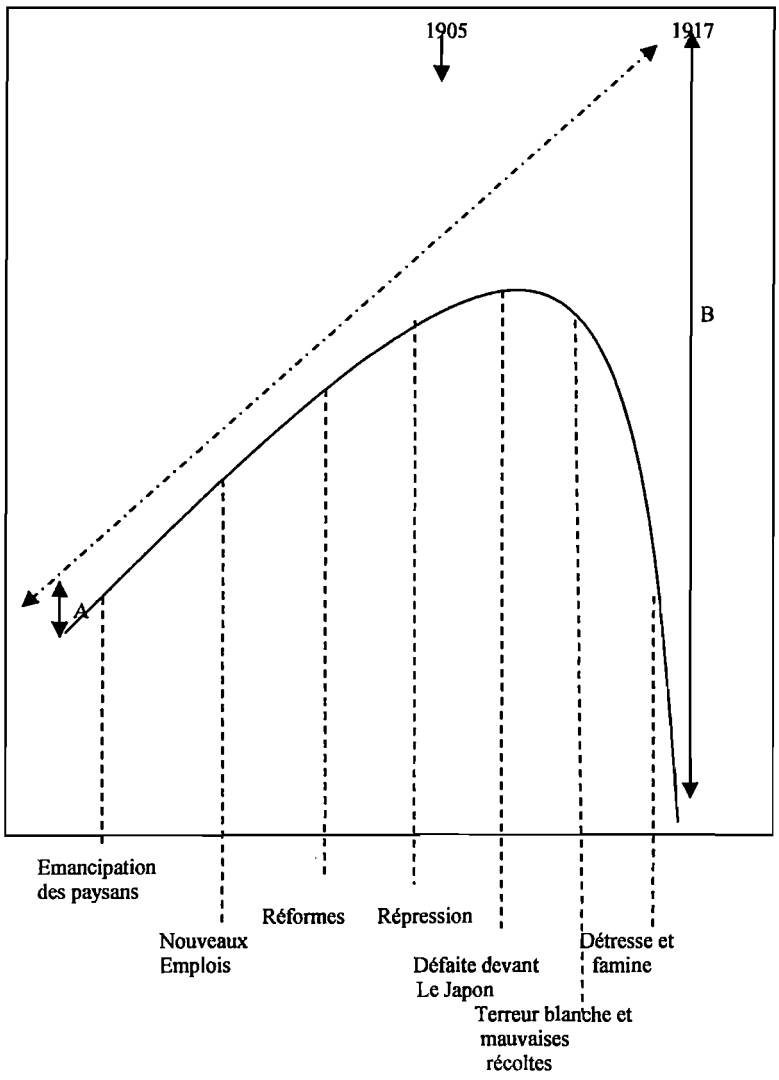
[34] ALEXANA (A.) et RODRIK (D.), " Distributive politics and Economy growth", *Quorterly Journal of Economics,* Vol.CIX, issue 2, 1994, pp. 465-490.

[35] PRZEWORSKI (A.) et LIMONGI (F.), "Political regimes and economic growth", *journal of Economic perspectives,* vol.7, N°3, Summer 1993, pp. 51-69.

[36] DAVIES (J.), « Vers une théorie de la révolution », *in Birnbaump., chazel F., dirs*, 1978, pp.245-248.

[37] Cette courbe d'insatisfaction « en J » de DAVIES est tirée de « Flambée des prix au Burundi :défis et ajustement de politique », in Cahier de l'IDEC, Volume 3,n1,Juillet 2008, p.55.

Courbe d'insatisfaction « en J » de DAVIES



---------- : Attente et espérances (satisfaction escomptée)

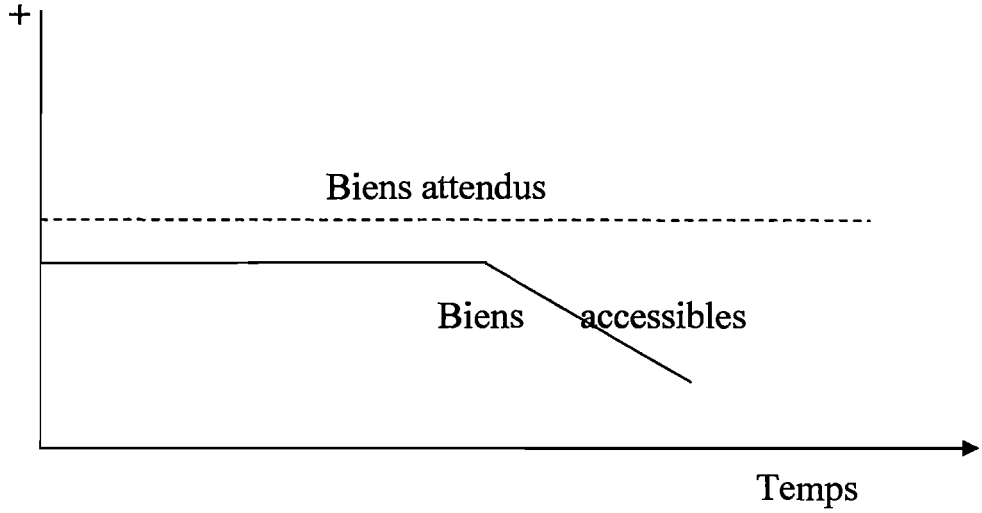
_____ : Satisfaction réelle des besoins

A : Marge tolérable
B : Marge intolérable « entre ce que les gens désirent et ce qu'ils ont ».

Le graphique traduit une situation où le gouvernement crée des espoirs auxquels les gouvernés croient. Ensuite ces espoirs sont déçus pour des raisons qui sont imputables aux dirigeants ou qui leur sont extérieures et les gouvernés manifestent pour exprimer leurs déceptions mais ce désaccord est encore contenu (stade A : marge de tolérance). Enfin, face aux manifestations, le gouvernement recourt à la cœrcition violente et sa légitimité s'érode brutalement ou graduellement (stade B).

Ted GURR, quant à lui et à travers sur ouvrage *Why men rebel*, montre que des conditions socio-économiques précises provoquent une instabilité politique caractérisée par des violences collectives plus ou moins importantes[38]. Une situation où les attentes des individus sont stables mais les possibilités de réaliser diminuent c'est-à-dire que les biens disponibles diminuent (decremental deprivation).
Cette situation est représentée par le graphique suivant[39] :

Courbe d'insatisfaction de Ted GURR



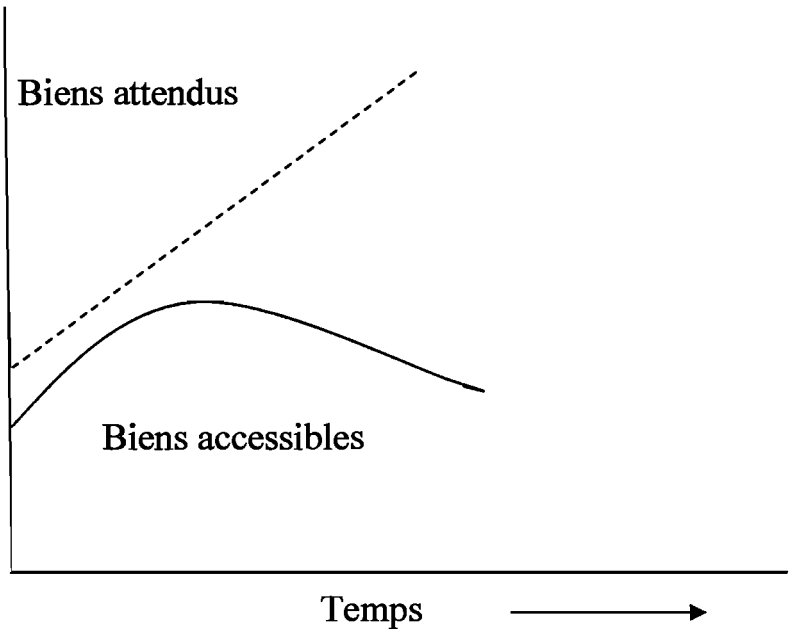
Les attentes sont stables mais les biens disponibles diminuent. Le graphique traduit une situation où par exemple les revenus des salariés ne changent pas alors qu'entre temps la valeur de la monnaie s'est dépréciée. Les revenus ne permettent plus l'accès aux biens initiaux.

En outre, il y a une autre situation semblable au modèle en « J » de James DAVIES caractéristique des périodes de croissance économique soutenue suivie d'une brusque récession. Ici, les attentes des individus suivent une pente ascendante mais les biens disponibles diminuent après avoir augmenté (progressive deprivation).

[38] GURR (T.), *Why men rebel*, princeton, princiton university press, repris dans N., MAYER ; P.,PERRINEAU , *les comportements politiques*, Paris , Armand Colin, 1970, pp. 116-117.
[39] *Ibidem*, P.57.

Cette situation est représentée par le graphique suivant[40] :

Courbe d'insatisfaction de Ted GURR semblable à celui de James DAVIES.



Les attentes augmentent mais les biens disponibles diminuent après avoir augmenté. Le graphique traduit une situation où l'environnement socio-économique est bon et amène les individus à développer des comportements de confiance. Cependant, suite à une crise brutale (effondrement de la bourse, chocs inflationnistes non suffisamment anticipés comme les chocs pétroliers d'hier, etc.), les individus plongent dans la « déprime colérique ».Un autre théoricien du nom de Martin Seymour LIPSET articule l'argument économique et le facteur politique de légitimité : la stabilisation d'un système démocratique repose sur son efficience ou efficacité économique et sa légitimité institutionnelle ou légale. Dès lors que ces deux facteurs n'existent plus, ou sont insuffisants, le régime politique entre en crise. A partir de ces deux notions, LIPSET dresse quatre catégories de régimes politiques :

Légitimité	+	-
+	A	B
	C	D

[40] *Ibidem*, P.59.

La 1ère catégorie A correspond au régime politique stable parce que démocratiquement mis en place et surtout efficace économiquement.

La 2ème catégorie B correspond au régime politique qui a une légitimité démocratique lui permettant de passer certaines crises de basse intensité, mais résiste difficilement aux grandes crises économiques. La 3ème catégorie C correspond à la catégorie des régimes efficients économiquement mais sans légitimation démocratique. Le régime bénéficie d'un crédit de soutiens, mais toute petite crise dans son efficience socio-économique, c'est-à-dire dans sa capacité à trouver des réponses aux demandes des populations le fait basculer dans la tourmente. La 4ème catégorie et la dernière D correspond à la catégorie inefficiente économiquement et illégitime politiquement. Il se maintiendra par la force et la terreur. Le risque est que quand la force cesse, le régime s'écroule. Et, quand la force s'intensifie, le régime creuse aussi sa tombe.

En fin de compte, pour qu'un système politique soit stable, il faut des conditions préalables. A cet égard, deux politistes avaient analysé et développé les conditions de la stabilisation des systèmes politiques, en l'occurrence Raymond ARON et Roger Gérard SCHWARTZENBERG et les résument en ceci :

- Selon Raymond ARON, pour qu'un système politique soit stable, il faut qu'il y ait un développement économique. L'exemple typique est que la crise économique de 1929 avait déstabilisé les démocraties allemande et italienne. Lorsqu'un système politique n'a pas assez de ressources économiques les acteurs se contentent des promesses non tenues. Ce qui peut provoquer une instabilité.

- Il faut la stabilisation démocratique qui est antithétique avec la médiocrité politique car si les acteurs sont médiocres, incompétents, si les débats politiques sont passionnés et non maîtrisés alors le système politique peut connaître des crises.

Quant au sociologue français Roger Gérard SCHWARTZENBERG et surtout à travers son ouvrage *sociologie politique*, dégage cinq conditions de la stabilité politique[41].

- Le choix direct des dirigeants, non seulement les dirigeants sont légitimes mais aussi les programmes de gouvernement sont également adoptés par la même occasion.
- La cohérence gouvernementale ou l'unité de direction du système politique.

[41] SCHWARTZENBERG (R-G.), *Sociologie politique*, 4ème édition Paris, Monthrestien, 1988.

Le pouvoir exécutif ou le gouvernement est dans tous les systèmes le moteur. Il doit donc être cohérent pour dire que ses choix doivent être officiellement affirmés et pratiquement mis en œuvre sans discorde de voix. C'est ici que le principe de la majorité démocratique prend son importance.

- Le contrôle du gouvernement : Il suppose que le parlement joue son rôle de contrôleur de l'action gouvernementale et que l'opposition politique joue son rôle d'opposant contre la majorité, que la société civile joue son rôle de groupe de pression. Si ce contrôle n'existe pas, le gouvernement sombre dans l'arbitraire donc dans les conditions de l'instabilité.

- La communication politique : pour qu'il y ait stabilité il faut un système d'échange, de dialogue, de débat et de recherche de consensus entre les acteurs sociaux (employeurs et employés), entre le gouvernement et les acteurs sociaux c'est-à-dire les syndicats et diverses associations, entre gouvernants et gouvernés, entre les institutions, entre le gouvernement et l'opposition, etc.

- Le consensus minimal sur la forme, la nature et l'organisation des institutions ainsi que sur les valeurs fondamentales de la société comme le respect de la vie, la protection de la famille ou la reproduction naturelle des êtres vivants.

Somme toute, ces arguments dont la liste est loin d'être exhaustive, se trouvent parfois vérifiés dans le cas burundais notamment ceux de RODRIK et ALEXINA, de James DAVIES et de Ted GURR. Mais force est de constater également certaines spécificités qui conduisent non seulement à les relativiser, mais aussi à considérer la relation inverse entre régime politique et l'évolution économique comme le font d'autres analystes qui soutiennent une causalité inverse dans le cadre d'un déterminisme économique depuis les travaux de LIPSET. L'évolution du régime démocratique serait plutôt une conséquence du développement économique[42].

Ici nous nous intéresserons à l'hypothèse selon laquelle le régime démocratique serait à l'origine d'une recrudescence des pressions en faveur des politiques de redistribution et ralentirait la croissance et à celle qui soutient que les régimes autoritaires lèguent à leurs successeurs des situations économiques catastrophiques qui sont à l'origine de leur chute (nous y reviendrons).

[42] LIPSET (S.M.) « Somme Social requisites of democracy : Economic development and political Legitimacy », *American political science review,* n°59, pp. 69-105.

CHAP II. PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU BURUNDI

I. Bref aperçu du contexte général de la démocratie pluraliste

L'émergence du concept « démocratie » n'a pas été le fruit du hasard. Elle est l'aboutissement d'un long processus qui lui-même s'insère et tire sa justification dans l'évolution du contexte international en mutation.

A. Contexte international

Jusqu'en 1990, le conflit Est-Ouest était le facteur politique international dominant. Chacun devait se définir d'une manière ou d'une autre par rapport à ce conflit surtout les représentants du capital dans les démocraties ayant une économie de marché. Pour celles-ci, il était important de prouver que l'économie de marché démocratique était largement supérieure sur le plan social à un communisme autoritaire et inefficace. Ce fut un succès surtout lorsque le conflit Est-Ouest tourna à l'avantage de l'Ouest .C'est ainsi que la démocratie a remporté victoire sur victoire. Et pas seulement en Europe centrale et orientale mais aussi dans les pays asiatiques et africains. C'est dans ce contexte que Francis FUKUYAMA considère la démocratie comme *la fin de l'histoire.*[43]

Depuis 1989, date à partir de laquelle des évolutions politiques notables ont eu lieu, les premiers signes de résistance contre les autoritarismes et des premières exigences de réformes démocratiques se sont manifestés. C'est à ce moment que la conférence France-Afrique se tint en 1990 à la Baule sous le haut patronage du président français François MITTERAND. Ce dernier se présentait comme le porte-parole de l'occident et donna aux chefs d'Etat et de gouvernements africains le mot d'ordre qu'ils devaient résolument engager leurs pays sur la voie démocratique et que le meilleur élève sera récompensé.

Ce faisant, le président BUYOYA voulut être parmi les bons élèves et il amorça ce processus de démocratisation parmi les premiers. De l'injonction exogène de la Baule renforcée par la pression interne, le Burundi prit la voie de démocratisation qui a débouché sur la victoire écrasante du président Melchior NDADAYE élu en 1993.

35 FUKUYAMA (F.), *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion ,1992.

1. Raisons externes : injonction exogène d'une nouvelle conception politique

A la fin des années 1980, le monde est marqué par de profonds changements politico-idéologiques dont les effets ont été très significatifs au niveau mondial. C'est ce que le politologue pierre de SENARCLENS a qualifié de *« changements structurels »*[44]. Ces « changements structurels » ont été marqués par la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, suivie de la réunification de toute l'Allemagne le 3 octobre 1990, l'effondrement de l'URSS et de l'économie dirigée dans l'ex-Empire soviétique et en Europe centrale et orientale, sans oublier la fin de la guerre froide occasionnée par la disparition de la bipolarité entre les blocs socialiste et capitaliste. Le politologue français Jean GAUDIN nous relate ici le déroulement des événements : *« Et tout d'abord, un vrai mur, celui de Berlin : bétonné chaque jour un peu plus depuis trente ans, tout semblant irréversible. Voilà qu'il tombe avec rapidité, tout comme le bloc socialiste. C'est la fin d'une époque où on devait choisir son champ, Est ou Ouest, chacun imposant ses fidélités, ses alignements, ses conditions »*[45] .Tous ces événements historiques donnèrent lieu à un changement en profondeur des structures de la politique internationale notamment avec la consécration du triomphe du champ libéral sur le champ socialiste. Et l'Ivoirien WONDJI, d'affirmer : *« L'effondrement de la puissance communiste a laissé le capitalisme sans rival et ouvert une voie royale à la démocratie libérale et à l'économie de marché, qui délimitent aujourd'hui le cadre d'évolutions des sociétés »*[46].

C'est de cette façon que l'Etat-providence ou « Welfare State » tombe en échec notamment en Amérique Latine et en Afrique avec toutes ses dérives autoritaires, ses déficits budgétaires, sa corruption et son incompétence dans la gestion des affaires publiques qualifiés de *« crise de gouvernabilité »*[47] par le politiste Français Xavier MERRIEN. C'est ainsi qu'à l'encontre des années 1950 où l'indépendance était une condition nécessaire pour le développement, à partir des années 1990, la démocratie devient irréversible dans le redressement économique et social en Afrique.

[44] SENARCLENS (P. de), « Gouvernement et crise des mécanismes de régulation internationale », *in RISS, Gouverner l'Afrique, vers un partage des rôles*, pp. 95-108, p. 95.

[45] GAUDINC (J.P.), *Pourquoi la gouvernance ?* Paris, presses de science politique, Novembre 2002, p.13.

[46] WONDJI (C.), « Post-face : chronologie de l'Afrique des années 90 » *in comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique (UNESCO), Histoire Générale de l'Afrique. L'Afrique depuis 1935*, Vol. VIII, paris, présence Africaine 1948, pp. 609-617, p.609.

[47] MERRIEN (F.-X.), « De la Gouvernance et des Etats-providence contemporains » *in RISS, op.cit.*, pp. 61-71, p.61.

En fin de compte, au déterminisme économique des époques développementalistes qui n'a pas été efficace sur le plan des performances, à partir des années 90, l'Afrique semble prendre un « nouveau départ » avec le retour au politique en tant que moteur de développement.

a. Fin du monde bipolaire et son influence en Afrique

La fin de la bipolarité a été occasionnée par l'effondrement du communisme dans les pays de l'Europe centrale et orientale étendant son influence sur l'ensemble des pays africains. C. YOUNG et B. KANTE font remarquer que *« le communisme s'est éteint en Afrique au mois de mai 1991, lorsque la statue géante de Lénine a été abattue à addis abeba, la capitale de l'Ethiopie, en guise d'ultime requiem symbolique »*[48].

A cet effet, beaucoup parmi les pays africains qui s'étaient ouvertement proclamés « marxistes-léninistes » renoncèrent à leur option idéologique. C'est le cas du Mozambique en juillet 1989, de l'Angola en mai 1991, de la Tanzanie de Julius NYERERE, etc. Pour le cas du Bénin, on abandonna même le terme « populaire » et comme au Congo, on en revint au drapeau et à l'hymne national du temps de l'indépendance. Ce fut le début d'une phase de transition entre l'Etat autoritaire et l'Etat démocratique. Le monopartisme tout comme l'idée selon laquelle un développement rapide et durable produit de l'autocratie perd sa raison d'être au profit de l'idée selon laquelle *« la démocratie, le pluralisme, le respect des droits de l'homme, des institutions, s'inscrivent dans un cadre constitutionnel et des gouvernements responsables désignés au terme d'élections périodiques et honnêtes, ainsi que la reconnaissance de l'importance légitime de l'individu dans la société constituent des conditions essentielles pour un développement économique et social soutenu »*[49].

b. Sommet de la Baule tenu en 1990

Le sommet de la Baule tenu en 1990 du 20 au 24 juin 1990 marque le plus l'injonction exogène de la démocratie, condition sine qua none pour le développement du continent africain. Ainsi, comme Claver NGENDAKURIYO le montre, *« Alors qu'à la veille de cette conférence le mot « démocratie » se confondait en Afrique à « un régime monopartiste où le citoyen s'intègre dans un circuit totalitaire du pouvoir étatique sans moindre opposition », après la*

[48] YOUNG (C.) et KANTE (B.), *Op.,cit.*, p. 87.

[49] MAPPA (S.), « L'injonction démocratique dans les politiques européennes de développement », *in MAPPA (S.) (et alii), développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires, paris, Karthala,* 1995, pp. 121-178, p. 125.

Baule, « l'autoglorification des souverains laisse la place à la démystification institutionnelle »[50].

En effet, François MITTERAND donna alors un avertissement en tant que parrain des pays francophones, au cours de ce sommet *« il n'est pas question d'amitié et de coopération mais de démocratie et de développement*[51].Bien plus, il précisa que *« l'aide française sera plus tiède envers les régimes autoritaires et plus enthousiaste envers ceux qui franchissent le pays vers la démocratie regroupant à la fois le multipartisme, la liberté de presse, l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et le respect des droits de l'homme »*[52].

Pour le cas du Burundi, le président BUYOYA qui faisait partie de cette conférence de la Baule, a vite compris le message de François MITTERAND, de développer le continent africain par la démocratisation. Dans le même ordre d'idées, le président BUYOYA qui avait déjà commencé la politique de réconciliation de son peuple l'a renforcée en lançant le pays sur la voie de la démocratie pluraliste, en mettant en place une commission chargée de préparer une nouvelle constitution le 9 mars 1992 autorisant le multipartisme. Les effets de cette vague de démocratisation n'ont pas tardé à voir le jour. Les mentalités évoluaient, la « croyance fondamentale » changeait comme nous le précise Julien NIMUBONA *« Les transformations politiques subies par la société burundaise consécutives au processus de démocratisation ont pour effet l'évolution des représentations et, partant, des croyances sur le pouvoir. « L'unité de glorification » du système antérieur est déstructurée. Il naît à la place une diversité de croyances qui coexistent parfois de manière conflictuelle comme tel est le cas du Burundi »*[53].

2. Raisons internes

Dans les années 1960, des régimes autoritaires se mettent en place et se consolident par le biais d'un système monopartite au pouvoir personnalisé, nourri par un réseau de clientélisme et de néo-patrimonialisme. Comme nous l'avons déjà écrit ci-haut que l'année 1989 fut marquée par les exigences des réformes démocratiques des premières résistances contre les autoritarismes, c'est la même vision de Denis BANSHIMIYUBUSA quand il écrit : *« A*

[50] Cité par Denis BANSHIMIYUBUSA dans NGENDAKURIYO (Cl.), « Analyse du discours politique sur la démocratie au Burundi : de l'injonction exogène à l'appropriation endogène 1989 -1993 », Mémoire, UB/FLSH : Histoire : Science politique, Bujumbura, Novembre 2002, p. 8.

[51] CASTERMAN (C.) et SADA (H.), « sommet de la Baule : l'avertissement », *in jeune Afrique* n°1539 du 27 juin 1990, paris, p.5.

[52] *Ibidem* .

[53] Cité par Denis BANSHIMIYUBUSA dans NIMUBONA (J.), « Election présidentielle du 1er juin 1993 au Burundi. Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique », Mémoire de DEA, université de Bordeaux I, Faculté de droit et des Sciences Sociales et politiques, Institut d'Etudes politiques (IEP) Bordeaux, octobre 1994, p. 135.

l'injonction en faveur de la libéralisation politique et de la démystification du système politique antérieur s'ajoutait la contestation des régimes aux dérives dictatoriales par les peuples africains »[54]. Ainsi, dans ces moments de « transitions démocratiques », continua-t-il, *« les régimes autoritaires sont assiégés. Le processus dynamique de la contestation populaire s'amplifie et gagne tout le continent. Les gouvernements doivent faire face à des pressions internes en faveur d'un changement politique et avec une ampleur sans précédent depuis la fin de l'ère coloniale »*[55].

Face à cette situation politique de l'impasse, l'Américain Samuel HUNTINGTON nous révèle les différentes attitudes des différents chefs d'Etat et de gouvernements africains. Ainsi, au cours de la seconde phase de la démocratisation, celle des années 1980, les systèmes politiques à parti unique ont adopté trois types d'attitude pour faire face à la modernisation politique[56] :

- La première attitude fut la radicalisation en renforçant la répression en l'encontre des opposants. Le risque de cette dernière est de provoquer ou d'exacerber les tensions existant dans la société.
- La seconde attitude fut de répondre de manière indirecte positivement au changement démocratique en orientant la modernisation socio-économique dans une direction favorisant le statu quo.
- La troisième attitude consistant en une assimilation de nouvelles élites avec la conviction que celles-ci ne pourraient jamais prendre le pouvoir ou qu'on pourrait les contrôler.

Au Burundi, les revendications sont canalisées dans des associations à caractère politico-ethnique comme, le parti pour la libération du peuple hutu (PALIPEHUTU), mouvement pour la paix et la démocratie (MPD), umugambwe w'abakozi b'uburundi (UBU), Front de libération nationale (FROLINA), etc. Qui plus est, le même courant est animé par les associations de lutte pour la défense des droits de l'homme ainsi que des partis politiques nouvellement agréés tel que le front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), le parti du peuple (P.P.), Parti libéral (PL), etc. Elles dénoncent les abus des régimes qui ont gouverné le pays notamment les violations flagrantes des droits de la personne humaine, des détournements des deniers publics et malversations économiques, les exclusions, ... C'est dans ce contexte que la plupart des Etats africains étaient sommés d'intégrer les valeurs de ce mouvement de bouleversement tant internes qu'externes.

[54] BANSHIMIYUBUSA (D.), « Analyse politologique du discours sur la Bonne Gouvernance au Burundi : mécanismes, enjeux et illustrations », Mémoire, UB/FLSH, 2004, p. 57.

[55] *Ibidem.*.

[56] HUNTINGTON (S.), *Authoritarian politics in Modern Society*, Landon, the Belk nap press of Harvard university press, 1982.

Et Julien NIMUBONA d'affirmer que *« Face aux restrictions financières édictées par le FMI et la Banque mondiale, il était particulièrement difficile pour le gouvernement burundais de faire fi à la démocratie quelque (sic) soit sa provenance »*[57].C'est à ce niveau que nous ne sommes pas d'accord avec pas mal d'analystes qui avancent que le président BUYOYA a le mérite d'apporter la démocratie au Burundi, surtout en rejoignant l'idée de Samuel HUNTINGTON au niveau de la 3ème attitude. Le président BUYOYA avait assimilé les élites de l'opposition dans l'espoir de rester maître de la situation.

B. Intermède démocratique

Une constitution fut rédigée par une commission chargée d'instaurer la démocratie au Burundi. Elle fut validée par pierre BUYOYA en 1992 en vue d'instaurer le multipartisme malgré de nombreuses et insistantes hésitations de la population burundaise. Des élections législatives et présidentielles furent organisées respectivement le 1er juin et le 30 juin 1993. Elles ont été toutes remportées par le FRODEBU. Après l'élection présidentielle démocratique, le président tutsi BUYOYA de l'UPRONA passa le témoin le 10 Juillet 1993 au nouveau président hutu Melchior NDADAYE. Le nouveau président de la République NDADAYE nomma Sylvie KINIGI une tutsi comme Premier ministre afin de bâtir une réconciliation entre les deux composantes hutu et tutsi, me semble-t-il. Trois mois après cette investiture, le 21 octobre 1993, un putsch militaire organisé par quelques éléments de l'armée nationale renversa les institutions et assassina Melchior NDADAYE et quelques uns parmi ses proches collaborateurs.

II. Séisme d'octobre 1993 qui remet en cause l'expression de la volonté populaire

L'annonce de cette mort sur radio Kigali fut le début d'un génocide des Tutsi et du lynchage des Hutu qui étaient opposés à cette idéologie. L'intérim à la tête du pays fut assuré par Sylvie KINIGI Premier ministre du président assassiné, du 27 octobre 1993 au 8 février 1994. Des régions entières connurent la purification ethnique, Bujumbura qui était épargnée de ces tueries au début connut aux mois de Mars-Avril 1994, les journées ville- morte et la balkanisation des quartiers. Des milices se créèrent, le GEDEBU (Génération démocratique du Burundi), les FDD (Forces pour la défense de la démocratie) pour des Hutu et les « sans défaite » et « sans échec » pour les Tutsi.

[57] NIMUBONA (J.), *op. cit.*, p. 153.

Ainsi, le Burundi s'enlisa dans cette situation où la peur et la suspicion de l'autre faisaient partie du menu quotidien de la population. L'histoire socio-politique du Burundi montre que les crises sont récurrentes dans cette société mais elles ne sont pas naturelles ni séculaires. L'identité des Burundais qui est actuellement présentée est le résultat d'une création alimentée par des clichés et stéréotypes qui ont été diffusés au sein de la population burundaise. Ces crises sont productrices des mémoires hutu et tutsi dans la société burundaise.

A. Fabrication des mémoires burundaises

Point n'est besoin de rappeler ici que l'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, qu'elle se construit et se transforme tout au long de l'existence. Chaque société peut construire son identité en fonction des différentes étapes de la vie. Les mémoires seront le résultat des reconstructions fondées sur le passé burundais qui couvre la période d'après l'indépendance et qui a été marqué par des crises identitaires. Celles-ci sont devenues pour certains Burundais des points de repères dans la fabrication d'une mémoire hutu et d'une mémoire tutsi alors qu'avant ces stratégies l'identification était basée sur le clan et la nation. Un Burundais à qui, on demandait de décliner son identité donnait le nom de son clan et la nationalité burundaise. Les principaux canaux de diffusion de ces repères sont l'œuvre des Burundais réfugiés et les Burundais de l'intérieur, des reportages sur le Burundi contribuent à leur tour à conforter « chaque groupe » dans sa vision des choses. L'existence de ces mémoires n'empêche pas que la mémoire nationale existe.

1. Mémoire hutu cultivée

Les événements de 1972 plus que les autres crises ont laissé des souvenirs très tristes dans les anales de l'histoire du Burundi. C'est à partir de cette date que des associations ou groupes d'individus chargés de défendre les intérêts des Hutu ont commencé à voir le jour. Déjà, l'association estudiantine des Burundais vivant à l'étranger dénommée mouvement des étudiants progressistes barundi (MEPROBA) a dévié de ses objectifs premiers à la suite de ces événements pour embrasser des idées ethnicistes ; elle est devenue mouvement des étudiants progressistes bahutu. En 1974, des étudiants burundais vivant en Belgique créèrent le mouvement tabara Uburundi (= au secours de la nation burundaise). D'autres groupes n'allaient pas tarder à voir le jour UBU (Umuhari w'abakozi b'uburundi) = (Front des travailleurs du Burundi), Bampere, PALIPEHUTU (Parti pour la libération du peuple hutu), FROLINA (Front de libération nationale).

Dans un document qu'il a rédigé autour des années1980, Rémy GAHUTU, fondateur du PALIPEHUTU, fait des propositions devant « sauver les Bahutu » :

« - *Les Hutu doivent être conscients des maux dont ils souffrent (...) ;*
- *L'unité des Hutu (...) ;*
- *Fondation d'un parti de lutte (...) ;*
- *La nécessité d'avoir des dirigeants dynamiques et potentiels (...) ;*
- *L'enjeu de la revendication des Hutu (réside) dans la recherche des moyens de se défendre contre les constantes attaques et provocation des Tutsi (...) ;*
- *Les Hutu doivent éviter les querelles idéologiques ».*

Six mois après la crise de Ntega et Marangara, le palipehutu nota que *« beaucoup de hutu ne pensaient pas que les Tutsi auraient encore osé exterminer les Hutu. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Les malfaiteurs tutsi ne rêvent qu'à tuer les Hutu jusqu'à ce qu'ils les exterminent »*[58]. Qui plus est, les forces vives de résistance ont appelé les Hutu à être vigilants : *« Depuis 1965, l'ethnie hutu fait l'objet d'un massacre aveugle qui vise la réduction de son groupe ethnique. Actuellement, les militaires sont lancés dans l'exécution du programme ignoble : ramener les 84% de Hutu à 15% pour que les Hutu ne restent pas majoritaires dans les élections démocratiques qui passent pour la seule règle de jeu acceptable dans la gestion de sociétés modernes »*[59]. Et le Front Melchior NDADAYE alerta la population sur ce qu'il appelait *« un plan de génocide minutieusement préparé » dont l'objectif est de « décimer au moins deux millions de Hutu pour « avoir la paix » encore pendant 15 ans (l'an 2010) »*[60]. Il invita les forces patriotiques et les démocrates *« à se dresser comme un seul homme pour contrecarrer le plan de génocide en cours d'exécution ».* En 1994, les Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (FDD), branche armée du conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), parle d'un *« génocide contre les Hutu ».*

En analysant l'histoire récente du Burundi, nous constatons que les trois régimes militaires qu'a connus le pays depuis l'indépendance ont pris soin de construire une armée et une administration monoethniques dans le but de perpétuer une dictature des éléments de l'ethnie tutsi au détriment des Hutu. Pour plus de clarté, le politologue burundais Julien NIMUBONA affirme que *« depuis le 28 Novembre 1966 jusqu'à la compétition électorale de 1992-1993, les différents chefs d'Etat sont des militaires d'Origine tutsi, d'une même province (Bururi), d'une même commune (Rutovu) et d'un clan (Hima) »*[61].

[58] Le communiqué du PALIPEHUTU contenu dans un message diffusé le 22 février 1989 aux Bahutu.
[59] Le communiqué des F.V.R (Forces vives de résistance) du 5 Novembre 1993.
[60] Le communiqué d'alerte du Front Melchior NDADAYE du 6 Novembre 1993.
[61] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p. 80.

Pour le cas des reportages, des radios clandestines ont été utilisées pour maintenir vive la mémoire hutu autour des crises identitaires qu'a connues ou que connait le Burundi. Elles mettaient en conditionnement la population pour qu'elle soit consciente des dangers qui la guettaient. Diverses stratégies étaient utilisées : manipulation à sa convenance idéologique des événements de l'actualité nationale, annonce des attaques, diffusion de fausses listes des personnes qui devraient être tuées par les Tutsi et de la liste de ceux qui devaient exécuter cette sale besogne...L'annonce en février 1996 de la tenue des réunions de préparation d'assassinats de Hutu et d'une autre réunion des Tutsi extrémistes, tenue à Muberure le 19 Février 1996 , par la radio Rutomorangingo (radio démocratie), illustre bien ce qui est écrit ci-haut.

2. Mémoire tutsi renforcée par la menace hutu

Nous avons montré plus haut qu'une mémoire hutu a été fabriquée à la suite des tragédies que le Burundi a connues après son accession à l'indépendance. La création d'une mémoire tutsi sera basée sur ces tueries dont les deux principales composantes de la société burundaise ont été victimes. Ses origines lointaines peuvent être situées dans la « révolution rwandaise » de 1959 qui a fait que des milliers de Tutsi ont été massacrés pendant que d'autres se réfugiaient dans les pays voisins dont le Burundi. Les Tutsi du Burundi avaient peur de voir les Hutu du Burundi suivre le modèle rwandais. Cette peur est allée en s'accroissant notamment avec la tragédie de 1965 où des paysans hutu ont commencé à tuer leurs voisins tutsi.

En 1972, les massacres des Tutsi par les Hutu venaient encore rendre leur situation sécuritaire très fragile. Aussi, des plans d'attaque ou des appels à des tueries ne manquaient pas de faire peur aux Tutsi et susciter une menace pour leur survie :

« 1. levez-vous, levez-vous tous ensemble, prenez des lances, une serpette, une machette, un arc et des matraques et combattez le Tutsi partout où il est.
2. Militants, soyons solidaires et combattons le Tutsi avec énergie depuis le militaire, tous les dirigeants, n'épargnons personne qui puisse transmettre la nouvelle, exterminons-les.
3. prenez les ministres, les gouverneurs, les administrateurs, les conseillers, les Tutsi chefs de colline, ainsi que les responsables du parti et tuez-les avec leurs femmes et leurs enfants et même le fœtus (...).
4. Qu'aucun Tutsi ne vous échappe ou ne soit mis en prison, il faut que vous l'enterriez mort »[62].

[62] Un document anonyme du 22 février 1989 intitulé lettre aux Bahutu du Burundi (Ikete ry'abahutu b'i Burundi) donnant des consignes à suivre pour se défaire des Batutsi.

Face à une telle situation, le réflexe d'autodéfense, de vengeance, la conviction de faire partie du groupe menacé ne pouvait pas manquer. Un mouvement extrémiste appelle à un autre extrémisme. C'est dans ce contexte que des appels à la consolidation du groupe tutsi ont été lancés :

« 1. Se méfier de tout Hutu (...).
2. Ne acheter aucun produit vendu par un Hutu (...).
3. Connaître les endroits où habitent les Hutu (...)
4. Avoir une arme de défense pour que vous ne soyez attaqués sans vous y être préparé (...)
5. Connaître le numéro de téléphone de tout Tutsi (...)
6. Ne pas marcher seul dans la rue, sur les collines ou dans vos quartiers (...)
7. Informez-vous pour savoir comment les vôtres ont tué (...) »[63].

Dans la même idéologie, la puissance d'autodéfense-ingabo incite les Tutsi à une mobilisation contre leur ennemi : *« Nous sommes ciblés comme des bêtes à chasser, à tuer et à exiler. Des bandes s'entraînent pour nous exterminer un à un ou en masse. L'ennemi est fort parce qu'il a beaucoup de moyens. Il a des ambassadeurs dans le monde entier, des disciples dans les quartiers et sur toutes les collines du Burundi (...). On se prépare à nous anéantir et nous, nous restons les bras croisés, comme si quelqu'un viendra nous protéger ou nous organiser quand il sera tard. Votre organisation doit se faire maintenant et au Burundi, pas demain ni ailleurs. Nous devons nous organiser, nous mettre ensemble, unir nos moyens et créer une puissance d'autodéfense. A une force, il faut y opposer une autre. Au fur et à mesure que nous nous organiserons, nous nous solidariserons et apprendrons à être discrets, nous serons puissants et on aura peur de nous »*[64].

A cet effet, des autorités burundaises considérées comme ayant une large part de responsabilité dans le déclenchement de la crise d'octobre 1993, ont été menacées de mort par ceux qui se présentaient comme les représentants des parents des victimes : *« Vous êtes comme des animaux traqués qui n'ont aucune chance d'échapper à la vindicte publique. Vos jours sont comptés avec ou sans la fameuse force de protection que vous appelez de tous vos vœux (...). Vous pouvez déjà réserver votre place au cimentière*[65] *»*. Bien plus, des annonces des attaques des Tutsi par des Hutu contribuaient à raviver davantage la mémoire tutsi : *« La ville de Bujumbura serait la plus concernée, il semble qu'il s'agira des enlèvements aux bureaux, les bars les plus fréquentés par les tutsi, les bus, etc. Les escadrons de la mort sont déjà préparés, qui seront épaulés dans la sale*

[63] Un tract du 3 Novembre 1993 inventoria les commandements que tout Tutsi doit appliquer.
[64] Un document du 3 Novembre 1993 intitulé PA-puissance d'autodéfense-ingabo incite les Tutsi à une mobilisation contre leur ennemi qui, dans le texte n'est pas explicité clairement mais que l'on peut lire entre les lignes.
[65] Un tract ayant circulé en janvier 1994 contenant des informations alarmantes.

besogne par le Palipehutu déjà dans nos murs. Le club des vacances serait l'Etat major et les frodebustes sont prêts à brûler toute la ville en cas d'échec. Les membres du gouvernement (essentiellement hutu) qui vont prendre une part active ont déjà eu leurs armes et munitions en quantité suffisante. Cela coïncidera avec la venue de la MIPROBU (Mission de protection et d'observation pour le rétablissement de la confiance au Burundi) et la prestation de serment par Juvénal HABYARIMANA du Rwanda ce mercredi 5 janvier 1994. Il paraîtrait que, les enlèvements aux bureaux et les assassinats vont commencer dès ce mardi 4 janvier 1994. Prenez donc toutes les dispositions nécessaires pour éviter le pire. L'heure n'est plus à la rigolade »[66]. Ce dressage d'une ethnie contre une ethnie a été même soutenu au grand jour par des personnalités politiques burundaises appartenant à l'institution parlementaire.

En effet, la politique de désarmement de la population initiée par le gouvernement en 1996 a été présentée par le député Nephtalie NDIKUMANA de la circonscription de Bururi comme étant une politique visant à exécuter un plan de génocide des Hutu : *« Le désarmement de la population a été un prétexte pour déstabiliser le pouvoir FRODEBU et exterminer les Hutu »*[67]. Ce parlementaire incitait la population à la haine ethnique qui risquait fort de provoquer l'affrontement entre les Hutu et les Tutsi. Depuis que les massacres des Tutsi ont été commis, des associations furent mises sur pied pour prévenir le déclenchement de tels crimes qualifiés de génocide. Ainsi, sont nés Solidarité Jeunesse pour la défense des droits des Minorités (SOJEDEM), Association de lutte contre le Génocide (AC. Génocide Cirimoso), Association pour la protection des Minorités, coalition pour la protection des Minorités du Burundi, PA-masekanya.

En fin de compte, la construction de ces mémoires est le résultat d'une idéologie totalitaire, le « totalitarisme ethno-centriste » qui exploite un thème mobilisateur en l'occurrence les crises sanglantes que le Burundi a connues. Les organisations citées plus haut se voulaient être libératrices de leur groupe respectif d'appartenance ethnique. Le discours extrémiste cristalise l'identité hutu et tutsi comme si cette désignation se suffisait à elle-même. Il recourt souvent à l'amalgame. Les composantes de la population burundaise les Hutu, les Tutsi et les Twa ne forment pas, chacun, un front uni, ne constituent pas trois blocs distincts pour que l'on puisse les mettre dans trois vases qui ne communiquent jamais. Ces mémoires fabriquées sont en compétition et ne reconnaissent aucune expérience commune de ce peuple.

[66] *Idem.*

[67] Cette déclaration est contenue dans un écrit de 1996, rédigé en Kirundi et diffusé dans tout le pays par le député Nephtalie NDIKUMANA.

C'est ainsi que l'historien, Anglais coling Wood, nous recommande de *« ne pas s'aventurer dans l'histoire immédiate, qu'il faut un certain temps de l'oubli une fois les morts enterrés »*. Et maintenant que le Burundi connaît une accalmie, nous pouvons revenir sur la construction de ces différentes mémoires afin d'analyser à fond les enjeux majeurs qui peuvent se cacher dernière cette mobilisation. Nous tenons à préciser également, que loin de vouloir réveiller les démons ethniques qui semblent dormir actuellement, notre souhait majeur est d'analyser cette situation politique nourrie par les différentes mobilisations ethniques afin de pouvoir démasquer les intérêts matériels et symboliques au-delà de cette idéologie « totalitaire ethno-centriste ». A titre d'exemple, feu Joseph NZEYIMANA était l'un des grands mobilisateurs des « sans défaite » et des « sans échecs », mais après avoir été nommé ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme , il n'a pas hésité une seconde avant d' affirmer sur les ondes de la radio nationale que « ce que le prince veut, le reçoit »[68]. (Ic'umwana w'Umwami aririye arakironka). Dans cette même orientation, c'est ce que le diplomate burundais Térence NSANZE affirme lorsqu'il avance que *« toute la classe politique burundaise qui a dirigé le pays depuis l'indépendance à nos jours, a été incapable de mener à bon port le pays, et a instrumentalisé les composantes de la société burundaise pour prendre et conserver le pouvoir »* [69] .

B. Crise d'octobre, reflet d'une démocratie minée à l'avance

« Dans une société comme celle du Burundi où le champ politique a été dominé par des oligarchies politico-militaires fondant leur pouvoir sur les exclusions (en faveur des tutsi en général) et certaines familles du Sud en particulier, et le néo-patrimonialisme, le nouvel ordre implique de nouveaux enjeux »[70].

En effet, le FRODEBU qui est fondé en 1986 est un parti considéré comme le grand combattant de la liberté, de l'égalité et de la justice. Ainsi, comme Julien NIMUBONA le montre, *« le Futur » président NDADAYE est apparu comme le symbole du « gestionnaire-distributeur » des ressources et l'image monarchique du « roi donateur » (« Umwami aratanga »)*[71] confirmant l'appellation de « substitut symbolique du monarque » de Jean-Luc PARODI[72] .

[68] Notre traduction.

[69] Propos de Térence NSANZE au cours d'une émission à « visage découvert » sur la radio RPA, le 24/3/2007 (10h-11h).

[70] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p. 79.

[71] NIMUBONA (J.), *op.cit.* ,p. 105.

[72] PARODI (J.-L.), « effets et non effets de l'élection présidentielle au suffrage universel direct », *in pouvoirs* n°14, 1980, p. 8, cité par NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p.105.

Contrairement à son prédécesseur où l'unité nationale était un substrat de base de toute sa vision politique, Melchior NDADAYE ramenait le concept d'unité à l'égalité des chances entre les citoyens comme, c'est bien écrit dans le programme de son parti, *« l'unité entre les composantes de la société burundaise devra être cimentée par la mise en avant d'une éthique d'égalité des chances et de droits entre les citoyens, la promotion d'une culture de mérite, de tolérance et de respect d'autrui »*[73].Cette formation politique voulait combattre l'exclusion dont certaines catégories sociales avaient été l'objet notamment autour des années 1972. Dans le même ordre d'idées, Melchior NDADAYE avait défendu ce principe démocratique en faisant remarquer que *« le culte du tribalisme est condamné à perdre ses adeptes. Aucune ethnie n'ayant plus de droit qu'une autre à l'autel de la démocratie et du développent intégral de tous »*[74]. Si nous analysons ce discours de Melchior NDADAYE, nous trouvons que c'est un discours mielleux, prometteur d'un bonheur démocratique d'une société longtemps assiégée par une dictature militaire, mais le problème réside au niveau de la comparaison du discours et de la pratique. Ainsi, « Au-delà de la lune de miel » du nouvel élu et de la liesse de ceux qui l'ont porté au pouvoir, les premières interrogations commencent à se faire jour quelques jours après son pouvoir. C'est dans ce contexte que le politologue burundais Gaspard NDUWAYO affirme que *« le nouveau président burundais connaît un double handicap dans ce système de pouvoir accaparé par lesTutsi, qui rend très aléatoire sa survie politique et personnelle »*[75]. Allant plus loin, NDUWAYO montre comment le président Melchior NDADAYE était immédiatement soumis à la pression de son électorat alimenté par la soif de changement pour l'ethnie hutu. Des tensions s'exercent d'abord sur la question de la terre : *« Les réfugiés ayant fui pendant les massacres de 1972 rentrent au pays et demandent la restitution de leurs biens, généralement occupés. De plus, dans l'administration publique, les cadres du FRODEBU aspirent à une intégration rapide à tous les niveaux de la hiérarchie, au détriment des fonctionnaires tutsi. Enfin, l'armée symbole de la suprématie tutsi, était, elle aussi dans la ligne de mire du nouveau pouvoir »*[76].

C'est ainsi qu'au lendemain des scrutins présidentiel et législatif de juin 1993, le FRODEBU, parti vainqueur des élections, procéda aux remplacements systématiques de nombreux fonctionnaires qui n'étaient pas de sa mouvance. De la base au sommet, des directeurs des écoles primaires aux plus hauts responsables de l'Etat, en passant par les administrateurs communaux, les responsables des différents services techniques au niveau des provinces, des ministères et des principales sociétés étatiques, les changements se sont faits en

[73] Le parti FRODEBU, « programme du parti » inscrit en son point n°5.
[74] Discours politique du président Melchior NDADAYE lors d'une conférence de presse du 22 Août 1993.
[75] NDUWAYO (G.), « La crise d'octobre 1993 : Essai d'interprétation », Mémoire, UB/FLSH : Histoire, Bujumbura, 1998.
[76] *Ibid.*

cascades. Dans certains secteurs, même les plantons furent chassés. Ce fut le phénomène dit « gususurutsa »[77]. A ce propos, Libère BARARUNYERETSE fit observer que *« la première préoccupation des nouvelles autorités aura été de revoir de fond en l'appareil de l'Etat. Après la nomination du gouvernement, ça été le tour des gouverneurs, des ambassadeurs. Le ton a été aussi donné et les coups de balais n'ont pas tardé à procéder au grand nettoyage dans les secteurs »*[78]. Le mécontentement ne s'est pas fait attendre. Dans sa déclaration la confédération des syndicats libres du Burundi « CSB » laissa entendre son indignation : *« Les dispositions du code de travail prévoient clairement les motifs pouvant présider au licenciement. Les renvois massifs abusifs des agents sous contrat observés après ces changements inquiètent plus d'une personne. Peut-on comprendre par exemple qu'un planton, un chauffeur ou un commis dactylographe sous contrat soient chassés pour avoir servi un régime déchu ? (...) Les dirigeants syndicaux demandent au pouvoir en place de revoir ces mesures et de rétablir les victimes dans leurs droits respectifs »*[79]. C'est d'ailleurs pour cette raison que d'aucuns affirment que le mécontentement provoqué par ce phénomène aurait été parmi les causes immédiates de la crise socio-politico-institutionnelle qu'a directement connue le pays. De son côté, qualifiant ce genre de pratique d' « épuration ethnique des administrations » ou encore de « coup d'Etat élargi », Dieudonné-vandromme NTAKARAHERA du Journal PANAFRIKA présageait déjà en septembre 1993 que *« pareilles entreprises vont générer les attitudes quasi dissidentes de la part de ceux qui sont institutionnellement minorisés »*[80]. Et NKIRAMAGI d'avancer que *« A y regarder de près, une crise à caractère ethnique était déjà en gestation. Il ne restait qu'à tirer sur le détonateur »*[81].

Face à cette situation, nous constatons que la culture de mérite, de tolérance, de respect d'autrui, l'égalité des chances et de droits entre les citoyens prônés par le président NDADAYE sont sacrifiés au profit de l'appartenance ethnique et partisane, ce qui engendre beaucoup de mécontentements et frustrations entre les citoyens. C'est pour cette raison que, de par l'idée du politologue burundais Julien NIMUBONA, qui avance que *« la démocratie implique le fonctionnement normal du principe de majorité, mais dans le respect des droits des individus et sans exclusions à priori liées à la naissance »*[82] ; nous appuyant également sur le

[77] Dans la plupart de cas, ce phénomène a beaucoup concerné les « Badasigana » membres de l'UPRONA, hutu et tutsi confondus, qui n'avaient pas soutenu le changement.

[78] BARARUNYERETSE (L.), « Le Bilan du premier soixantième du mandat du FRODEBU », *L'Indépendant*, n°70 du 14 Août 1993, pp. 2-8, p.5.

[79] Déclaration de la confédération des syndicats libres du Burundi « C.S.B », *PANAFRIKA*, n°0010 du 8 septembre 1993, p.10.

[80] NTAKARAHERA (D.-V.), « Burundi en marche vers une crise sociale » *PANAFRIKA*, N°0010 du 8 septembre 1993, pp. 1-3, p.1.

[81] NKIRAMAGI (J.), « La question ethnique au Burundi à travers la presse Belge Francophone : Le cas de deux journaux « le soir » et la « libre Belgique » (Avril 1992 à juin 1993) », Mémoire, UB/FLSH, Bujumbura, décembre 1997, *in le renouveau du Burundi* n°4149, Bujumbura, pp. 6-7.

[82] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p.148.

discours politique de Melchior NDADAYE lors d'une conférence de presse du 22 Août 1993, où il affirme qu'*« aucune ethnie n'ayant plus de droit qu'une autre à l'autel de la démocratie et du développement intégral de tous »*[83] ; nous affirmons avec Georges BALANDIER que les différents gouvernements engagent les acteurs sociaux dans un *« spectacle où ils représentent non ce qu'ils sont mais ce qu'ils doivent être à travers un foisonnement symbolique »*[84] .

C. Négociation et espoir d'Arusha

1. Négociation

Après le coup d'Etat d'octobre et les massacres qui ont suivi, le Burundi était gouverné conformément aux règles et procédures contenues dans « la convention de gouvernement » signée le 4 septembre 1994 sous la houlette du représentant des Nations Unies à Bujumbura, l'ambassadeur Ahmedou ould Abdallah. Le nouveau président issu de cette « convention de gouvernement » fut le président Cyprien NTARYAMIRA dont le pouvoir dura un laps de temps puisqu'il mourut le 6 Avril de la même année (1994) dans le même avion que le président rwandais Juvénal HABYARIMANA. A Cyprien NTARYAMIRA succéda le président NTIBANTUNGANYA, ancien président de l'Assemblée nationale après avoir démissionné de son poste du ministre des relations extérieures et de la coopération.

Néanmoins, cette « convention de gouvernement « n'est pas parvenue à être à la hauteur de sa mission de permettre le rétablissement de la paix et de la sécurité, raison pour laquelle, pas mal d'analystes affirment que le coup d'Etat de juillet 1996 s'inscrit dans ce contexte. Et Denis BANSHIMIYUBUSA de souligner que *« après plusieurs échecs des différents gouvernements issus de la « convention de gouvernement » (signée le 4 septembre 1994) à rétablir la paix, en juillet 1996, ce fut le « retour aux affaires » du major BUYOYA »*[85].Le politologue burundais Gaspar NDUWAYO aborde dans le même sens lorsqu'il avance que *« le 25 juillet 1996, devant la recrudescence des massacres, le président NTIBANTUNGANYA est renversé et la communauté tutsi, à l'origine du putsch, s'accorde sur la personnalité de l'ancien chef d'Etat Pierre BUYOYA pour reprendre les rênes du pouvoir »*[86] .

[83] *Ibidem.*
[84] BALANDIER (G.), *Le détour,* Paris, Fayard, 1985, p. 88.
[85] BANSHIMIYUBUSA (D.), *op.cit.*, p. 63.
[86] NDUWAYO (G.), *op.cit.*, P.122.

Ce dernier suspendit la constitution, les activités de l'Assemblée nationale ainsi que les partis politiques. Après avoir maîtrisé la situation, le président BUYOYA initia une politique dénommée « partenariat politique pour la paix » débouchant sur l'adoption d'une constitution de transition reconnaissant le multipartisme, rétablissant l'Assemblée nationale et instituant un gouvernement d'unité nationale afin de garantir la paix et la sécurité et relancer le pays sur la voie du développement. Force est de constater que malgré cette volonté engagée du président BUYOYA, rien n'a empêché que la situation continue à s'empirer.

C'est dans ce contexte que « furent entamées les négociations interburundaises de paix à Arusha (en Tanzanie) couronnées le 28 Août 2000 par la signature d'un accord pour la paix et la réconciliation entre les différents protagonistes »[87]. A cet effet, voici l'analyse de Gaspard NDUWAYO : *« La conjugaison des pressions sécuritaires et économiques contraint le président BUYOYA à réintégrer le processus de négociation qui s'installe désormais à Arusha, en Tanzanie »*[88].Cet accord signé le 28 Août 2000 est centré sur la création d'un régime politique dont la mission fondamentale sera *« d'unir, de rassurer et de réconcilier tous les Burundais, tout en veillant à ce que le gouvernement puisse être au service du peuple burundais, source de son pouvoir et de son autorité. [Un] gouvernement [qui] respecte la séparation des pouvoirs, la primauté du droit et les principes de bonne gouvernance et de la transparence dans la conduite des affaires publiques »*[89] .

Malgré les critiques de certains analystes qui rejettent un accord fondé sur un antagonisme politique mais qui propose des solutions de nature ethnique tel que le relève Eugène NINDORERA, *« Ce qui est paradoxal dans l'accord d'Arusha est qu'il identifie le problème burundais comme étant politique mais qu'il propose des solutions de nature ethnique en instaurant les quotas à base ethnique »*[90], l'exécutif hutu-tutsi fonctionne. C'est vrai que l'institutionnalisation de l'ethnie annihile la citoyenneté et pose un problème au niveau de la professionnalisation et de la spécialisation des institutions, mais il faut remarquer que nonobstant quelques imperfections, cet accord est un pont pour la sortie du Burundi de son impasse socio-politique.

[87] *Ibid., p.25.*

[88] *Ibid.*, p.28.

[89] République du Burundi, « Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation », p. 26, cité par BANSHIMIYUBUSA (D.), *op.cit.*, p.63.

[90] Eugène NINDORERA s'exprimant à propos des quotas ethniques contenus dans le projet de la loi électorale sur la radio INSANGANIRO, dans une émission Mosaïque du Samedi 24 févier 2004 (8h-9h).

2. Espoir d'Arusha

Le 28 Août 2000 est signé à Arusha, en Tanzanie, sous l'égide de Nelson MANDELA un accord de paix. L'Afrique du Sud envoie 700 militaires pour veiller à la mise en place de l'accord et assurer la sécurité des membres de l'opposition du retour de l'exil. L'accord d'Arusha est articulé autour de cinq protocoles dont le protocole II « Démocratie et Bonne gouvernance » qui donne le contenu de la « démocratie ». Ce protocole prévoit la mise en place d'un cadre constitutionnel et institutionnel démocratique satisfaisant aux exigences d'une « démocratie » et respectueux des droits fondamentaux de l'individu. Au cours d'une transition de 36 mois, plusieurs projets sont prévus dans cet accord entre autres :

- Concourir au rétablissement de la paix civile et de la réconciliation par le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et personnes déplacées ainsi que la mise en place des mesures de lutte contre l'impunité ;

- Entreprendre les mesures de réformes du système judiciaire de l'administration et des corps de défense et de sécurité ;
- Adopter une nouvelle constitution ainsi qu'un ensemble de mesures législatives prioritaires comme la loi électorale, la loi sur les partis politiques, etc.
- Organiser successivement les élections communale, législative et présidentielle[91].

Le 10 janvier 2001, une Assemblée nationale de transition est nommée et son président est Jean MINANI, président du FRODEBU. L'Accord d'Arusha entre en vigueur le premier Novembre 2001 et prévoit, en attendant des élections législatives et municipales pour 2003 et présidentielle pour 2004, une période de transition de trois ans avec pour les dix huit premiers mois, le major BUYOYA à la présidence et Domitien NDAYIZEYE du FRODEBU au poste de vice-Président. L'alternance prévue fut respectée par Pierre BUYOYA qui céda le pouvoir au bout de dix-huit mois. Les différents porte-feuilles du gouvernement sont partagés entre l'UPRONA et le FRODEBU. Le 4 février 2002, le Sénat de transition élit l'uproniste Libère BARARUNYERETSE à sa présidence.

[91] *Ibidem,* Protocole II, pp. 25-56.

D. Nouvelle donne

Malgré les critiques du comité de suivi des accords d'Arusha à l'encontre du gouvernement, en particulier en ce qui concerne la modification de la composition ethnique de l'armée et de l'administration c'est-à-dire un rééquilibrage ethnique de ces deux institutions, l'exécutif hutu-tutsi fonctionne.

Cependant, le 7 juillet 2003, les forces hutu des CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie), en coalition avec PALIPEHUTU-FNL (Parti pour la libération du peuple hutu – Forces de libération nationale) attaquent Bujumbura et des milliers d'habitants fuient la capitale.Un accord de paix (protocole de prétoria) est néanmoins signé le 15 Novembre 2003 entre le président NDAYIZEYE et le Chef des CNDD-FDD. La principale rébellion (CNDD-FDD) entre au gouvernement, au sein duquel elle détient quatre ministères et dispose également de postes de haut rang dans les autres institutions, conformément à l'accord d'Arusha. Le CNDD-FDD, dirigé par Pierre NKURUNZIZA, s'impose dès lors comme l'un des principaux acteurs politiques en obtenant la majorité absolue aux élections communales du 5 juin 2005 (1781 sièges sur les 3225 à pourvoir) avec 62,9% de voix, contre 20,5% pour le FRODEBU et seulement 5,3% pour l'UPRONA[92]. Le CNDD-FDD, majoritairement hutu, dispose désormais de la majorité absolue dans 11 des 17 provinces du pays. Une victoire sans appel qui annonce la recomposition du paysage politique après douze années de guerre civile et met un terme au long tête-à-tête entre l'UPRONA et le FRODEBU. Mais le vote a aussi rappelé que certains rebelles (PALIPEHUTU- FNL) n'ont pas encore déposé les armes (le jour du scrutin, 6 communes ont été la cible de violences). Ces opérations d'intimidations révèlent que la trêve conclue le 15 mai 2005 à Dar-es-Salaam avec les forces du PALIPEHUTU-FNL reste fragile. Le CNDD-FDD remporta également les élections législatives du 4 juillet 2005 et les sénatoriales du 29 juillet. NKURUNZIZA est donc élu président le 19 Août et investi le 26 Août 2005.

[92] Selon les résultats définitifs publiés le 23juin par Commission Electorale Nationale Indépendante.

E. Gouvernance des institutions démocratiques d'Août 2005

Depuis son entrée en fonction le 26 Août 2005, le nouveau président Pierre NKURUNZIZA a mis en place un gouvernement en associant les autres partis politiques ainsi qu'une forte représentation des femmes : 7 femmes sur 21 ministres. Le gouvernement de NKURUNZIZA avait donné beaucoup d'espoir à la population burundaise, qui croyait qu'avec la paix et la sécurité, c'est le développement qui allait suivre. Le gouvernement s'est donné pour priorité d'éradiquer la corruption qui sévit dans le pays.

Néanmoins, cette lueur d'espoir s'éteignit dans un court laps de temps car contrairement aux attentes des élections démocratiques , libres et transparentes de 2005, on aboutit au désordre, au climat d'insécurité généralisée (lancement des grenades dans la ville de Bujumbura en 2006), aux phénomènes de banditisme à main armée, aux viols, aux emprisonnements arbitraires, aux peurs et suspicions des coups d'Etat fomentés, aux crimes économiques notamment la corruption qui atteint son paroxysme sans oublier le communautarisme qui étouffe l'éclosion de la démocratie.

De ce qui précède, nous pouvons affirmer que la bonne gouvernance et la culture de bonnes pratiques démocratiques ne sont pas encore enracinées dans les attitudes et les habitudes politiques du quotidien et qu'il reste un long chemin à parcourir pour la promotion de la démocratie. Dans le même sens, l'observatoire de l'action gouvernementale souligne que *« le Burundi, en situation post conflit, est un vaste chantier qui doit faire face à plusieurs défis, notamment en matière de gouvernance car beaucoup de faits préjudiciables à la bonne gouvernance restent ignorés ou cachés »*[93] . Les deux ans de pouvoir du CNDD-FDD, continue-t-il, montrent que *« les responsables ont besoin d'acquérir des compétences et des méthodes pour accomplir leurs missions dans le souci de répondre aux aspirations du peuple et aux exigences démocratiques telles que la primauté du droit, la transparence et l'obligation de rendre compte (accountability). Mais cela ne suffit pas : il faut aussi qu'ils manifestent la volonté de bien travailler pour l'intérêt général du pays »*[94]. Et Carlos SANTISO de faire remarquer : *« A bien des égards, l'optimisme de l'immédiat après guerre froide à été déçu. La nature des démocraties qui caractérise nombre de démocraties émergentes, en particulier en Afrique subsaharienne est*

[93] OAG, « La gouvernance au Burundi en 2007 : dysfonctionnements institutionnels, malversations et promesses non tenues », rapport, novembre 2007, p. 53.
[94] *Ibidem.*.

souvent ambiguë, à mi- chemin entre démocratie libérale et autoritarisme déclaré »[95].

Prolongeant ce constat de Carlos SANTISO, nous pouvons affirmer que nous sommes dans un système démocratique où les principes fondamentaux devraient être mis en avant notamment les libertés individuelles, l'égalité devant la loi, le respect des droits de l'homme, la tolérance. Mais qu'en réalité, nous constatons que les phénomènes néo- patrimoniaux, de clientélisme ainsi que le prébendalisme s'observent ici comme au temps des autoritarismes.

Ainsi, Selon S. EISENSTADT, *« les décisions économiques, politiques n'ont donc pas de logique économique, de rationalité ou d'innovation mais visent des logiques proprement politiques à savoir que la pratique néopatrimoniale permet de renforcer les ressources du groupe au pouvoir, mais aussi de les échanger contre le soutien d'individus bien placés »*[96]. Le Britannique Richard JOSEPH avance que *« les acteurs politiques concourent pour obtenir des positions de pouvoir au sein de l'Etat afin de les utiliser pour leur bénéfice personnel ou pour celui de groupes qui les soutiennent »*[97]. Selon LANDE, *« la situation clientéliste s'explique par l'absence ou l'échec de structure d'articulation entre le centre et la périphérie »*[98].

Cette lacune peut s'expliquer par l'existence d'identité trop exclusivement politique des élites ou encore du caractère trop segmentaire de la société. Ce qui fait qu'il y ait l'effet déterminant de l'insécurité économique conduisant les acteurs sociaux, les individus en général à préférer des stratégies verticales et donc clientélistes au détriment des stratégies horizontales sous forme de mouvements syndicaux ou de mouvements de classes sociales. Ce segmentarisme et cette surpolitisation étouffent l'éclosion de la démocratie au détriment de l'effort individuel. Dans de telles circonstances, le mérite, la compétence, s'évadent au profit des allégeances personnelles. C'est ce que Melchior MBONIMPA démontre à travers son ouvrage *ethnicité et démocratie en Afrique. L'homme tribal contre l'homme citoyen*[99]. L'obtention d'un emploi qui est sanctionné par la possession d'une carte du parti (surtout le parti au pouvoir), des personnes qui font allégeance à d'autres personnes (les parlementaires pro-RADJABU) ne sont que des manifestations éloquentes du système politique qui se dit démocratique mais de pratiques autoritaires.

[95] SANTISO (C.), « Renforcer la démocratie et la Bonne gouvernance : vers une nouvelle coopération politique au développement», *in les non-dits de la bonne gouvernance. Pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance*, paris, karthala, 2001, p.81.

[96] EISENSTADT (S.), « Traditional patrimonialism and Modern neopatrimonialism. »

[97] JOSEPH (R.) « class, state and prebendal politics in Nigeria ».

[98] LANDE, « Leaders, Factions and parties », Yale, 1997.

[99] MBONIMPA (M.), *Ethnicité et démocratie en Afrique. L'homme tribal contre l'homme citoyen*, Paris, l'harmattan, cop.1994.

Eu égard à cette situation politique africaine en général, le président américain BARACK OBAMA, s'adressant au parlement ghanéen, lors de sa visite en juillet 2009, fit un clin d'œil aux différents pays africains en déclarant que *« l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions »*[100]. Et BARACK OBAMA de continuer : *« en ce XXIème siècle, des institutions capables, fiables et transparentes sont la clé du succès. Des parlements puissants et des forces de police honnêtes ; des juges et des journalistes indépendants : un secteur privé et une société civile florissants, ainsi qu'une presse indépendante. Tels sont les éléments qui donnent vie à la démocratie, parce que c'est ce qui compte dans la vie quotidienne des gens ... »*[101].

Le président américain fait remarquer également que la démocratie ne se résume pas aux élections. Voici ses propos : ... *« Il ne s'agit pas seulement d'organiser des élections, il faut voir ce qui se passe entre les scrutins ... »*[102]. Confirmant ce que le philosophe ivoirien Ahmadou KOUROUMA qualifie du *« vote des bêtes sauvages »* [103]pour les pays africains .Et enfin, il fait savoir que la démocratie ne signifie pas nécessairement liberté et développement pour tous les pays qui font des élections car, avance-t-il, *« la répression revêt de nombreuses formes et trop de pays, même ceux qui tiennent des élections, sont en proie à des problèmes qui condamnent leur peuple à la pauvreté. Aucun pays ne peut créer de richesse si ses dirigeants exploitent l'économie pour s'enrichir personnellement, ou si des policiers peuvent être achetés par les trafiquants de drogue. Aucune entreprise ne veut investir dans un pays où le gouvernement se taille au départ une part de 20% ou dans lequel le chef de l'autorité portuaire est corrompu. Personne ne veut vivre dans une société où la règle de droit cède la place à la loi du plus fort et à la corruption. Ce n'est pas de la démocratie, c'est de la tyrannie, même si de temps en temps on y sème une élection ça et là, et il est temps que ce style de gouvernement disparaisse ... »*[104].

De par ces propos de BARACK OBAMA contenus dans son discours de juillet 2009 devant le parlement ghanéen, nous pouvons affirmer pour le cas qui nous concerne que, le Burundi est un pays démocratique par son mode électif mais de pratique encore autoritaire du fait que le militantisme, le tribalisme, le régionalisme ainsi que les allégeances communautaires pèsent encore sur les institutions démocratiques. Cependant, il faut reconnaître tout de même que cela ne constitue pas une fatalité et tout déterminisme est à écarter à ce niveau.

[100] Discours de BARACK OBAMA s'adressant au parlement ghanéen, le 11 juillet 2009.
[101] *Ibidem.*.
[102] *Ibidem.* .
[103] KOUROUMA (A.), *Chronique historique et politique : En attendant le vote des bêtes sauvages*, paris 6, seuil, 1999, p. 51.
[104] *Ibidem.*.

Bien plus, c'est vrai qu'un pays ne devient pas démocratique par décret, mais plutôt par le biais d'un processus de socialisation politique inculquée à travers les valeurs fondamentales de la démocratie. S'il est clair que l'occident est développé démocratiquement, il ne faut pas ignorer également qu'il a passé par ce processus d'évolution. C'est ce que le politologue burundais Elias SENTAMBA nous précise en ces termes : *« Les dieux démocratiques n'ont pas de visage, ils viennent de loin »*[105]. Et Guy HERMET d'avancer : *« la culture politique et la culture du politique contrairement aux apparences ne s'improvisent pas. La prise au sérieux de la politique africaine, c'est d'abord cela : comprendre que la politique est à la fois une science des cultures et des pratiques mais aussi que sa transmutation en théorie peut engager d'autres pratiques à terme, pratiques relevant ou non du politique »*[106].

Nous sommes du même avis que Guy HERMET car pour ce qui est du Burundi, l'important, ce n'est pas de concevoir la démocratie comme un produit qui viendra du ciel, mais plutôt, il importe de comprendre que la démocratie sera la fin ultime de l'intériorisation de la culture démocratique et des valeurs fondamentales qui nourrissent cette dernière.

L'ouverture démocratique initiée par la troisième République, appuyée sur la politique d'unité nationale va caractériser les années 90. Cette démocratisation initiée sous une pression des dynamiques de « dedans » et du « dehors » va aussitôt tomber en faillite. Le coup de force du 21 octobre 1993, suivi des massacres dans tout le pays plongea le Burundi dans une crise aux multiples facettes. Face à cette crise, le gouvernement tenta de trouver une solution négociée qui a abouti à la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Burundi le 28 Août 2000. Cet accord se révèle prometteur car dans son protocole II, « Démocratie et Bonne gouvernance », il prévoit la mise en place d'un cadre constitutionnel et institutionnel démocratique satisfaisant aux exigences d'une démocratie et respectueux des droits fondamentaux de l'individu et de relancer le pays sur la voie du développement économique.

Malgré les imperfections de ce dernier, surtout au niveau de l'institutionnalisation ethnique, après s'être mis en vigueur le premier novembre 2001, il a le mérite d'avoir conduit le gouvernement de transition jusqu'au retour du Burundi sur les rails de la démocratisation concrétisée par les élections

[105] SENTAMBA (E.), « Représentation, pouvoirs et développement local. Analyse critique d'une politique publique : le projet agro-sylvo-pastoral de la province RUTANA (Burundi) », thèse de doctorat en science politique. UPPA, septembre 2001, p. 321.

[106] HERMET (G.), *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, 1989, p. 208.

de 2005 où le président Pierre NKURUNZIZA du parti CNDD-FDD a remporté la victoire le 19 Août 2005.

Face à cette évolution déséquilibrée depuis 1990 à 2005, force est de constater que même si le régime NDADAYE est trop court pour en mesurer les performances, beaucoup des événements se sont déjà passés durant les trois mois de son gouvernement. Alors que cette manière de gérer la victoire qui avait caractérisé le pouvoir politique de 1993 aurait dû servir de leçon aux acteurs politiques burundais, le constat est que ce genre de comportements reste jusqu'à présent observable sous diverses formes à travers les différents services publics de l'administration burundaise. Il est clair que le Burundi est encore sur le long chemin menant vers la démocratie faute d'une culture démocratique et les pratiques de bonne gouvernance entretenues par la philosophie de rendre compte (accountability). Cette situation est aggravée par l'ignorance, l'analphabétisme, la pauvreté, la culture politique de cour, la culture parochiale (paroissiale), l'ethnisme par délégation, empêchant les citoyens de voir clair.

Pour clore, nous optons pour la vision de Déo NSAVYIMANA lorsqu'il dit que *« tant que la majorité de ce pays sera analphabète, tant que qu'elle sera très pauvre, tant que bon nombre d'instruits seront embourbés dans la lutte sans fin pour sauvegarder un minimum de vie à la marge de la dignité ou pour gérer un misérable salaire, les dirigeants élus « démocratiquement » si vous voulez, ne seront que des oligarques qui n'auront d'autres soucis que se partager le maigre gâteau national sur le dos de leurs électeurs »*[107]. Cependant, nous reconnaissons tout de même que tout déterminisme est à écarter à ce niveau et faisons notre la boutade du philosophe ivoirien Ahmadou KOUROUMA qui a dit que *« le jour éloigné existe mais le jour qui ne viendra pas n'existe pas »*[108].

[107] NSAVYIMANA (D.), « La démocratie a-t-elle un avenir au Burundi après le Séisme d'octobre 1993 », *in renouveau du Burundi* n° 4286 du 25 janvier 1994, p.4.
[108] KOUROUMA (A.), *op.cit.*, p. 81.

CHAP. III : DEMOCRATIE, STABILITE POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT

Introduction

« Y a-t-il un lien entre les développements économiques et les développements politiques ? En d'autres termes, est-il possible de penser les crises économiques sans se référer aux facteurs politiques qui y ont contribué et en même temps sans anticiper les implications politiques et sociales qui peuvent en découler »[109] ?
A ces questions, beaucoup d'analystes, essentiellement néo-institutionnalistes, établissent un lien étroit entre la sécurité économique et la stabilité politique[110].
Bien que les auteurs problématisent l'existence du lien en particulier quand il s'agit de corréler la stabilité politique et la croissance économique,[111] la plupart concluent toutefois à la prédominance des interdépendances fortes entre les deux sphères dès lors qu'il s'agit de la sécurité économique qui influe sur la stabilité politique ou vice-versa.

I. Fondements économiques de la stabilisation ou de l'instabilité Politique

Les études classiques du début des années 1960 se sont souvent arrêtées au rapport entre le développement économique et le développement politique à partir d'une approche consistant à corréler les stades de croissance économique et les niveaux de développement politique[112]. Ainsi donc, un tel schéma apportait des éléments intéressants de comparaison des systèmes politiques mais péchait par trop d'universalisme simplificateur qui masquait les subtilités spécifiques aux régimes. Avec le recours au concept de modernisation politique, il a été possible de fixer des indicateurs vérifiables et mesurables pour tous les cas. C'est la raison pour laquelle, la problématique du lien entre le développement économique et la stabilisation politique put être au cœur des analyses classiques du politique et de l'économique[113].

[109] NIMUBONA (J.), «Flambée des prix au Burundi : défis et ajustement de politique », *in cahier de l'IDEC*, volume 3, n 1, juillet 2008, p.51.
[110] HABER (S.), RAZO (A.) ; MAURER (N.), "The politics of property rights : political instability, credible commitments, and Economic Growth in mexico" ,combridge university press, 2003, p. 346.
[111] Voir MANKIW (G.) ; « The Growth of Nations », *Brooking papers on economic activity*, 1995, pp. 275-310.
[112] ROSTOW (W.), *Les étapes de la croissance économique*, paris, seuil, 1962 ; AL MOND (G.) ; POWELL(B.), *Comparative politics : A developmental approoch Boston*, little Brown, 1966.
[113] BADIE (B.), *Le développement politique*, paris, economica, 1988, p. 185.

A. Indicateurs de corrélation entre la stabilité économique et la stabilité politique

Si les analystes attribuent l'origine de l'Etat à la demande de paix et de sécurité, ils ajoutent aussitôt que sans ressources économiques une telle fonction ne pourrait être remplie. L'autonomisation du pouvoir politique est donc liée au processus d'acquisition monopolistique des ressources économiques via la prérogative étatique des prélèvements fiscaux[114]. Dans cette optique, il est clair que la crise économique prive l'Etat des ressources économiques qui lui permettaient de capter et de conserver les allégeances. Ainsi donc, comme le sociologue français Raymond ARON le montre, « *parmi les facteurs principaux qui contribuent à la stabilisation des systèmes politiques, il y a la disponibilité des ressources économiques qui protègent les gouvernants contre les risques du populisme démagogique en leur donnant des marges de manœuvres pour financer les promesses électorales ainsi que les autres demandes prévisibles et imprévisibles* »[115].

Néanmoins, la disponibilité des ressources peut ne pas conditionner la stabilité dès lors que la gestion de ces ressources obéit uniquement aux logiques néo-patrimoniales de « prédation »[116] ou « d'intégration politique verticale »[117] en faveur de clientèles et des groupes d'intérêts. Ici apparaît l'importance de la Bonne gouvernance dans les modalités de la légitimation et de la stabilisation des systèmes politiques[118].

B. Thèses explicatives de la stabilité ou de l'instabilité politique

Les auteurs tant marxistes que libéraux développent des thèses économiques pour expliquer la stabilité politique. Chez les marxistes, Lénine, par exemple, dans « Que faire » disait que la Révolution d'octobre 1917, était complètement déterminée par des facteurs économiques et sociaux liés au système capitaliste. Selon Lénine, l'élite révolutionnaire par sa grande capacité intellectuelle ou culturelle prend la place d'un peuple jugé apathique (qui ne bouge pas) pour changer ce système générateur et responsable des inégalités sociales

[114] ELIAS (N.), *La dynamique de l'occident*, Paris, Presses pocket / agora 1990, p.111.

[115] ARON (R.), *Dix huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard ,1964.

[116] BAYART (J.-F.), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 287 ; MEDAR (J.-F.), « Le rapport de clientèles : du phénomène social à l'analyse politique », *in revue française de science politique*, 1976, pp. 103-131, repris dans MEDARD (J.-F.), « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », *in médard J.F., les Etats d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-353, p. 328.

[117] Thèse de HABER (S.) ; RAZO et MAURER (N.), *op.cit*, p.348.

[118] COUFFIGNAL (G.), « Les démocraties latino-américaines sont elles gouvernables ? » *In Favre p. ; Hayward J., Schemeil y. ,être gouverné*, Paris, Presses de science politique, 2003, pp. 225 – 241 ; p. 238.

inacceptables. Chez les libéraux, les analystes établissent une relation étroite entre l'organisation économique et sociale et les révolutions qui ont touché le monde occidental.

Ainsi, Brinton CRANE démontre que « *les révolutions américaine et française s'expliquent par l'incompétence des gouvernants qui a conduit aux blocages des systèmes face à des réformes économiques qui étaient très réclamées* »[119]. Une telle approche était déjà connue chez Alexis DE TOCQUEVILLE dans son analyse de la Révolution française[120].

II. De l'instabilité économique à l'instabilité politique

Toutes les situations d'instabilité économique ne débouchent pas nécessairement sur une instabilité politique. Tout comme l'instabilité politique peut ne pas empêcher la croissance économique positive. Ici, nous pouvons donner l'exemple du Mexique qui, en 1876-1929 avait enregistré de performances positives au niveau de sa croissance économique malgré son instabilité politique. Nous pouvons donner également l'exemple de la Namibie stable politiquement mais dont sa population connaît une pauvreté indicible[121].

En principe, les frustrations liées aux insatisfactions socio-économiques constituent un potentiel d'instabilité politique. Selon Ted GURR, ce potentiel se transformera en action ouverte dès lors que les facteurs suivants se trouveront réunis :

- Faiblesses dans la légitimité politique (efficience et institutionnelle (démocratie) ;
- Défaillances, incompétences ou infidélités dans les instruments de coercition du régime ;
- Attitudes culturelles négatives à l'égard du recours à la protestation ou à la contestation ;
- Faiblesse de l'autonomie des médias ;
- Faible degré d'organisation des masses et des élites, etc.

Les travaux de S. EISENSTADT et J.F MEDARD susmentionnés ont ensuite approfondi le facteur de l'attitude à l'égard du recours à la protestation en montrant que dans le cas particulier des systèmes politiques néo-patrimoniaux et clientélistes des pays du tiers monde, les détenteurs du pouvoir utilisent le monopole des ressources économiques pour contrôler toute opposition en lui

[119] CRANE (B.), *The anatomy of revolution*, New York, vintage Books, 1988.
[120] DE TOCQUEVILLE (A), *L'Ancien régime et la révolution*, Paris Gallimard, T1, 1985, P.121.
[121] RFI, « Afrique matin », Le journal du 21mars 2010 (6h 30 min : 4h 30 min temps universel).

privant de toute voie d'accumulation, condamnant ainsi la périphérie des individus appauvris à privilégier les allégeances verticales, donc la soumission à l'ordre établi.

En définitive, selon divers analystes, « *l'instabilité politique se manifestant à travers l'érosion des soutiens d'abord, les actions protestataires ouvertes ensuite et l'effondrement du système enfin, est déterminée par une conjonction de mécontentements qui mine progressivement le soutien diffus dont bénéficie le régime et qui incite les groupes les plus favorisés et les plus instruits à faire défection et à se transformer en « agents mobilisateurs » anti-système »*[122].Il est important de souligner ici que l'absence de révolte ne signifie pas la paix totale car comme Julien NIMUBONA le montre *« les cent trente mois qu'a duré la deuxième République (du 1er novembre 1976 au 3 septembre 1987) correspondent à un régime légitime pour la simple raison que la période n'est pas ponctuée d'affrontements violents entre les composantes de la société »*[123].

Bien plus, à défaut du soulèvement, les gens se contentent de la résilience, un comportement qui a des limites mais qui est très dangereux pour le gouvernement, continua-t-il car, « *comme, on le voit déjà ces derniers temps, le gouvernement en 2007 a été très occupé à l'extinction des incendies sociaux et à la « disciplinalisation » de la société en recourant souvent à une approche plus répressive que conciliatrice (sourde oreille, intimidations, harcèlements, mutations forcées ou licenciements abusifs des travailleurs engagés dans des mouvements de revendication, etc), ce qui ne fait qu'aggraver les seuils de ressentiments. Cet énervement dans la gestion des mouvements sociaux de plus en plus nombreux (RTNB, SOSUMO, COSYBU, CSB, UB, ENS, INSP, magistrature, etc.), est la traduction d'un malaise qu'éprouve le gouvernement à répondre aux demandes pressantes des travailleurs »*[124]. « Et, si l'on évalue ce que la participation à des actions contestataires représente symboliquement et matériellement en termes de coûts[125]pour le citoyen burundais, nous pouvons dire que les grèves de ces derniers temps et d'alors sont le signe que les « seuils de tolérance » sont atteints, du fait même que les « seuils de résistance » aux pressions de l'instabilité économique sont également atteints »[126] .

[122] LA GROYE (J.), « la légitimation ». GRAWITZ (M.) et LECA (J.) *dans Traité de science politique*, P.U.F., 1985, pp.457-461.

[123] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p. 9.

[124] NIMUBONA (J.), « Flambée des prix au Burundi : défis et ajustement de politiques » *in Cahier de l'IDEC*, volume 3, n1, juillet 2008, P.63.

[125] Participer à une action collective protestataire ou contestataire apparaît aux yeux de l'autorité donc aux « donneurs de dons » comme une intention d'atteindre sa personne physique et de poser un acte « rebelle ». C'est alors se priver d'un certain nombre de privilèges, de dons et d'honneurs. De même, pour ceux qui occupent des positions dans la fonction publique ou dans des postes politiques, c'est accepter de se priver des promotions et des gratifications diverses (missions, véhicules de fonction, parcelles à construire), hommage, etc et même à s'exposer à des colères répressives de la part des détenteurs de l'ordre politique (retrait de responsabilités, limogeage, mutation, etc). Noté par NIMUBONA (J.), *op.cit.*, pp.351-361.

[126] *Ibidem, p.63.*

Ce malaise profond qui couve peut s'analyser de deux manières[127] :
- Sur le plan socio-politique d'abord, les citoyens peuvent légitimement avoir le sentiment que les promesses faites lors des rendez-vous politiques d'Arusha[128] et électoraux de 2005 n'ont pas été tenues. Les attentes ainsi nourries ne sont pas satisfaites, ce qui rejoint la thèse de la frustration relative (relative deprivation) de Ted GURR[129].
-Sur le plan institutionnel, les citoyens peuvent développer le sentiment que l'Etat et la politique en général sont inefficaces aussi bien dans les capacités à anticiper les crises que dans l'imagination à déployer pour juguler ou maîtriser les conjonctures.

III. Aspects qualitatifs et quantitatifs au cours de la période 1966-1992

A. Aspects qualitatifs : dimension socio-politique

L'histoire politique du Burundi est structurée, depuis la proclamation de la République, autour d'une tradition autoritaire. Cette situation est naturellement peu propice aux transformations qui s'imposent au système politique. Ainsi, comme le politologue burundais Julien NIMUBONA le montre *« La remise en cause, par exemple du présidentialisme ne suffit pas pour révolutionner des habitudes dont la société est déjà imprégnée car, derrière la personne du chef de l'Etat se cache tout un réseau de clientèles, de positions dominantes mais aussi des « fans » politiques »*[130]. Et ce dernier de continuer en affirmant que *ces « fans » politiques entretiennent des rigidités importantes du fait qu'ils savent que le jeu se situe essentiellement au niveau des intérêts matériels et se mettent ainsi à construire une nostalgie en activant notamment les fondements de la légitimité antérieure et à récupérer parfois de façon « malhonnête les arguments démocratiques »*[131].

Pour démontrer cette complexité du réseau de clientélisme qui se cache dernière le chef de l'Etat, Jean-Marie SINDAYIGAYA donne l'exemple du président BUYOYA, qui, *« après sa défaite aux élections de juin 1993 et deux semaines*

[127] *Ibidem,* p.61.
[128] L'accord d'Arusha du 28 Août 2000, « Le programme d'actions prioritaires (PAP) de mise en œuvre du CSLP2007-2010 ainsi que le programme du gouvernement 2005-2010 placent le développement, la promotion d'une croissance économique durable et équitable au centre des préoccupations (protocole IV de l'accord d'Arusha) » ; AXE2, PAP ; 2. 3-2-8 du pg.
[129] Certains vecteurs des représentations populaires à l'égard du pouvoir comme des chansons politiques très adulées en bas de la société traduisent ce malaise sous forme de dérision politique : cas de la « chanson de la semaine » à la radio Isanganiro. Noté par NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p.63.
[130] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p. 15.
[131] *Ibidem.*.

avant l'investiture de son successeur, a réuni ses proches collaborateurs et leur a remis trois mois de salaires, comme pour dire : «vous mangerez ces sous en souvenir de moi »[132].

En effet, les trois régimes connus, jusqu'aux élections de juin 1993 sont tous, issus de coups d'Etat militaires. De Michel MICOMBERO à Pierre BUYOYA en passant par Jean Baptiste BAGAZA, il y a un comportement similaire. Pour justifier le renversement de la monarchie à laquelle les Burundais avaient beaucoup de croyances positives, MICOMBERO dénonce la cupidité, la corruption et le népotisme (« Umunoho w'ibibanza »), l'esprit divisionniste (« gushaka amacakubiri ») et la trahison du Roi MWAMBUTSA IV BANGIRICENGE[133]. Pour MICOMBERO, son régime inaugure l'ordre, la paix pour chaque citoyen petit et grand (« Amahoro arabonetse, abonekeye umurundi wese umuto n'umukuru »)[134]. Il déclare n'avoir qu'une ambition, *« celle de défendre le Burundi et ses habitants, et uniquement dans l'intérêt supérieur de la Nation »*[135].

Cependant, la plupart de ces objectifs n'ont jamais été accomplis. Et comme la monarchie qu'elle avait supprimée, la première république, s'illustrera par une véritable carence de pouvoir, une émergence de quelques potentats protégés par un pouvoir incapable de porter l'Etat au-delà des horizons régional et ethnique. « Ses moments les plus sombres sont les « tentatives de coup d'Etat » de 1969 et de 1971, mais surtout les affrontements ethniques de 1972 et 1973 qui se solderont par une répression inqualifiable des Hutu »[136]. L'Avènement de la deuxième République est opéré dans un calme relatif et cherche à construire sa légitimité sur les ruines de celle de la première. Le colonel BAGAZA reproche à son prédécesseur d'être « fatigué et corrompu ». *C'est pour « lutter contre les divisions qui ont endeuillé le pays sous les régimes précédents, pour combattre la gabegie, la cupidité, la corruption et le régionalisme que le « conseil suprême révolutionnaire » a pris ses responsabilités le premier novembre 1976 »*[137].

Contrairement au régime MICOMBERO, pour le régime BAGAZA, jusqu'au début des années 1980, le pouvoir semble prendre des élans d'apparence « démocratique » et sa préoccupation économique se matérialise par la mise en route d'une série de programmes de développement tant en direction du secteur urbain que du monde rural.

[132] SINDAYIGAYA (J.-M.), *Grands lacs : Démocratie ou Ethnocratie*, Paris, Montréal, Harmattan, 1998, p. 20.
[133] Proclamation de la République du Burundi par le Colonel Michel MICOMBERO, 28 Novembre 1966, repris par NIMUBONA Julien, *op .cit.* , pp.55-58.
[134] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, 20.
[135] *Ibidem.*
[136] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p. 22.
[137] Déclaration du conseil suprême de la Révolution(C.S.R) le 22 novembre 1976, repris par NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p.53.

Sur le plan institutionnel, une assemblée nationale est mise en place et des élections ont lieu à toutes les instances du parti. Mais il règne une confusion de pouvoirs puisque l'exécutif piétine le législatif et le judiciaire. Sur le plan des droits de l'homme, la suppression des pratiques d' « Ubugabire » et d'« Ubugererwa », de la contribution personnelle minimum (impôt de capitation hérité de la colonisation) ainsi que le rappel des réfugiés de 1972 et 1973, etc., des mesures qui sont accueillies avec satisfaction. Au même titre que son prédécesseur, le président BAGAZA n'a pas non plus réussi à éradiquer les pratiques néo-patrimoniales (népotisme, régionalisme, clanisme, corruption, ...) y compris les emprisonnements arbitraires et toutes les autres pratiques autoritaires (forte surveillance et exactions des agents de la sécurité, de la police et abus de la justice), l'indifférence face à la question cruciale de la réconciliation[138]. Finalement, il est renversé.

C'est dans ce contexte que naît la troisième République. Un comité militaire pour le salut national dirigé par le major BUYOYA qui reproche au « régime BAGAZA » ses actions de « corruption, de gabegie, de népotisme, de régionalisme et d'autoritarisme », et fait pratiquement la même déclaration que celle du premier novembre 1976. La nouvelle République a le même tissu politique que la deuxième mais elle marque tout de même le début des réformes fondamentales. C'est ainsi que sous *« la pression de l'opinion extérieure me semble-t-il française, belge et américaine et surtout les événements de Ntega et Marangara, et sans doute de l'existence d'une volonté encore latente, le régime inaugure une politique fondée sur l'équilibrage ethnique et le dialogue »*[139].

Le président Buyoya concrétise sa politique d'ouverture par la mise en place d'un « gouvernement d'unité nationale », d'une commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale et d'un nouveau comité central issu du congrès de 1990. Les trois institutions sont composées à 50% des Hutu et des Tutsi. Un débat national sur l'unité est engagé et débouche sur l'adoption à 89% d'une « charte de l'unité nationale » qui proclame la « détermination du peuple burundais à construire un pays d'unité, de paix, de sécurité et de développement pour tous, un pays guidé par la justice et la parole d'honneur dans un régime démocratique, un pays qui milite pour la justice pour tous, un pays qui protège les droits de l'homme, un pays qui a une renommée internationale »[140].

[138] La 2ème République nie officiellement le fait ethnique et opte pour un développement qui évacuerait les Tensions.

[139] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, pp. 24-25.

[140] UPRONA, « Charte de l'unité nationale », Bujumbura, imprimerie du Parti UPRONA, 1991, p.7, traduit par Julien NIMUBONA au début du préambule.

La 3ème République proclame aussi les valeurs d'unité, de justice, de paix et de développement, ce qui nous amène à conclure que le régime BUYOYA a le mérite d'oser affronter un débat national sur la question de la réconciliation.

S'il est clair que le régime BUYOYA a usé des manières autoritaires comme ses prédécesseurs, il faut reconnaître tout de même qu'il a amorcé une dynamique socio-politique dont le débat sur l'unité nationale restera la pièce maîtresse malgré la crise qu'a connue le pays en octobre 1993. Et Julien NIMUBONA de faire remarquer que *« la dynamique socio-politique d'unité nationale est une voie incontournable qui pourra faire triompher la valeur fondamentale de la paix »*[141].

1. Administration patrimonialisée et autoritaire

Le Burundi était traditionnellement une monarchie de droit divin où le roi jouissait d'un prestige illimité. Le Mwami était un être sacré, grand justicier concepteur de la loi[142] dispensateur des biens, il régnait en véritable maître. De même, le renversement de la monarchie et l'instauration d'un régime républicain en novembre 1966, n'ont pas changé grand-chose. L'on assista à une époque de « républiques monarchiques », des présidents de la République concentrant les pouvoirs de chef d'Etat, de Premier ministre, ministre de la défense nationale et président du parti-Etat (l'UPRONA)[143], le législatif n'existant pratiquement pas. Par ailleurs, étant donné le parcours socio-historique de l'Etat en Afrique en général et au Burundi en particulier, où l'Etat a toujours été un « produit importé »[144] d'occident et imposé aux sociétés extra-occidentales, l'autoritarisme ne pouvait que se révéler rémanent.

Ainsi donc au Burundi, au lendemain de l'indépendance et surtout avec la proclamation de la République, une administration autocratique militaire s'instaure, se consolide et se maintient au pouvoir grâce à un réseau de clientélisme et de népotisme étendu et hiérarchisé, à la confusion des biens publics et privés[145], au régionalisme, etc. Soudé par la « politique du ventre », il règne par la force dans un système monopartite au pouvoir personnel, c'est ce

[141] NIMUBONA (J.), *op.cit.*, p. 27.

[142] Umwami araca amateka. Ce qu'il proclame (Iryo avumereye), tout le monde s'empresse de le mettre en pratique (Ijambo ry'umukuru urishima umukura). Personne ne peut être en désaccord (Nta wanka iry'umwami) même si quelqu'un en est affecté, qu'il ne le manifeste surtout pas.

[143] Parfois dans un pays sans ni parlement ni constitution. Les périodes de MICOMBERO, BAGAZA et BUYOYA (avant Ntega et Marangara) offrent des exemples qui en disent long.

[144] BADIE (B.), *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992.

[145] MEDAR (J.-F.), dir. *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991.

type de régime que Gérard CONAC qualifie de « présidentialisme monocentré »[146].

Autrement dit, le système autoritaire est un héritage qui correspond en fait tellement bien à l'état d'esprit imprimé par l'éducation et la culture. Il est le produit d'une « même philosophie de l'éducation, celle qui n'admet guère les contradictions, encourage à la résignation et conformisme social »[147]. Ce même constat de soumission est aussi partagé par l'observateur avisé sur le fonctionnement administratif des régimes politiques africains, Jean-François MEDARD en ces termes : *« Il n'est pas en effet indispensable de reconnaître la légitimité du pouvoir pour s'y soumettre. Il n'est pas nécessaire qu'un dirigeant soit légitime ou populaire pour qu'on lui obéisse. Les habitudes de soumission à l'autorité tiennent souvent lieu de légitimité au moins dans une certaine mesure »*[148].

2. Administration corrompue et clientélisée

Comme nous venons de le souligner plus haut, le monarque burundais était dispensateur des biens. Il était l'homme le plus riche du royaume. Il distribuait des vaches, des houes et d'autres biens aux demandeurs. Mais tous ces biens venaient des sujets qui offraient des cadeaux au souverain ou payaient des amendes. Le roi ne faisait donc aucun effort pour s'enrichir car il distribuait les excédents et redistribuait au peuple ce qui lui revenait.

Avec la République, c'est cette tradition qui s'est perpétuée et modernisée sans rupture historique. A travers les représentations collectives de l'autorité, les liens entre l'accès au pouvoir et l'enrichissement par le même fait, la redistribution et le clientélisme sont omniprésents. Le pouvoir politique conduit au pouvoir économique et non l'inverse. Il existe donc une corrélation entre la détention de positions au sein de l'appareil d'Etat et l'acquisition de la richesse. Cette perméabilité des frontières ou interprétation entre le politique et l'économique est appelée par Daniel BOURMAUD *« phénomène de straddling »*[149].

[146] CONAC (G.), cité par BOURMAUD (D.),*La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien,1997 , pp. 74-75.

[147] AKINDES (F.), *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, 1996, p. 76. Cette réalité de résignation et d'exclusion du peuple dans la gestion du pouvoir pourrait être illustrée par l'adage « ukozivugijwe niko zitambwa » (l'on ne fait que suivre l'ordre du chef).

[148] MEDARD (J.F.), « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, n°43, octobre 1991, p. 2.

[149] BOURMAUD (D.), *op.cit.*, p.63. Ainsi systématisé, le « straddling » permet de comprendre comment sont constituées des fortunes considérables au Sud du Sahara, à commencer par les chefs d'Etat. Le politique devient ainsi la voie d'accès privilégiée à l'enrichissement tandis que, systématiquement l'économique conforte le pouvoir.

B. Aspects quantitatifs : dimension macroéconomique

En 1980, la croissance du PIB au coût des facteurs, à savoir 1,8% a été moindre que la croissance démographique de 2,2%. Les maigres taux de croissance, des dernières deux années 3,2% en 1979 et 1,8% en 1980 contrastent avec les taux élevés des années précédentes 6,8 % en 1976, 4,8% en 1977 et 5,1% de 1978. L'essor d'investissement depuis 1976 a puissamment contribué au rythme rapide d'expansion. Par contre le plafonnement des investissements depuis 1978 est suivi d'une moindre croissance. Les investissements ont joué clairement un rôle moteur dans les années 1976 à 1978. De plus, ces investissements auraient dû assurer une augmentation importante des productions agricoles et industrielles dans les années après 1978.

Ainsi, le plan quinquennal 1978 à 1982 a compté sur une croissance élevée dans les années 1979 et 1980[150]. De plus, la production nationale s'est accrue en moyenne de 4,7% par an. Entre 1982 et 1987, la valeur ajoutée de ce secteur s'est accrue de 3,2% mais sa contribution au PIB ne représentait encore que 8,8%. L'investissement du secteur privé qui ne représentait que 3 % des investissements totaux en 1978 est passé à 19,7% en 1987. Le taux de croissance réalisé entre 1983 et 1987 se situait à 4,7% pour le PIB, dépassant les prévisions[151].

Pour les années suivantes (1988-1992), le produit intérieur brut aux prix du marché a accusé un taux de croissance réel de 3,5% contre 1,5% en 1989 et 3,7 en 1988. Il faut noter cependant que ce taux reste encore inférieur à l'objectif de 4,5% fixé par le gouvernement mais reste quand même supérieur au taux de croissance de la population. N'eût été la baisse des taxes indirectes, le taux de croissance du PIB aux prix du marché pouvait aller même au-delà des 7,6% grâce à une production vivrière en forte croissance (+5,5%) et dont le poids représente environ 45% du PIB aux coûts des facteurs. Cette croissance de la production vivrière représente en quelque sorte un rattrapage à la suite des conditions climatiques défavorables de 1989[152].

[150] Ces données chiffrées sont tirées du rapport du Ministère du plan, « Economie burundaise en 1980 », Bujumbura, juin 1981, p. 7.

[151] REPUBLIQUE DU BURUNDI, « 5ème plan Quinquennal de développement économique et Social 1988 – 1992 », p. 26.

[152] Premier Ministère et ministère du plan, rapport : « Economie Burundaise 1990 », Bujumbura, décembre 1991, p.3.

Les tableaux ci-dessous traduisent cette situation macroéconomique par branche d'activité.

T.1 PIB Par branche d'activité aux prix constants de 1980(MNFBU)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Agr.vivr.	38284 ,3	41133,7	40406,1	40065,0	39599,5	45155,9	47650,8	49747,4	50981,2	49808,6	58548,1	37567	55692
Elevage	3620,1	3678,0	3704,4	3757,4	3796,0	3879,3	3926,8	3979,4	4032,0	4087,4	4445,0	4547,2	4683,7
Pêche	169,9	159,1	112,7	63,5	63,3	60,0	88,0	71,9	94,0	98,7	101 ,2	103,6	102,3
Forêt,bois	2630 ,3	2706,3	2789,4	2871,1	2962,6	3049,6	3141,5	3210,3	3308,5	3409,7	3532,5	3694	3722,2
Agr.de rente	2950,8	6701,2	3240,0	5702,6	4141,7	5065,5	4755,7	5649,8	5237,3	4865,5	5108,8	5114,4	4981,3
Sect. primaire	47655,4	54378, 3	50252,6	52459,6	50563,1	57201,3	59562,8	62658,8	63653,0	62269,9	65735,6	4157	69181
Ind.agricoles	346,4	460,6	315,0	335,7	512,1	434,9	456,0	541,7	502,2	512,2	486,9	5557	286,7
Ind. alimentaire	894,1	564,9	820,1	510,6	628,1	669,4	666,5	685,0	733,8	636,9	702,6	487,4	517,7
Ind.textiles, Cuirs	460,3	431,0	540,6	833,5	825,0	293,1	1188,4	1225,8	1126,4	1342,7	1169,8	818	949
Ind.,bois et papiers	1079,8	1325,4	1537,5	1664,2	1971,7	2198,5	2212 ,7	2778,9	2884,0	2451,4	2939,9	1125,1	858
Sect. Artisanat	2915,1	3124,0	3135,6	3066,9	3102,6	3456,2	3570,0	3664,6	3776,7	3892,3	4383,0	3146,6	3762
Mines et énergies	234,0	375,1	531,7	654,2	522,3	744,0	831,2	1280,5	1359,1	1381,1	13198	4514,5	4699,9
Sect.mines , énergies,ind.	3014,6	3157,0	3749,9	7998,2	4459,4	5039,9	5354,8	6511,9	6643,5	6324,3	66190	5713,2	5629,9
Sect. construction	3730,8	4304,5	4683,8	4879,7	4561,8	4762,2	4502,9	4246,2	40828	4390,5	4708,0	1352,1	1304,1
Secteur second.	9660,5	10585,5	11564,3	11939,8	12123,8	13252,3	13427,7	14422,7	14503,0	14607,1	15701,0	17157	17681
Trans.et commerce	1676,7	1602,7	1850,8	2097,0	2266,8	2501,7	2594,9	2529,2	25136	2513,2	2868,6	3430,8	34298
Commerce	6846,0	7895,3	8629,7	8753,6	8449,4	9637,9	9504,6	95198	9594,1	8977,0	9965,3	10376	10460
Autres serv. privés	1432,8	1739,3	1648,1	1771,5	1746,1	1845,9	1806,4	1781,5	1769,0	1583,3	1811 ,2	1892,8	1931
Adm.publ	9270,6	10261,8	10755,8	11047,1	12638,0	14073,4	14947,2	15682,6	16466,7	18439,4	20504,6	20267	20723
Sect.tert.	19226,1	21502,1	22884,4	23669,2	25100,3	28058,9	28853,1	29513,1	30343,4	31512,9	35149,7	966,3	36543
PIB aux coûts des fact.	76542,0	86465,9	84701,3	88068,6	87787,2	98512,5	101843,6	106591,6	108449,1	108359,9	116586,3	98512,5	101843,6
Impôts indirects	6233,3	6377,7	7164,2	7209,9	7639,1	8158,7	8294,7	2626,2	13384,3	15301,9	1434,6	8158,7	8294,7
PIB aux prix du marché	82775,3	92843,6	91865,5	95278,5	95426,3	106671,2	110138,3	116220,8	121883,7	12369,8	128020,9	106671,2	110138 ,3

Sources : S.N.E.S et ministère du plan « V^{ème} plan quinquennal de développement économique et social (1988-1992) », p. 137.

Même si nous constatons que pour la tranche de 1986 – 1992 le tableau laisse apparaître une évolution positive du PIB dans la quasi-totalité des trois secteurs d'activités, 1/3 de la population vivait toujours en dessous du seuil de pauvreté comme le montre tableau ci-après.

T.2. Etat des lieux de la pauvreté en 1992

Province	I.N.P. (en %)
BUBANZA	26,55
BUJUMBURA	25,88
BURURI	38,1
CANKUZO	25,78
CIBITOKE	23,46
GITEGA	36,24
KARUSI	66,68
KAYANZA	46,06
KIRUNDO	24,93
MAKAMBA	41,58
MURAMVYA	29,19
MUYINGA	28,09
NGOZI	40,79
RUTANA	53,82
RUYIGI	47,5
BURUNDI. M	35,08
BUJA-MAIRIE	30,42

Source : Tableau effectué par nous-même à partir des données recueillies in République du Burundi-PNUD, « Rapport national de développement humain du Burundi 1997 (cartographie de l'incidence de la pauvreté en 1992) » p. 44.

En milieu rural, en se référant au seuil de pauvreté qui se situait à 19979 FBu (soit 2/3 de 26968Fbu qui représentait la dépense annuelle par personne, l'incidence de la pauvreté (I.N.P.) était de 35,08%. Autrement dit, plus 1/3 de la population vivait toujours en dessous du seuil de pauvreté et les provinces de Karusi et de Rutana apparaissent comme étant les plus pauvres de cette catégorie avec respectivement 66,08 et 53,82. Les provinces considérées comme les plus riches étaient CIBITOKE avec 23,46%, BUBANZA, KIRUNDO, MURAMVYA et BUJUMBURA entre 25 et 30%. En milieu urbain, si nous prenons en considération le seuil de pauvreté de 46184bu (2/3 de 69276Fbu), nous constatons que plus de 30% de la population de la ville de Bujumbura avaient encore en 1992, une dépense en deçà de ce seuil.

IV. Aspects quantitatifs et qualitatifs au cours de la période 1993-2005

A. Aspects qualitatifs, dimension socio-politique

Au cours des années 1990, la promotion de la démocratie, le renforcement de la « Bonne Gouvernance » et l'Etat de droit, le respect des libertés fondamentales et la lutte contre la pauvreté ont constitué un ensemble de conditionnalités des politiques de coopération au développement.

Ainsi, avec le scrutin présidentiel de juin 1993, c'est le candidat du FRODEBU, Melchior NDADAYE qui remporta les élections à plus de 65%. Le premier président élu connut beaucoup de difficultés tout au début de son exercice du pouvoir car, il fut immédiatement soumis à la pression de son électorat alimenté par la soif de changement. Des tensions s'exercèrent d'abord sur la question de la terre : les réfugiés ayant fui pendant les massacres de 1972 rentrent au pays et demandent la restitution de leurs biens, généralement occupés sous l'ordre de l'ordonnance ministérielle du ministre de l'intérieur MANDI(sous le régime BAGAZA) à en croire à Jean-Marie SINDAYIGAYA *« Après le génocide, le ministre MANDI autorisait les familles tutsi venues du Mugamba et d'ailleurs de s'installer dans les maisons et les propriétés laissées par les victimes et les exilés hutu dans la fertile et riche plaine de l'Imbo*[153].

Bien plus, les cadres du FRODEBU voulaient l'intégration rapide dans l'administration publique. Voulant répondre aux demandes des rapatriés quant à leurs biens spoliés, et aux cadres du FRODEBU qui aspiraient à l'occupation de postes de responsabilités suite au limogeage des cadres de l'UPRONA, le président NDADAYE se retrouva dans une situation d'impasse socio-politique.
C'est dans ce climat de tensions que se produisit un coup d'Etat militaire le 21 octobre 1993, au cours duquel Melchior NDADAYE et ses proches collaborateurs furent assassinés, ce qui plongea le pays dans une crise politico-institutionnelle sans précédent. Et Jean Marie SINDAYIGAYA de faire remarquer que *« quand le régime de Melchior NDADAYE, démocratiquement élu, a tenté de restituer, aux propriétaires ou leurs légataires, les terres et les divers biens spoliés, l'armée, déjà responsable du génocide de 1972, n'a pas hésité à décapiter ce pouvoir qui ne pouvait qu'appliquer le droit »*[154].

[153] SINDAYIGAYA (J.-M.), *op.cit.*, p. 59.
[154] *Ibidem.*.

En janvier 1994, après deux mois marqués par la violence, le représentant des Nations Unies à Bujumbura, Ahmedou ould Abdallah parvint à faire signer un compromis aux protagonistes du conflit sur le partage du pouvoir dénommé « convention du gouvernement » signé le 4 septembre 1994 pour rétablir la paix. Le gouvernement issu de la « convention de gouvernement » n'est pas parvenu à rétablir la paix et la sécurité, ce qui fit que le 25 juillet 1996, devant la recrudescence des massacres, le président NTIBANTUNGANYA est renversé par le coup d'Etat militaire de Pierre BUYOYA. La conséquence de ce coup d'Etat a été immédiate car l'ancien président tanzanien Julius NYERERE appuyé par les pays de la sous région ont voté un embargo pesant lourdement sur l'économie burundaise. Après ce coup de force, le président BUYOYA suspendit la constitution ainsi que les activités de l'Assemblée nationale et des partis politiques.

Quoi qu'il y eût en 1998, initiation d'un « partenariat politique pour la paix » qui déboucha sur l'adoption d'une constitution de transition reconnaissant le multipartisme, rétablissant l'Assemblée nationale et instituant un gouvernement d'unité nationale, cette évolution relative ne permit toutefois pas de mettre fin aux hostilités pour relancer le pays sur la voie du développement économique. C'est dans ce contexte que furent entamées les négociations interburundaises de paix à Arusha couronnées le 28 Août 2000 par la signature d'un accord pour la paix et la réconciliation entre les différentes « parties ». Le 28 octobre 2001, le président Buyoya promulgua la constitution de transition, qui était en fait une synthèse de la constitution de 1992, de l'acte constitutionnel de transition de 1998 et de l'accord d'Arusha. L'accord d'Arusha entre en vigueur le 1er novembre 2001 et prévoit, en attendant les élections législatives et municipales pour 2003 et présidentielle 2004, une période de transition de 3 ans avec pour les 18 premiers mois, le major Buyoya à la présidence et Domitien NDAYIZEYE du FRODEBU au poste de vice-président. Avec l'année 2003, l'optimisme semblait gagner les cercles dirigeants burundais, la communauté internationale et la population burundaise. C'est dans cette optique du retour du Burundi à la paix et à la sécurité sur la quasi-totalité du territoire burundais excepté la province de Bujumbura -rural que s'instaurent les institutions démocratiques en 2005.

Ainsi donc, avec la mise en place, au mois d'août 2005, de nouvelles institutions issues des urnes, le pays est entré dans une ère nouvelle où tous les espoirs sont permis. Bien plus, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée : le programme social d'urgence (PSU) a été préparé et mis en œuvre par le gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement ce qui permit de soulager la souffrance des populations sinistrées.

Néanmoins, l'état des lieux de la gouvernance au Burundi n'était pas encore établi car dans les négociations des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation, la mauvaise gouvernance a été pointée du doigt comme étant la principale cause à l'origine des crises qui ont endeuillé le Burundi[155]. Dans la substance de ces accords d'Arusha, les autorités burundaises se sont engagées à rétablir un cadre légal, institutionnel et social pour la promotion de la bonne gouvernance (1er axe stratégique du CSLP). Elles se sont convenues de rétablir l'Etat de droit, la recherche de l'efficacité dans la gestion publique, la justice pour tous et le consensus social. Ceci, dans une approche participative privilégiant l'implication de tous, en particulier de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales.

Suite à cette orientation, le pouvoir issu des élections de 2005 a élaboré son programme général autour d'un objectif global ; celui d'instaurer « la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale en vue d'asseoir un Etat de droit »[156]. Il traduisit cela, dans son Programme d'actions prioritaires (PAP)[157] dans lequel était précisé que la bonne gouvernance constitue le socle sur lequel il compte bâtir le développement socio-économique[158]. En plus clair, le constat à partir des résultats de l'enquête sur la gouvernance au Burundi de novembre-décembre 2007, indique *l'existence d'un certain nombre de situations qui ne permettent de conclure que les choses avancent dans le sens des engagements d'Arusha*[159].

B. Aspects quantitatifs : dimension macroéconomique

La situation économique du Burundi se détériore au début des années 80, avec la chute du cours du café et en 1989 lorsque sévit une sécheresse. En 1986, le Burundi adopte un plan d'ajustement structurel (P.A.S) pour favoriser des changements en profondeur de son économie dont la survie dépend en grande partie de l'agriculture et en particulier de la production de son café. Les trois secteurs de l'économie accusent des taux de croissance faibles voire parfois négatifs durant toute la période de l'ajustement entre 1986 et 1992 qui s'aggravent ensuite en1993 et en 1996[160]. Cette dernière année, la croissance a repris mais manquait beaucoup de fermeté.

[155] « Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation, Arusha », 28 Août 2000, p.14.
[156] « Programme général du gouvernement du Burundi2010 », Bujumbura, octobre2005.
[157] *Ibidem.*
[158] « Programme d'Actions prioritaires de la mise en œuvre du CSLP 2007-2010 », Bujumbura, Mai 2006, p.11.
[159] Ministère à la présidence chargé de la Bonne gouvernance, de la privatisation, de l'inspection générale de l'Etat et de l'administration locale : « étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi », rapport d'enquête, Bujumbura, mai 2008, p.8.
[160] CATHERINE (A.), « BURUNDI : Evolution macro-économique », Washington, novembre 1996, p.1 .

Depuis 2002, le gouvernement de transition du Burundi a fait des efforts importants pour améliorer la situation économique en mettant en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles conclues avec le FMI et la Banque mondiale. Ces programmes visaient à restaurer la stabilité macro-économique, à renforcer la transparence et la gestion des affaires publiques ainsi que la relance économique. Lors de l'évaluation à mi-parcours en 2003, ces programmes de réformes ont révélé des performances satisfaisantes pour 2002 et le premier semestre 2003. Pour l'année 2004, la production a enregistré un taux de croissance positif de 4,4% suite essentiellement à l'augmentation de la production du secteur primaire et surtout le taux de croissance des services comme les télécommunications, les transports, l'augmentation des effectifs de la fonction publique[161]. Au cours de l'année 2005, l'économie burundaise a subi les méfaits de la récession économique mondiale, due en grande partie à la flambée des prix du pétrole observée tout au long de l'année.

En effet, contrairement aux bonnes performances de l'année 2004, l'économie burundaise a connu un ralentissement du fait des mauvais résultats enregistrés par les pays importateurs du pétrole[162].

[161] MPDRN, « Economie burundaise 2003, 2004 », Rapport final, Bujumbura, p. 1.
[162] MPDRN, « Economie burundaise 2005 », Rapport annuel, Bujumbura, décembre 2006, p.1 .

Les tableaux ci-dessous traduisent cet aspect macro-économique

T.3. Evolution du produit intérieur brut par secteur économique (en Mrd de FBU aux prix de 1996) [163]

ınnée	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
ecteur rimaire	158,6	145,6	129,2	140,4	145,1	147,9	146,4	138,8	101,3	152,6	139,3	144,6	136,8
ecteur econdaire	56,8	53,0	39,9	31,0	31,5	32,6	34,2	34,2	36,2	37,0	40,0	42,7	46,5
ecteur ertiaire	91,2	87,3	79,6	74	69,6	71,3	73,8	75,8	78,9	81,3	85,4	89,4	98,5
IB aux oûts des acteurs	306,6	285,9	248,7	245,4	246,2	251,8	254,4	249,5	256,4	270,9	264,7	277,0	281,8
axes ıdirectes ıoinssub entions	31,9	43,5	39,2	17,9	18	25	19,5	22,1	20,7	18,6	21,3	21,6	20,8
IB aux rix du ıarché	33,8	329,3	287,9	263,0	264,2	276,8	273,9	271,6	277,1	289,5	289,0	286,0	302,6

T.4. Evolution de la pauvreté monétaire[164]

	1990	1992	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Pop. en dessous des seuils de pauvreté (rural et urbain	33,8	32,9	40,3	52,2	60,7	63,5	65,6	67,7	67,4
Pop. en dessous du seuil de pauvreté (rural)	35,1	34,8	39,6	53,3	57,5	61	64,6	68,8	68,7
Pop. en dessous du seuil de pauvreté (Urbain)	32,4	32,9	40,9	51,2	64	66	66,5	66,6	66

Sur ce tableau, nous remarquons que les proportions des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté tant en milieu rural qu'urbain doublaient, passant de 33,8 % en 1990 à plus de 65 % en 2000.

[163] MPDRN, « Modèle Inplabu-macro », Rapport de l'économie 2005, p.69.
[164] Bases de données DHD, reprises *in République du Burundi CSLP- intérimaire*, p.15.

Cette remarque ressemble beaucoup à celle faite par le ministre des finances en 1996 Monsieur Salvator TOYI lorsqu'il avance que *« si 30 à 35 % de Burundais vivaient sous le seuil de la pauvreté avant la crise, ils sont aujourd'hui 60% à connaître ce sort. L'inflation qui n'atteignait pas 10% avant la crise a été de 19% en 1995. Pour la première fois, le Burundi n'a plus pu payer le service de la dette extérieure »*[165].

C. Aspect socio-politique de la période démocratique (1993-2005) par rapport à celui des autoritarismes (1966-1992)

Comme nous l'avons déjà montré précédemment, le Burundi avait entamé la voie démocratique depuis 1993 dans sa gouvernance concrétisée par les élections libres et transparentes.

A cet effet, on aurait pu croire que les dirigeants burundais allaient construire un Etat de droit nourri par la liberté d'expression, de liberté d'association, le respect des droits de l'homme et la promotion de la culture de mérite et de la compétence au détriment des pratiques néo-patrimoniales et clientélistes chères aux époques des autoritarismes.

Cependant, comme nous le constatons, des autoritarismes (1966-1992) à l'ère démocratique (1993 à nos jours), la conception du pouvoir n'a pourtant pas changé grand chose. C'est le même constat de Jean-Marie SINDAYIGAYA lorsqu'il avance que *« la conception du pouvoir dans la contrée n'a jamais évolué durant des siècles »*[166]. C'est également la même affirmation du politologue burundais Denis BANSHIMIYUBUSA qui a dit que *« même aujourd'hui, les hommes et les femmes au pouvoir doivent redistribuer les richesses accumulées à l'occasion de l'exercice du pouvoir et favoriser leurs milieux d'origine respectifs. L'esprit de groupe, l'esprit de clan, l'appartenance ethnique jouent dans le partage du produit économique et dans la quête politique »*[167]. Le milieu d'origine s'attend bien aux dividendes de cette redistribution[168] . Ne pas sacrifier à cette prodigalité, donc ne pas « voler », c'est trahire (sic) l'attente du groupe dont la revanche est socialement redoutable et redoutée une fois le pouvoir perdu[169].

[165] GOUVERNEMENT DU BURUNDI, Conférence de presse du ministre des finances monsieur Salvator TOYI, tenue en février1996, repris in *le renouveau*, n° 4776 du 4 mars 1996, p.9.

[166] SINDAYIGAYA (J.-M.), *Op.cit.*,P.59.

[167] BANSHIMIYUBUSA (D.), « Analyse de la Problématique de la politisation et de la professionnalisation de l'administration publique en vue d'un meilleur rendement au Burundi », Bujumbura, Août 2009, p.14.

[168] Un proverbe burundais dit « Uwawe ntiyokwima ngo wimuke ». Lorsqu'un membre de la famille accède au commande, l'on ne fuit pas le pays, plutôt l'on en jouit et s'en réjouit.

[169] *Ibidem.*

Bien plus, le retour à l'ethnie pour s'assurer la promotion politique, surtout au cours des élections législatives et les stratégies de reconversion des capitaux économiques sous formes des dons et de participation financière aux joies (fêtes coutumières) et aux peines (funérailles) des groupes (clans, ethnies, régions) en atout politique, démontrent à suffisance le partage politique de cette conception de la corruption structurelle intégrée à la logique du pouvoir[170].

En fin de compte, il y a eu transposition des modes ancestraux d'autorité et l'acquisition de la richesse à la vie politique de l'époque autoritaire ; ce qui tranche avec la gestion transparente de la chose publique qui est l'une des caractéristiques de la bonne gouvernance démocratique.

Le tableau ci-dessous montre le statu quo dans la conception du pouvoir depuis la première République jusqu' à nos jours.

[170] Pour le cas du Burundi par exemple, le président NKURUNZIZA dispose d'un compte appelé « Appui aux Bonnes initiatives : ABI « dont la gestion lui revient personnellement. De même, l'argent qui provient du pétrole que le Nigéria donne au Burundi est géré par le président lui-même en dehors de tout mécanisme légal de contrôle connu. Son porte-parole l'honorable Léonidas HATUNGIMANA dira dans une conférence de presse que la tradition interdit de regarder dans la bouche de son père lorsque ce dernier est en train de manger !

T.5. Responsables des directions provinciales de l'éducation (DPE) en août 2009[171]

N°	Province	Nom et Prénom	Appartenance ethnique	Affiliation politique
01	BUBANZA	NIYOYANGIZE Firmin	Hutu	CNDD-FDD
02	BURURI	NIBITANGA Nathan	Hutu	CNDD-FDD
03	BUJUMBURA-MAIRIE	NDUWABIKE Mossi	Hutu	CNDD-FDD
04	BUJUMBURA-RURAL	BAMBONEYEHO Epimaque	Hutu	CNDD-FDD
05	CANKUZO	NIYOKINDI Ernest	Hutu	CNDD-FDD
06	CIBITOKE	BUHUNGU Simon	Hutu	CNDD-FDD
07	GITEGA	NIYIBONA J. de Dieu	Hutu	CNDD-FDD
08	KARUSI	MICANCABURO Brice-Landry	Hutu	CNDD-FDD
09	KAYANZA	NYANDWI Onésime	Hutu	CNDD-FDD
10	KIRUNDO	GASHAMURA J. de Dieu	Tutsi	CNDD-FDD
11	MAKAMBA	NYANDWI Yarêd	Hutu	CNDD-FDD
12	MURAMVYA	BITUHURINGOMA Rémy	Tutsi	CNDD-FDD
13	MUYINGA	MUNYABIGO Diomède	Hutu	CNDD-FDD
14	MWARO	BIGIRIMANA Liboire	Hutu	CNDD-FDD
15	NGOZI	NIYONZIMA Constatin	Hutu	CNDD-FDD
16	RUTANA	BARUTWANAYO Siméon	Hutu	CNDD-FDD
17	RUYIGI	NDAGERAMIWE Emmanuel	Tutsi	CNDD-FDD
			14hutu, 3 tutsi	100% CNDD-FDD

Nous avons montré au cours du deuxième chapitre que les différents chefs d'Etat burundais à l'époque autoritaire étaient des militaires de même origine, de même ethnie et de même clan. Nous constatons que même actuellement et surtout à travers ce tableau, la conception du pouvoir égocentriste est toujours là. Faisons remarquer enfin, que cette situation est loin de changer car les recrutements continuent à se faire sur base des appartenances politiques, ethniques, régionales, claniques et mêmes familiales.

En effet, en Avril 2007, sur demande du président de la République, une commission d'enquête a été mise sur place au sein du ministère de la Bonne gouvernance avec comme mission de « faire le tour de tous les ministères pour vérifier les appartenances ethniques, régionales (province), politiques ainsi que les dates d'engagement de chaque agent recruté, à partir du 1er février 2007 ».

[171] BANSHIMIYUBUSA (D.), Analyse de la problématique de la politisation et de la professionnalisation ... *op.cit.*, p.18.

Voici un extrait de quelques résultats condensés du travail de cette commission.

T.6.Recrutements au sein des ministères au début de 2007[172]

MINISTRE DU COMMERCE et DE L'INDUSTRIE : DENISE SINANKWA, Tusti, Mwaro, CNDD-FDD

Rubrique	Nombre	Ethnie	Partis politiques	Origine (province, commune, colline)
Recrutement par ordonnance Ministérielle du 22/04/2006	7	Tous tusti	Inconnus	Tous de mwaro, commune Ndava et colline Kamushiha[173]

MINISTRE DES FINANCES : DENISE SINAKWA, Tusti, mwaro, CNDD-FDD

Réorganisation de la cellule d'Appui au cadre de partenariat entre le gouvernement et les Bailleurs	6	Tous tutsi	UPRONA : 4 MRC : 1 ABASA : 1	1pour Karusi, Mwaro ,Bururi, Ruyigi et 2 pour Makamba

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE : Juvénal NGORWANUBUSA, tutsi, Muramvya, MRC (ainsi que son chef de cabinet)

Recrutement à partir de novembre 2005	15	14tutsi 1hutu	MRC : 14 et CNDD-FDD : 1	Muramvya8, mwaro3, Bujumbura1 et 3 inconnus

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT : KARENGA Ramdhani, Hutu, Bururi, CNDD-FDD

Recrutement du 8/3/2007	4	Tous Hutu	Tous du CNDD-FDD	3 de Bururi, 1seul de GITEGA

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE : Triphonie NKURUNZIZA, Tutsi, Bururi, Parena

Engagements des chauffeurs pour les nouveaux véhicules	19	16 tutsi et 3hutu	Parena 12 et uprona 7	Tous de Bururi

N.B : - Madame Denise SINANKWA a d'abord été ministre du commerce avant d'être nommée à la tête du ministère des finances
- pour le ministère du travail, l'unique hutu est l'unique membre du CNDD-FDD originaire de Bujumbura- rural.
- tous les19 chauffeurs recrutés au ministère de la santé seraient des ex-FAB soit démobilisés soit pensionnés.

[172] *Ibidem*, p.2O.

[173] Toutes ces personnes sont de la même colline et même famille que la Ministre cité par Denis BANSHIMIYUBUSA, *op.cit.*, p.2O.

Et la commission de conclure : « *En fin de compte, il apparaît que dans la plupart des ministères visités, les appartenances régionales, politiques et ethniques des personnes recrutées se rapprochent beaucoup de celles de leurs ministres et /ou chefs de cabinets ou de départements respectifs* »[174].

Cet état de fait tire sa justification dans la gestion historique de l'Etat burundais, depuis l'organisation monarchique jusqu'à la gestion républicaine de l'Etat. Les pratiques de gestion frauduleuse de la chose publique et les formes d'exclusions de tous genres érigées presque en mode de gouvernement ont fait qu'une partie de citoyens burundais se sentent écartés de la gestion des affaires de leur collectivité.

Ainsi avec le courant de « transitions démocratiques », le processus dynamique de la contestation populaire s'est amplifié en faveur d'un changement politique. Le courant d'idées contestataires se manifeste en 1er lieu chez les milieux des réfugiés (hutu) burundais. Ces derniers « se considèrent comme les véritables victimes des autoritarismes que le Burundi a connus. Ils contestent l'ordre politique « tutsi » et revendiquent l'instauration des normes juridiques et institutionnelles à même de garantir la démocratie au Burundi »[175].

Or comme l'enjeu majeur était l'accès à l'Etat qui correspond à l'accès aux « ressources politiques et économiques »[176] desquelles ils s'estimaient exclus et que ceux qui s'estimaient exclus faisaient face à « l'ethnarchie tutsi » devenu plus tard « l'Etat ethnorégional », au lieu de « l'illusion démocratique » l'on est passé plutôt à « l'illusion identitaire »[177].

[174] « Rapport d'enquête de la commission chargée de vérifier les appartenances ethniques, régionales, politiques de chaque agent recruté dans tous les ministères », Bujumbura, Avril 2007.
[175] NIMBONA (J.), Election présidentielle...., *Op. Cit.* p. 59.
[176] *Idem,* p. 86.
[177] *Ibidem,* p.21.

V. Quelques repères historiques et observations des performances économiques

Après avoir connu un régime présidentiel à parti unique jusqu'à la seconde moitié des années quatre-vingt et la première alternance en 1993 au terme des élections libres, la vie politique a fait l'objet de deux coups d'Etat respectivement en 1993 et 1996. A côté de ces interruptions de la vie démocratique allant de trois mois d'une part à trois ans d'autre part, apparaissent des alternances de périodes de stabilité et d'instabilité gouvernementale. A cette évolution viennent se greffer trois changements constitutionnels qui ont suivi les coups d'Etat de 1993 et 1996.

Bien que conçue sous le régime de transition, la constitution de 2001 qui a remplacé celle de 1998 a présenté des avancées importantes dans le domaine des libertés individuelles (comme la liberté d'association, d'expression, de grève etc.). Celle-ci fut dénoncée par la suite pour être finalement remplacée par celle de 2005 contenant les grandes orientations de l'Accord d'Arusha. Pour ainsi dire, l'évolution constitutionnelle s'est caractérisée par un mouvement pendulaire ; la constitution de 1998 conçue en réaction aux excès de l'exécutif a renforcé les mécanismes de contrôle de celui-ci et les libertés individuelles alors que la constitution de 2005, privilégiant la stabilité de l'exécutif les a restreint. Ainsi, *« les comparaisons temporelles des performances économiques suivant les régimes politiques s'avèrent complexes, en raison de la diversité des définitions retenues pour la démocratie et la stabilité politique »* comme le précisent ALEXINA et PEROTTI[178]. Concernant la relation entre la démocratie et le développement, selon la première définition qui exige la tenue d'élections régulières, libres et plurielles, les performances économiques de la période autoritaire sont relativement élevées par rapport à celles de la période qui a suivi la première alternance politique de 1993, sont presque identiques. Le taux de croissance annuelle moyenne du PNB/tête étant respectivement de 3,8% pour la période de 1966-1992 et de 3,0 pour la période 1993-2005. Sur la période 1993-2005, le rythme de croissance obtenu par les gouvernements de transition se révèle meilleur que celui des régimes militaires malgré les mauvaises performances des gouvernements de convention (voir le Tableau 7, p.77). La deuxième définition de la démocratie qui met l'accent sur le respect des libertés individuelles, conduit à un découpage temporel différent selon le caractère plus ou moins libéral du cadre constitutionnel. La comparaison des rythmes de croissance des périodes relatives aux trois constitutions ne permet pas d'établir un lien entre le degré des libertés individuelles et la croissance.

[178] ALEXINA (A.) et PEROTTI (R.), « the political economy of growth: A critical survey of the recent literature », *The world Bank economic review*, vol. 8 n°3, pp. 351-371.

La performance de la période libérale sous la constitution de 2001 est supérieure à celle de la période précédente sous la constitution de 1998 mais inférieure à celle de la période suivante sous la constitution de 2005 (voir le tableau 7).

T.7 : Les performances économiques selon les libertés et la stabilité gouvernementale (1993-2005)

Périodes	croiss.annuelle du PNB/hab.	Volatilité de croissance	Inflation	Solde extérieur
Selon les libertés individuelles				
Constitution 1998	3,5	2,8	18,9	-0,2
Constitution 2001	4,4	1,4	8,6	-2,0
Constitution 2005	4,7	0,7	64,0	-1,0
Selon la stabilité gouvernementale				
1993 (trois mois après l'investiture du prés. NDADAYE	2,8	0,7	53,0	-07
2005-2007	3,5	2,9	21,7	-1,3
Conventions				
1994-1996	0,5	1,4	72,6	-3,3
1998-2001	15	20	40,0	-1,1
Transition				
2001-2004	2,8	0,7	17,7	-1,1
Régimes militaires				
1996-1998	1,9	0,5	21,1	-1 ,5

Sources : Tableau effectué par nous-même à partir des données de l'Assemblée nationale et de l'Institut national des statistiques (ISTEEBU) et des données recueillies in République du Burundi -Banque mondiale, « Rapport national du développement du Burundi 2007 », p. 45.

Le cas burundais qui tend à confirmer les analyses concluant à l'absence de liens convaincants entre la nature du régime politique et le développement, semble également corroborer les conclusions sur l'existence d'interactions entre la stabilité politique et le développement. Ainsi, la comparaison des performances conduit à confirmer l'existence d'un lien positif entre la stabilité politique et le rythme de croissance. Les gouvernements stables qui ont une durée de vie plus longue en moyenne réalisent un rythme de croissance plus élevé que les gouvernements de conventions qui se maintiennent au pouvoir pour des périodes moins longues très souvent inférieures à une législature.

Selon la définition de la stabilité socio-politique appréciée par les indicateurs relatifs aux différents types de protestations politiques et de violence, c'est la décennie 1990 qui se distingue sur l'ensemble de la période étudiée. Il s'agit d'une période de troubles sociaux observables à travers les données relatives aux journées de grèves ou encore aux assassinats politiques qui avoisinaient un millier par an à la veille du coup d'Etat de 1996. Cette période vécue d'abord sous le régime militaire (1988-1991), puis sous les gouvernements de convention instables, offre les performances les plus décevantes en termes de croissance (Voir le tableau 7).

VI. Régime politique et croissance

Nous avons déjà montré à travers le chapitre théorique que l'observation des performances économiques selon les régimes politiques et leur stabilité laisse entendre un certain déterminisme politique, force est de souligner également qu'un schéma explicatif basé sur une causalité inverse est aussi envisageable.
Plusieurs arguments sont avancés, parfois contradictoires, pour décrire l'impact du régime politique sur le développement. Sans y revenir, nous allons nous intéresser aux hypothèses selon lesquelles le régime démocratique serait à l'origine d'une recrudescence des pressions en faveur des politiques redistributives et ralentirait la croissance et à celle qui soutient que les régimes autoritaires lèguent à leurs successeurs des situations économiques catastrophiques. La première hypothèse se trouve partiellement vérifiée, comme en témoigne le rapport de la ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA sur les événements de novembre 1991 et les conditions de la répression, en mettant en valeur sans ambages les violences des assaillants du PALIPEHUTU et des celles des forces de l'ordre, ont montré que *« l'âge des tabous et des manichéismes dans l'interprétation des crises opposant hutu et tutsi n'était plus compatible avec l'effort de transparence exigé par une opinion adulte »*[179].

[179] LIGUE ITEKA , « Rapport d'enquête sur les événements tragiques de novembre 1991 », Bujumbura, Avril1992.

Et Christian THIBON de souligner que *les événements de novembre- décembre 1991 prouvent que la démocratisation du régime n'est pas naturelle : « (...) Elle s'accompagne de tensions, de conflits qui, dans leur déroulement et leur dénouement dévoilent le caractère superficiel ou profond d'une telle entreprise et la nature de l'engagement des acteurs »*[180]. Bien plus, le point commun entre le passage du régime autoritaire à la démocratie pluraliste de 1992 et les coups d'Etat survenus à la fin d'une année d'une part (1993) et de quatre années suivantes d'autre part (1996), est une crise de légitimité en liaison avec les conflits de répartition qui ont progressivement changé de nature. Les deux ruptures des régimes politiques en place, celle de 1993 et celle de 1996 traduisent des conflits hutu- tutsi éclipsant la dimension économique. Ces observations qui conduisent à inverser la relation entre régime politique et les conflits de répartition amènent également à souligner certaines particularités des régimes autoritaires. Il est tout à fait légitime de penser que ces interruptions témoignent de l'incapacité du système politique et du manque d'expérience des institutions destinées à gérer les conflits de répartition et que l'évolution de 2005 reflète une certaine maturité politique. Les acteurs du jeu politique semblent intégrer progressivement le fait que l'alternance électorale est moins coûteuse qu'un coup d'Etat.

A la seconde hypothèse qui concerne les régimes autoritaires léguant à leurs successeurs des situations économiques catastrophiques qui sont à l'origine de leur chute, si nous en croyons encore une fois à Jean-Marie SINDAYIGAYA qui avance que *« l'ordonnance ministérielle dite MANDI, du nom du ministre de l'intérieur(du régime BAGAZA) qui l'a édictée après le génocide de 1972,autorisant des familles tutsi venues du Mugamba et d'ailleurs de s'installer dans les maisons et les propriétés laissées par les victimes et les exilés hutu dans la fertile et riche plaine de l'Imbo »*[181].

Les raisons objectives qui avaient motivé le coup d'Etat d'octobre 1993 ne sont pas encore connues, mais pas mal d'analystes avancent déjà que les causes immédiates de ce coup de force sont entre autres la tentative de répondre aux réfugiés hutu de 1972 quant à la restitution des terres et leurs divers biens spoliés, et le limogeage systématique des cadres « Badasigana », ce qui créa mécontentements et frustrations. C'est ce que l'historien- politologue burundais Denis BASHIMIYUBUSA souligne en ces propos : *« le mécontentement provoqué par ce phénomène aurait été parmi les causes immédiates de la crise socio- politico- institutionnelle qu'a directement connue le pays »*[182].

[180] THIBON (ch.), « Les événements de novembre- décembre au Burundi », *in politique Africaine* , n°45, mars 1992, P.154.
[181] *Ibidem.*, p.59.
[182] *Ibidem.*, p.14.

De ce qui précède, nous pouvons affirmer que la mesure de l'ordonnance ministérielle dite « MANDI » (du régime autoritaire) avait légué une situation difficile au régime démocratique de Melchior NDADAYE et qui a probablement contribué à sa chute. Ces remarques tendent à démontrer que la démocratie et le développement se renforcent mutuellement et qu'il serait difficile de déterminer avec certitude le facteur qui se déclenche en premier. Elles conduisent à considérer la relation entre la stabilité politique et le développement qui apparaît en arrière plan dans ces interactions entre régime politique et le développement.

VII. Stabilité politique, Stabilité économique et Développement

Les différentes analyses sur la relation entre la stabilité politique et les performances en matière de croissance mettent en avant l'existence d'un gouvernement stable comme condition nécessaire d'une croissance soutenue à long terme[183] car pour mettre en œuvre des réformes structurelles, le pays a besoin d'un gouvernement stable s'appuyant sur une majorité parlementaire homogène. L'argumentation s'appuie sur la séquence suivante : la stabilité politique est une condition nécessaire de la stabilité macro- économique[184] et cette dernière permet d'exploiter pleinement le potentiel de croissance à long terme, en évitant les crises de surchauffe (crise due à l'insécurité économique et de contestation).

Pour le cas qui nous concerne, la stabilité politique et économique reste primordiale, si le Burundi souhaite mettre davantage en valeur son potentiel, incontestablement très riche. Au premier abord, les observations corroborent l'existence d'une relation négative entre l'instabilité politique, la stabilité macro-économique et la croissance. Cette dernière est en effet, plus faible et plus volatile pendant les périodes des gouvernements de convention. De même que l'inflation et le déficit extérieur sont relativement plus élevés (voir le tableau7). Ainsi, l'instabilité gouvernementale semble alimenter les anticipations inflationnistes[185]. Pour autant, la séquence selon laquelle la stabilité politique qui assurerait la stabilité macro-économique est loin d'être évidente, dans la mesure où l'instabilité macro-économique continue d'exister sous les gouvernements stables.

[183] CIOCLEA (S.), « Turquie :à la recherche de la stabilité, conjoncture », paribas,n11,Paris ,Décembre 1998.

[184] BRUNETTI (A .), «Politique et croissance économique : comparaison des données internationales, études du centre de développement de l'OCDE », Paris, 1997.

[185] TELATAR (F.), « Les relations de causalités entre l'inflation, l'incertitude inflationniste et l'incertitude Politique », février, Istanbul, 2003, pp-42-51.

Les études économétriques effectuées sur la période 1993-2005 montrent que s'il y a un lien significatif entre la stabilité gouvernementale et la croissance, il n'existe pas de relation statistiquement significative entre la stabilité gouvernementale et la stabilité macro- économique observée à travers le taux d'inflation, le déficit public et le solde de la balance courante. L'existence de l'instabilité macro- économique qui apparaît à des degrés divers comme le lot commun des différents gouvernements, conduit à s'interroger sur une relation de sens opposé, à savoir l'impact des performances en matière de croissance sur la popularité des gouvernements en place et sur la stabilité du régime démocratique. L'histoire économique du Burundi témoigne abondamment des crises de surchauffe (grèves répétitives caractérisées par des intimidations, harcèlements, mutations forcées ou licenciements abusifs des travailleurs engagés dans des mouvements de revendication, etc.), provoquées par un excès de demande publique en corollaire aux politiques d'amélioration de conditions de vie. Ces politiques s'expliquent en partie par des facteurs mis en avant dans le cadre des modèles politico -économiques qui insistent sur les déterminants économiques de la popularité des gouvernements qui les conduisent à gérer des cycles électoraux[186].Dans ce sens, un comportement irrationnel du point de vue économique devient tout à fait rationnel du point de vue politique. Car si la relance à court terme réussit avant l'échéance électorale, le gouvernement en place renforce sa popularité et augmente ses chances d'être réélu.

Tandis que si elle provoque une crise de surchauffe à la veille des élections, le gouvernement sortant perd les élections, mais en léguant une situation économique difficile qui embarrasse l'actuelle opposition arrivée au pouvoir ; ce qui augmente les chances de réussite pour les échéances électorales suivantes.
Ici nous pouvons souligner l'importance de la gratuité de l'enseignement de base décrétée par le gouvernement en 2005 avec ses effets positifs immédiats de permettre à tous les enfants du pays, pauvres et riches d'avoir accès à l'enseignement et l'accroissement massif des effectifs d'enfants scolarisés qui va réduire le taux d'analphabétisme de manière rapide. Mais il faut souligner tout de même que cette mesure sera catastrophique à long terme faute de clairvoyance de l'applicabilité de cette dernière, en remettant en cause la qualité des enseignements. C'est ce que le professeur Joseph NDAYISABA montre au cours de son exposé sur « la gratuité de l'enseignement de base : bilan et perspectives » lors de la célébration du 10ème Anniversaire de l'observatoire de l'action gouvernementale (OAG) où il indique que *« les indicateurs de rendement sont faibles déjà : le taux d'achèvement est très faible : 45% en 2007,35% de taux de redoublement (trop pour l'Ecole primaire), 49% en 6ème primaire, 11% d'abandon en 1ère année »*[187].

[186] FREY (B.) *Economie politique moderne*, Paris, P.U.F, 1985.
[187] NDAYISABA (J.), « OAG : gratuité de l'enseignement de base : bilan et perspectives », université du Burundi/FPSE, Bujumbura, janvier 2009.

D'autres analyses soulignent le lien entre l'instabilité gouvernementale et le choix de politiques économiques de court terme qui se manifeste par le déficit budgétaire et l'accumulation de la dette publique ou par le recours à l'inflation, tout en prenant le soin de préciser la rationalité politique qui est derrière une gestion macro -économique irrationnelle[188].

Cependant, si ces modèles permettent d'appréhender l'aversion des gouvernements élus vis-à-vis des réformes et l'accumulation des problèmes économiques, ils n'épuisent pas la totalité des déterminants pour comprendre leur comportement, dans la mesure où la relance figure comme un objectif prioritaire permanent des politiques économiques, au lieu d'être conjoncturelle telle qu'elle est envisagée dans le cadre d'une gestion des cycles électoraux. Certaines analyses soulignent à ce propos le mémoire profondément marqué par les bonnes performances économiques sous le régime de la deuxième République avant le passage à un régime démocratique. Les taux de croissance ont été réalisés dans un contexte non inflationniste pendant la période 1976-1980. Ces performances exceptionnelles obtenues dans des conditions exceptionnelles (bonne récolte liée aux conditions climatiques, amélioration des termes de l'échange international en corollaire à la guerre froide), sont perçues comme une référence qui conduit les gouvernements successifs à suivre des politiques expansionnistes. Pour échapper à l'exacerbation des conflits de répartition qui menacent non seulement les chances de réélection, mais aussi la légitimité du régime politique, les gouvernements élus mènent des politiques de relance par la demande jusqu'à ce qu'elles butent sur la contrainte extérieure. La légitimité d'une stabilisation paraît en effet douteuse auprès de l'électorat, alors que dans le cas d'une stabilisation imposée de l'extérieur, la responsabilité semble partagée entre le gouvernement et les milieux financiers internationaux.

Bien plus, l'électorat est beaucoup plus sensible aux performances en matière de croissance immédiate qu'aux objectifs de stabilité des prix d'équilibre extérieur. Les politiques budgétaires et monétaires expansionnistes des gouvernements élus qui consistent à créer des gagnants immédiats, sans identifier les perdants futurs, attirent ses faveurs. Ces observations tendent à montrer que quelles que soient leurs stabilités politiques, les gouvernements élus n'échappent pas à la contrainte d'une amélioration rapide du niveau de vie, même si les gouvernements stables possèdent une marge de manœuvre accrue étant donné que l'horizon temporel dont ils disposent est relativement plus lointain que les gouvernements de conventions menacés d'éclatement en cours de législature.

[188] LAFAY (J.-D.), « Les apports de la théorie des choix publics à l'analyse des problèmes de développement », *revue d'économie du développement*, N°3, 1993, pp.103-123, p.111.

La priorité accordée par l'électorat à la croissance immédiate réduit substantiellement les marges de manœuvre des gouvernements élus pour engager des politiques privilégiant la stabilité macro- économique qui permettrait d'atteindre un rythme de croissance plus élevé, mais à long terme[189].

Ces observations sur le cas burundais indiquent que le sens de la causalité entre la stabilité politique et la croissance est loin d'être évident. Si la stabilité politique permet de réduire l'instabilité macro- économique, l'expérience burundaise témoigne aussi du fait que la stabilité politique dépend fortement d'une accélération de la croissance de court terme qui menace la stabilité macro-économique à long terme.

Pour maintenir la stabilité politique, les gouvernements successifs mènent des politiques expansionnistes. Or, ces politiques de relance remettent en cause la stabilité macro- économique et se soldent par des crises de surchauffe menaçant la stabilité politique. Ainsi se trouve bouclé le cercle vicieux entre l'instabilité politique et l'instabilité économique, dont la sortie s'est effectuée par des interruptions du régime démocratique jusqu'aux années 2005.

[189] ONIS(Z.) et RIEDEL(J.), "Economic crises and long- term growth in Turkey", *world Bank comparative macroeconomic studies*, Washington, 1993.

CONCLUSION GENERALE

En intitulant ainsi notre travail, notre objectif capital était d'essayer de comprendre le régime politique et ses implications socio-économiques et vice-versa. Conscient que ce travail comporte plusieurs dimensions du champ politique et économique dont l'approfondissement dépasserait le cadre d'un mémoire, nous nous sommes limités à une problématique concernant le régime démocratique comparé au régime autoritaire et leur développement économique. Le thème lui-même est placé dans un contexte historique, politique et économique précis : celui du passage des régimes monarchiques aux régimes républicains et des régimes autoritaires monopartistes au régime « démocratique » pluripartiste (1966-1993).

Dans notre démarche, le premier chapitre nous a permis de comprendre les concepts de démocratie, de l'autoritarisme et de développement sans connaissance desquels, il nous aurait été difficile d'analyser les interdépendances entre la démocratie, l'autoritarisme et le développement.

Le deuxième chapitre nous a permis d'analyser le processus de démocratisation depuis l'injonction exogène de la Baule 1990 à l'appropriation endogène de 1992. A travers ce dernier, nous avons montré que la démocratie qui fut considérée comme une condition nécessaire pour le développement n'est qu'une illusion au regard d'une culture démocratique qui laisse à désirer et du marasme économique et financier qui handicape nombre des pays africains en général et le Burundi en particulier. Ainsi, au cours de ce chapitre, nous avons eu l'occasion de montrer les fabrications des mémoires hutu et tutsi qui avaient caractérisé la période 1972-1996 dont la mobilisation ethnocentriste se faisait autour des intérêts matériels et symboliques. Cette démonstration corrobore l'idée de la sociologue Claudine VIDAL : *« la lutte pour le pouvoir et la répartition des ressources étant dirigée (sic) dans les sociétés africaines contemporaines par les agents liés de diverses façons aux niveaux supérieurs de la stratification sociale et politique, ce sont des élites qui au nom du peuple développent une histoire-ressentiment »*[190]. Cet état de fait appelle un autre comportement du champ social où nous côtoyons souvent les églises pleines de croyants ainsi que la prolifération des sectes qui ne cesse de croître. Ace niveau deux questions restent posées. Pourquoi aujourd'hui du sommet à la base, il ya un comportement religieux quasi national qui donne une impression on ne peut plus « chrétien »mais qui contraste avec la pratique ?

[190] VIDAL (C.), *Sociologie des passions, (Côte d'Ivoire, Rwanda),* Paris, Karthala, 1991, P. 20.

A la lumière d'Alexandre HATUNGIMANA qui affirme qu' *« aucune secte ne naît dans l'ambiance sociale »*, la prolifération des sectes n'est- elle pas motivée par d'autres raisons autres que la religion ? Toutes ces questions restent pendantes dans l'espoir de les répondre ou que d'autres chercheurs pourraient les analyser ultérieurement.

Pour ce qui est du troisième chapitre nous avons essayé de mettre en relation la démocratie, sa stabilité politique et le développement. Même s'il existe une relation négative entre l'instabilité politique, la stabilité macro-économique et la croissance, il est difficile de déterminer avec certitude le facteur qui se déclenche le premier. Ainsi, l'observation de la comparaison des données politiques et économiques du Burundi, sur les périodes (1966-1992) et (1993-2005), tend à confirmer les conclusions des analyses sur les liens entre le régime politique et le développement économique.

En effet, le lien entre la démocratie et le développement paraît moins évident que la relation entre la stabilité et le rythme de croissance. En revanche, la prise en compte des éléments historiques propres au Burundi conduit à reconsidérer certains arguments avancés pour démontrer l'existence des liens de causalité.
L'hypothèse relative à la relation entre la démocratie et les conflits de répartition, si elle se trouve partiellement vérifiée, l'observation du cas burundais conduit à une relecture des changements de régime politique à la lumière des conflits de répartition et à reconsidérer la gestion des régimes autoritaires. Le cercle vicieux de l'instabilité politique et de l'instabilité économique est un autre cas de figure qui illustre le problème d'endogénéité commune aux variables, déjà soulevé dans les analyses. Assez souvent, les données politiques et économiques permettent de fournir des explications cohérentes établissant de liens de causalité de sens opposés. L'analyse se révèle d'autant plus complexe que les évolutions politiques et économiques sont également marquées par les dynamiques internes à chacun des domaines, en particulier dans le domaine politique et qu'elles sont en plus influencées par les facteurs externes. La prise en compte des chocs externes réduit substantiellement l'exclusivité des explications fournies à partir d'une analyse politico- économique. Autant de facteurs donc qui rendent difficiles à démêler et à pondérer les déterminants des évolutions politiques et économiques. En tout cas, l'histoire politique et économique du pays témoigne du fait que toutes les bonnes choses, c'est-à-dire la démocratie, la stabilité politique et le développement, n'arrivent pas en même temps.
Au terme de ce travail, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet dans tous ses contours. Le chantier reste encore immense même si nous espérons en avoir jeté les bases solides. Les attentes et les perceptions des Burundais sur la démocratie et le développement économique et leurs résultats sur terrain figurent parmi les éléments que les études ultérieures viendraient approfondir à la présente analyse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Ouvrages généraux

1. ARON (R.), *Dix hui leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1964
2. BALANDIER (G.), *Le détour*, Paris, Fayard, 1985
3. BENETON (ph.), *Introduction à la politique moderne*, Paris, Hachette, coll. pluriel, 1987
4. DE TOCQUEVILLE (A.), *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, T1, 1985
5. ELIAS (N.), *La dynamique de l'occident*, Paris, Presses Pocket/Agora, 1990
6. FUKUYAMA (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992
7. JOUVENEL (B.), *Du pouvoir*, Paris, Hachette, coll. pluriel, 1972
8. MONTESQUIEU (Ch.), *L'esprit des lois*, Paris, Garnier, 1961
9. PACTET(P.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Masson, 1985
10. PLATON, *La République*, Paris, Gallimard, 1993
11. SCHWARTZENBERG (R.-G.), *Sociologie politique*, 4éd, Paris, Montchrestien, 1988
12. TOURAINE (A.), *Analyse des sociétés en formation*, Paris, Seuil, 1973

B. Ouvrages sur la démocratie et le développement

1. ARON (R.), *Démocratie et Totalitarisme*, Paris, Folio, 1993
2. AUSTRUY (J.), *Le scandale du développement*, Paris, Marcel rivière, 1972
3. BADIE (B.), *Le développement politique,* Paris, Economica, 1988
4. BURDEAU (G.), *La démocratie*, Paris, Seuil, coll. points politiques, 1990
5. FREY (B.), *Economie politique moderne*, Paris, P.U.F, 1985
6. GAUDIN (J.-P.), *Pourquoi la gouvernance ?,* Paris, Presses de science politique, novembre 2002
7. HAGEN (E.), *Economie du développement*, Paris, Economica, 1982
8. HERMET (G.), *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, 1989
9. HIRSCHMAN (A.), *L'économie comme science morale et politique* , Gallimard, Seuil, 1984
10. KELSEN (H.), *La démocratie, sa nature, sa valeur*, Paris, Sirey 1932
11. MAPPA (S.) (sous la dir.), *Développer par la démocratie/injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995

12. NGONDO, *Initiation aux concepts de la population et le développement*, Paris, Economica, 1990
13. ROSTOW (W.), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, 1962
14. SANTISO (C.), *Les non-dits de la bonne gouvernance. Pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance in renforcer la démocratie et bonne gouvernance : vers une nouvelle coopération politique au développement,* Paris, Karthala, 2001

C. Ouvrages sur L'Etat en Afrique

1. AKINDES (F.), *Les Mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, 1991
2. BADIE (B.), *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992
3. BAYART (J.-F), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989
4. KOUROUMA (A.), *Chronique historique et politique. En attendant le vote des bêtes sauvages,* Paris 6, Seuil, 1999
5. MBONIMPA (M.), *Ethnicité et Démocratie en Afrique. L'homme tribal contre l'homme citoyen*, Paris, L'Harmattan, cop. 1994
6. MEDAR (J.-F) (dir.), *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise,* Paris, Karthala, 1991
7. SINDAYIGAYA (J.-M.), *Grands lacs : Démocratie ou Ethnocratie*, Paris, Montréal, Harmattan, 1998
8. VIDAL(C.), *Sociologie des passions, (Côte d'Ivoire, Rwanda),* Paris, Karthala, 1991

D .Ouvrages sur le Burundi

1. BANSHIMIYUBUSA (D.), « Analyse de la problématique de la politisation et de la professionnalisation de l'administration publique en vue d'un meilleur rendement au Burundi », Bujumbura, Août2009
2. CATERINE (A.), « BURUNDI : Evolution macro-économique », Washington, novembre 1996
3. NGARAMBE (J.), « Cadrage macro-économique 2006-2007 pour le CSLP », Bujumbura, Mars 2007

E. Articles d'ouvrages, de revues et journaux

1.Articles

a. BURDEAU (G.), « Démocratie », *in Encyclopaedia universalis*
b. CASTERMAN (C.) et SADA (H.), « sommet de la Baule : l'avertissement », *in jeune Afrique* n° 1539 du 27 juin 1990
c. CIOCLEA (S.), « Turquie :à la recherche de la stabilité, de la conjoncture », Paribas, n11, Paris, Décembre 1998
d. DAVIES (J.), « vers une théorie de la Révolution », *in BirnbaumP. , ChazelF. ,dirs*, 1978
e. HERMET (G.), « L'autoritarisme » *dans Traité de science politique*, T2, M. Grawitz, J.Leca.
f. LAFAY (J.-D.), « Les rapports de la théorie des choix publics à l'analyse des problèmes de développement », *revue d'économie du développement* , n° 3, 1993
g. LAGROYE (J.), « La légitimation ». GRAWITZ (M.) et LECA (J.),*in Traité de science politique* , Paris, P.U.F , 1985
h. MEDAR (J.-F.), « Autoritarismes et Démocraties en Afrique noire », *politique Africaine* n° 43, octobre 1991
i. MEDAR (J.-F.), « Le rapport de clientèles ; du phénomène social à l'analyse politique », *in revue française de science politique*, 1976
j. NSAVYIMANA (D.), « La démocratie a -t-elle un avenir au Burundi après le séisme d'octobre 1993 », *in Renouveau du Burundi* n° 4286 du 25 janvier1994
k. ONIS (Z.) et RIEDEL (J.),"Economic crises and long term growth in Turkey», *World Bank comparative macroeconomic studies,* Washington, 1993
l. PERROUX (F.), « In trois outils pour l'analyse de sous-développement. »
m. THIBON (Ch.), « Les événements de Novembre-Décembre au Burundi », in *Politique Africaine* n° 45, mars 1992
n. TOURAINE (A.), « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », *in Riss*, n° 128, mai1991
o. WONDJI (C.), « post-face: chronologie de l'Afrique des années90 », *in comité scientifique international pour la rédaction d'une histoire générale de l'Afrique (UNESCO), Histoire générale de l'Afrique depuis1935*, vol. VII, Paris, présence africaine1998
p. *Cahier de l'IDEC*, volume 3, n1, juillet2008

2. Journaux

a. Journal of economic perspectives, vol.7, n° 3, summer 1993
b. Journal of economics, vol. C IX, issue 2, 1994
c. L'Indépendant, n° 70 du 14 août 1993
d. Le Renouveau, n° 4776 du 4 mars 1996
e. Panafrika, n° 0010 du 8 septembre 1993

F. Mémoires et Thèses

1. BANSHIMIYUBUSA (D.), « Analyse politologique du discours sur la Bonne gouvernance au Burundi : mécanismes, enjeux et illustration », Mémoire, UB/FLSH, 2004
2. NDUWAYO (G.), « La crise d'octobre 1993 : essai d'interprétation », Mémoire, UB/FLSH : Histoire, Bujumbura, septembre 1998
3. NGENDAKURIYO (Cl.), « Analyse du discours politique sur la démocratie au Burundi : de l'injonction exogène à l'appropriation endogène, 1989-1993 », Mémoire, U.B/FLSH : Histoire : science politique, Bujumbura, Novembre 2002
4. NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations du pouvoir politique : le cas du Burundi* : thèse de doctorat, lille, presses universitaires du septentrion ,2003
5. Idem, « Election présidentielle du I^{er} juin1993 au Burundi. Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique », Mémoire de DEA, Université de Bordeaux, Faculté de droit et des sciences sociales et politiques, IEP, Bordeaux, octobre 1994
6. NKIRAMAGI (J.), « La question ethnique au Burundi à travers la presse belge francophone : Le cas de deux journaux le « soir » et la « libre belgique » (Avril 19720 à juin 1993) », Mémoire, UB/FLSH, Bujumbura, Décembre 1997
7. SENTAMBA (E.), « Représentations, pouvoirs et développement local : Le projet Agro-sylvo-pastoral de la province de Rutana (Burundi) », thèse pour le doctorat en science politique, UPPA, septembre 2001.

G. Autres documents

1. BANQUE MONDIALE, « rapport sur le développement humain dans le monde 1997. L'Etat dans un monde en mutation », Washington DC, juin 1997
2. BRUNETTI (A.), « Politique et croissance économique : comparaison des données internationales, études du centre de l'OCDE », Paris, 1997
3. Conférences des partis
4. Déclaration des partis
5. Discours de Président de parti ; de Président de la République
6. GOUVERNEMENT DU BURUNDI-ASSEMBLEE NATIONALE, « accord sur la plate-forme politique du régime de transition », Bujumbura, juin 1998
7. GOUVERNEMENT DU BURUNDI-PNUD, BDI./02/001/34 « Appui au programme national de gouvernance démocratique », Bujumbura, janvier 2002
8. ISTEEBU, Annuaires statistiques, 1993, 1996, 1998, 2005
9. La radio
10. Les communiqués des partis, des associations
11. Lettres ouvertes
12. MPDRN, « Economie burundaise 2003, 2004 », rapport final, Bujumbura, décembre 2005
13. MPDRN, « Modèle inplabu-macro », rapport de l'économie 2005
14. OAG, « La gouvernance au Burundi en 2007 : dysfonctionnements institutionnels, malversations et promesses non tenues », rapport, novembre 2007
15. PMMP, « Economie burundaise 1990 », rapport, Bujumbura, décembre 1991
16. MBG, « Etude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi », rapport d'enquête, Bujumbura, mai2008
17. Programme du gouvernement, programme de parti
18. REPUBLIQUE DU BURUNDI, « 5ème plan quinquennal de développement économique et social1988-1992 »
19. REPUBLIQUE DU BURUNDI, « Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi », Arusha, Aout2000
20. REPUBLIQUE DU BURUNDI, « Commission chargée de vérifier les appartenances ethniques, régionales, politiques de chaque Agent recruté dans tous les ministères », rapport d'enquête, Bujumbura, Avril 2007
21. REPUBLIQUE DU BURUNDI, « Les événements tragiques de novembre 1991 »,Rapport d'enquête, Bujumbura, Avril 1992.

22. TELATAR (F.), « Les relations de causalités entre l'inflation, l'incertitude politique », Istanbul, février 2003.
23. UPRONA, « Charte nationale », Bujumbura, Imprimerie du parti UPRONA ,1991

H. Cours

1. HATUNGIMANA (A.), « Cours de problématique et théories de développement », II^{ème} Licence, FLSH, Histoire : Science politique, UB, Année académique 2007-2008, inéd.
2. MURINGA (G.), « Cours des finances publiques », II^{ème} Licence, FLSH, Histoire : Science politique, UB, Année académique 2007-2008, inéd.
3. NIBIMENYA (A.), « Cours d'histoire des institutions politiques », I^{ère} Licence, FLSH, Histoire : Science politique, UB, Année académique 2005-2006,inéd.
4. NIMUBONA (J.), « Cours de théories et systèmes politiques (T.S.P) », I^{ère} Licence, FLSH, Histoire : Science politique, UB, Année académique 2005-2006, inéd.
5. Idem, « Cours d'institutions et doctrines politiques (IDP) », II^{ème} Licence, FLSH, Histoire : Science politique, UB, Année académique 2007-2008, inéd.
6. NIYONGABO (P.), « Cours d'économie politique (ECOPO) », II^{ème} candidature, FLSH, Histoire, UB, Année académique 2004-2005, inéd.
7. SENTAMBA (E.), « Cours d'Histoire de l'Etat et de l'administration en Afrique », I^{ère} Licence, FLSH, Histoire : Science politique, UB, Année 2005-2006, inéd.

I. Les sites web visités

1. http://Astrubal.Nawaat.org
2. http://Autoritarisme : Fr.Wikipedia.org/autoritarisme.
3. http://Fr.wikipedia.org
4. http://Fr.wikipedia.org/indicateurs
5. http://www.codoh.Com/Zionweb/Ziondark/Zionrac01.html.
6. http://www.La documentation française.Fr/.../theories/theorie develop.shtml.
7. http://www.Toupie.org/Dictionnaire

ANNEXES

Tableau 01 : Gouverneurs des provinces en Août 2009

Province	Nom et Prénoms	Appartenance ethnique	Affiliation politique
Bubanza	Pascal NYABENDA	Hutu	CNDD-FDD
Bururi	Béatrice HAVUGINOTI	Hutu	FRODEBU
Bujumbura Mairie	Evrard GISWASWA	Tutsi	CNDD-FDD
Bujumbura Rural	Zénon NDARUVUKANYE	Hutu	CNDD-FDD
Cankuzo	Berchmans NIRAGIRA	Hutu	CNDD-FDD
Cibitoke	Simon BIZIMUNGU	Hutu	FNL
Gitega	Selemani MOSSI	Hutu	CNDD-FDD
Karuzi	Sylvestre NDAYIZEYE	Hutu	CNDD-FDD
Kayanza	Sennel NDUWIMANA	Hutu	CNDD-FDD
Kirundo	Juvénal MUVUNYI	Tutsi	CNDD-FDD
Makamba	Thérence NTAHIRAJA	Hutu	CNDD-FDD
Muramvya	Oscar NDAYIZIGA	Hutu	CNDD-FDD
Muyinga	Pierre BAMBASI	Hutu	FRODEBU
Mwaro	Frédéric NAHAYO	Hutu	FNL
Ngozi	Félix NIRAGIRA	Tutsi	CNDD-FDD
Rutana	Marcelline BARARUFISE	Tutsi	UPRONA
Ruyigi	Cyriaque NSHIMIRIMANA	Tutsi	CNDD-FDD
		12Hutu, 05Tutsi	12CNDD-FDD, 02FRODEBU, 02 FNL et 01 UPRONA.

Tableau 02 : Responsables des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) en Août 2009

Province	Nom et Prénoms	Appartenance ethnique	Affiliation politique
Bubanza	Zacharie SAKUBU	Hutu	CNDD-FDD
Bururi	Gabriel NTAKIZONKIZA	Hutu	CNDD-FDD
Bujumbura Mairie*	----------	--------	--------
Bujumbura Rural	Dieudonné NAHIMANA	Hutu	CNDD-FDD
Cankuzo	André MURERE	Hutu	CNDD-FDD
Cibitoke	Elias	Hutu	CNDD-FDD
Gitega	Francine NZOSABIMANA	Hutu	CNDD-FDD
Karuzi	Jean Marie	Hutu	CNDD-FDD
Kayanza	Ernest NDIKUMANA	Hutu	CNDD-FDD
Kirundo	Révérien NZIGAMASABO	Hutu	CNDD-FDD
Makamba	Simon SINDAYIHEBURA	Hutu	CNDD-FDD
Muramvya	Albert BABONA	Tutsi	MRC
Muyinga	Gratien NDURURUTSE	Hutu	CNDD-FDD
Mwaro	Gilbert NTEMAKO	Tutsi	CNDD-FDD
Ngozi	Vincent MUHITIRA	Hutu	CNDD-FDD
Rutana	Cassien KANYEGERI	Tutsi	UPRONA
Ruyigi	Joachim NDIMURWANKO	Tutsi	FRODEBU
		12Hutu, 04Tutsi	13CNDD-FDD, 1MRC, 1UPRONA et 1 FRODEBU

* Le poste de DPAE n'existe pas dans la Mairie de Bujumbura

Source : Ces tableaux sont tirés de BANSHIMIYUBUSA (D.), « Analyse de la problématique de la politisation et de la professionnalisation de l'administration publique en vue d'un meilleur rendement au Burundi », Bujumbura, Août 2009, p.16

Tableau 03 : Inspecteurs Provinciaux de l'Enseignement de Base en Août 2009

Province	Nom et Prénoms	Appartenance ethnique	Affiliation politique
Bubanza	Bernard HATUNGIMANA	Hutu	CNDD-FDD
Bururi Rumonge	Gilbert NIYONKURU Désiré NKURUNZIZA*		CNDD-FDD
Bujumbura Mairie	Alvère NIYONGERE		
Bujumbura Rural	Rénovat HATUNGIMANA	Tutsi	CNDD-FDD
Cankuzo	Salvator BIGIRIMANA	Hutu	CNDD-FDD
Cibitoke	Jean-Paul NIYONSABA	Hutu	CNDD-FDD
Gitega	Raphaël HAKIZUMWAMI	Hutu	CNDD-FDD
Karuzi	Stanislas MANIRAKIZA		
Kayanza	Désiré MAJAMBERE	Hutu	CNDD-FDD
Kirundo	Jean-Pierre NTIRAMPEBA		
Makamba	Etienne NIGARURA	Tutsi	CNDD-FDD
Muramvya	Cassilde NDAYISENGA	Hutu	CNDD-FDD
Muyinga	Dunia SENKIMA	Hutu	CNDD-FDD
Mwaro	Claver NGURUBE	Tutsi	CNDD-FDD
Ngozi	Albert NDUWIMANA	Hutu	CNDD-FDD
Rutana	Jean Bosco NDIKURIYO	Hutu	CNDD-FDD
Ruyigi	Elie BASHINGWA	Hutu	CNDD-FDD

* Il existe deux inspections Provinciales : celle de Bururi et celle de Rumonge.

Source : Ce tableau est tiré de BANSHIMIYUBUSA (D.), « Analyse de la problématique de la politisation et de la professionnalisation de l'administration publique en vue d'un meilleur rendement au Burundi », Bujumbura, Août 2009, p.18

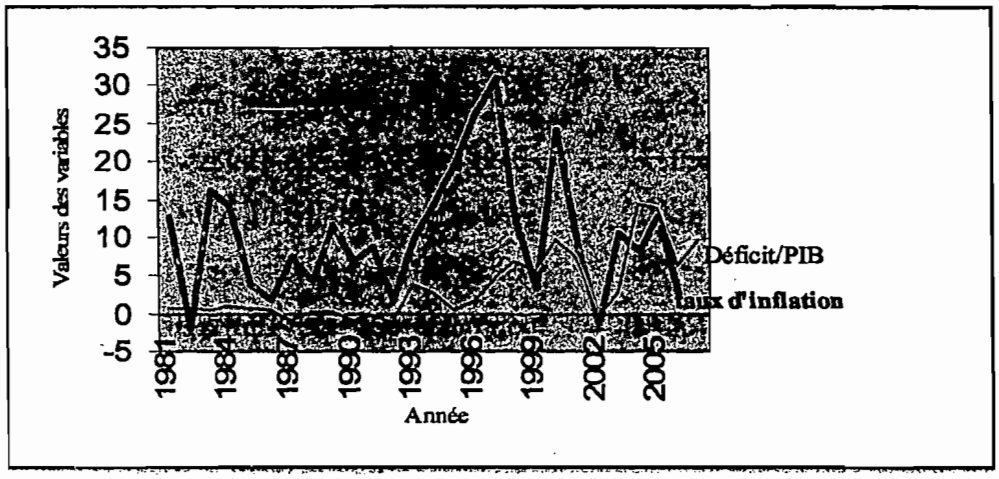
RESSOURCES ET EMPLOIS (Mrds de FBU aux prix courants)

ıée	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
au prix du marché	227,9	243,1	253,0	263,1	342,8	400,2	455,4	511,0	550,0	584,6	644,7	748,5	860,9
ortations de biens ıf	67,0	66,3	65,9	41,4	49,5	77,2	72,8	108,6	121,4	137,9	171,2	198,0	312,6
ıl des ressources	294,9	309,4	318,9	304,5	392,3	477,4	528,2	619,6	671,4	722,5	815,9	846,5	1173,5
ortations de biens ıf	19,9	34,4	32,2	14,7	38,3	32,0	34,5	39,8	38,2	36,0	48,7	60,2	76,1
estissements bruts	37,2	23,6	23,3	32,3	24,7	27,2	34,3	38,8	40,1	81,5	69,6	84,3	133,8
ısommation finale	237,9	251,4	263,5	257,5	329,3	418,2	459,4	541,2	593,1	605,0	698,0	802,0	963,7
ısommation lique	43,4	41,7	40,7	39,9	50,3	58,7	63,6	75,5	106,6	101,8	155,6	163,5	204,9
ısommation des nages	194,5	209,6	222,7	217,6	279,0	359,5	395,8	465,7	486,5	503,2	542,4	638,5	758,8
duit national brut venu disponible t)	269,1	286,9	287,8	294,5	356,0	418,0	474,2	534,3	571,7	613,8	682,5	800,4	828,7
duit national brut tête en Fbu courant	46651	48839	48109	48369	57474	66316	73154	80324	83497	87287	24404	107705	108475,0
% du PIB courant													
portation de biens et	8,7%	14,9%	12,7%	5,6%	11,2%	8,0%	7,6%	7,8%	6,9%	6,2%	7,6%	8,0%	8,8%
estissements bruts	16,3%	9,7%	9,2%	12,3%	7,2%	6,8%	7,5%	7,6%	7,3%	13,9%	100,8%	11,3%	15,5%
nsommation finale	104,4%	103,4%	104,1%	97,9%	96,1%	104,5%	100,9%	105,9%	107,8%	103,5%	108,3%	107,2%	111,9%

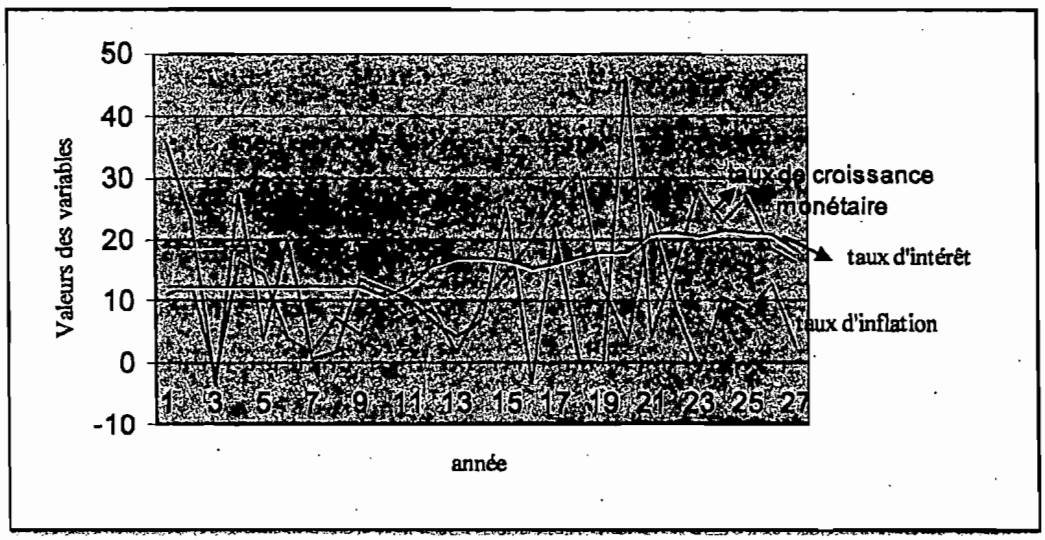
Source : MPRN, modèle INPLABU-MACRO, « Economie burundaise 2005 », p.68

IV

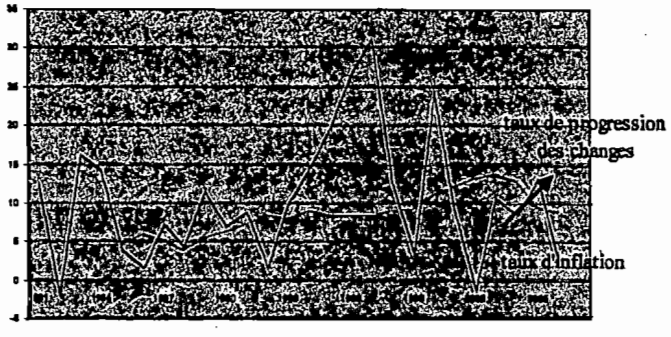
Graphique 1. Taux de déficit et taux d'inflation



Graphique 2. Taux de croissance monétaire (M2), taux d'intérêt et taux d'inflation



Graphique 3. Taux de progression des changes et taux d'inflation



Source: Cahier de l'ESDC, Volume 3, N° 1 juillet 2008, p. 10